



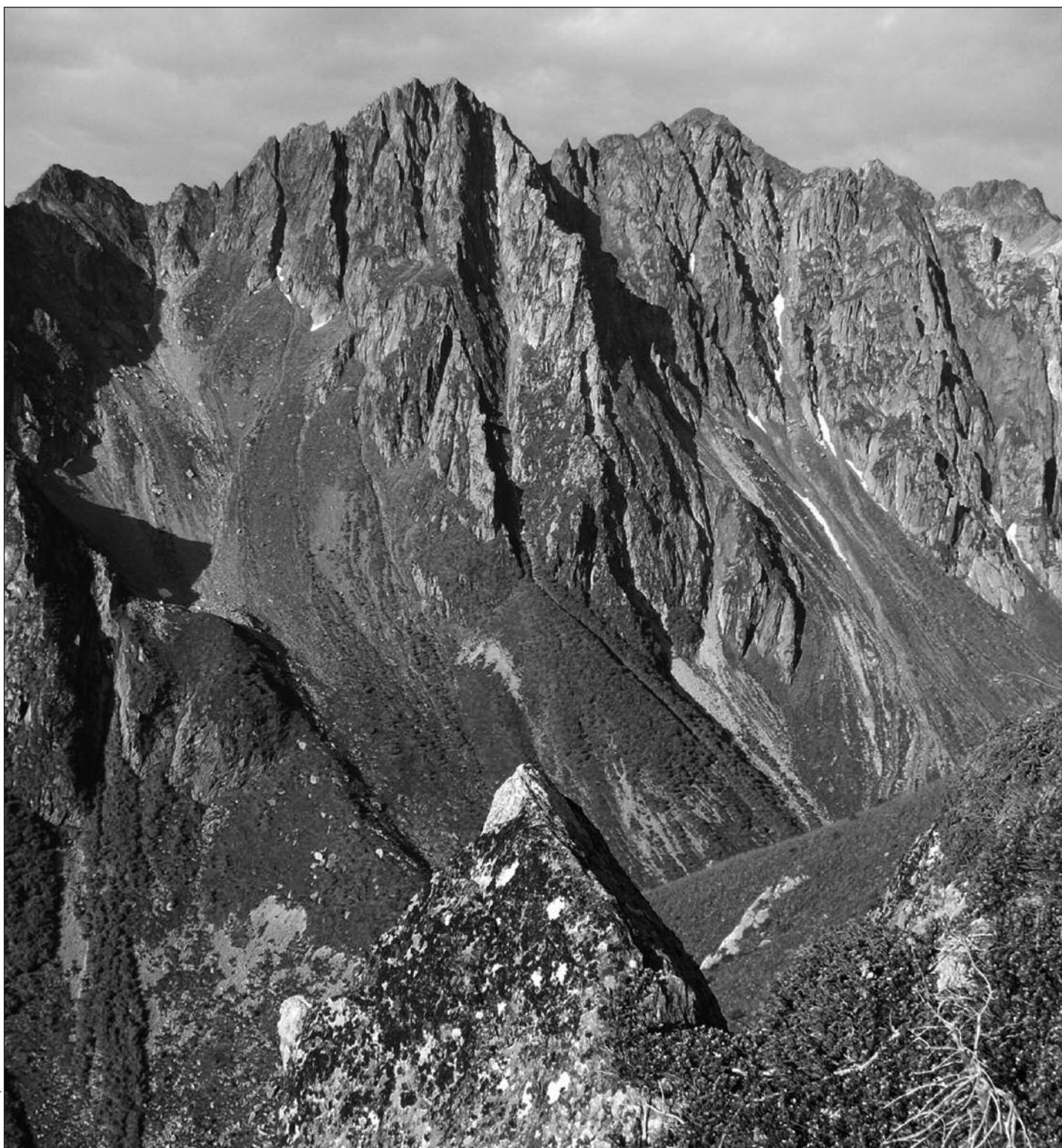
LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



N. REVOL, 2008

■ Les rochers de Norian (2 557 m) et de Vallorin (2 593 m) vus depuis les crêtes de la pointe de la Lavoire.

La combe du Merlet

15-AOÛT

Pour faire la « nique » à la pluie

La pluie qui avait commencé à tomber dès le milieu de la matinée a continué sans arrêt tout l'après-midi. Le programme des manifestations, modifié au dernier moment, a tout de même été suivi dans ses grandes lignes, grâce au sang froid des organisateurs de la Maison du tourisme. Qu'ils en soient remerciés.

Le spectacle avec les rapaces, qui devait être présenté au plan d'eau par les fauconniers de Natur'Ailes (originaires de la vallée d'Aspe, dans les Pyrénées), s'est finalement replié dans la salle des fêtes vers 16 heures. En dehors des manifestations telles que celle prévue à Saint-Colomban en ce 15 août, le vrai métier de ces fauconniers c'est la chasse et l'effarouchement des oiseaux nuisibles, en ville (pigeons ou autres). Ils possèdent des faucons, des buse, un hibou grand-duc, un aigle de Bonelli et enfin un aigle royal.

Dans la salle, ils ont montré l'aigle royal, au poing, dans le public ; et l'aigle de Bonelli, plus petit, a pu effectuer un vol en diagonale, depuis une extrémité du balcon de la salle jusqu'à la scène, dans le coin opposé. Aucune comparaison évidemment avec le spectacle prévu en plein air, mais c'était mieux que rien du tout quand même. Enfin, pendant leur intervention parlée, ces fauconniers de Natur'Ailes ont longuement évoqué toute l'importance de tous les rapaces dans la Nature.

Cette présentation des rapaces fut suivie immédiatement par un exposé sur le thème « Des abeilles et des hommes », illustré de photographies numériques projetées sur écran (malheureusement presque toutes surexposées). L'intervenant, Bernard Manonviller, est le président du Rucher des Allobroges, l'association qui regroupe les agriculteurs de toute la Savoie, qui commercialisent l'appellation bien connue Miel de Savoie, et dont font partie plusieurs apiculteurs des Villards (lire page 10).

Pour en finir avec l'apiculture, une exposition sur les ruches et le miel avait lieu, de 15 heures à 18 heures, dans la petite salle située sous la terrasse de la Maison du tourisme (avec accès par l'escalier en métal), salle dans laquelle s'était tenue, l'année dernière, l'exposition des artistes villarins.

Venons-en maintenant au récit de choses moins « savantes » et tout autant distrayantes.

Dès 14 heures, les Galapias proposaient une kermesse dans les locaux de la Maison du tourisme. Le ticket pour jouer à l'estimation du prix du panier garni était à 1 euro. Ce panier valait exactement 33,35 euros, et la plus proche estimation fut celle de Richard Tritto, à 33,60 euros. Il emporta donc ce panier garni. Bravo Richard ! Une autre tombola permettait de jouer, toujours pour 1 euro, pour essayer de gagner l'aigle en bois que Sébastien Cohendet sculptait sous la halle pendant l'après-midi. C'est la famille Prignot qui fut tirée au sort et qui emporta cet aigle.

Initialement prévus en plein air sur la place, mais également repliés sous la halle pour cause de mauvais temps, on

trouvait divers exposants, tous très intéressants. Un créateur de girouettes en cuivre (Alain Minola, originaire de la Savoie). Francette et Jacques Mercier (de l'avant-pays savoyard) avaient apporté des paniers en noisetier, et en montraient leur confection, à la main. Marie-Claire André (de La Chambre) cuisinait et vendait d'excellentes bugnes, en direct. Françoise Martin (une sœur de Bernadette Perrier, des Roches) exposait et vendait des peintures sur bois qui connurent un beau succès. Josiane Pichon, résidente secondaire aux Ponts, avait apporté quant à elle de la peinture sur porcelaine. Sébastien Sornet vendait ses tommes de chèvre, récemment médaillées de bronze en Rhône-Alpes (pour la Savoie et la Haute-Savoie), accompagné par son copain qui vendait ce bon vin blanc pétillant de Cerdon. Simon Cartier-Lange faisait toujours merveille avec son tour à bois, son coup d'œil et son tour-de-main, pour nous livrer ses objets « magiques ». Enfin, n'oublions pas le rodéo-mécanique, attraction aussi plaisante pour les acteurs que pour les spectateurs, et qui a très bien fonctionné. Félicitations à toutes et à tous pour avoir ainsi fait la « nique » à la pluie...

Cependant et malheureusement, la personne qui était venue pour proposer l'activité « quad », forcément en extérieur et donc sous la pluie, a vite abandonné et est repartie peu après midi. Au contraire, et malgré la pluie, l'activité biathlon a relativement bien fonctionné, dès 12 h 30 et jusque

vers 16 heures environ. Au programme : course à pied autour de la piste multi-sport de l'aire de loisirs du Clos, et tir à la carabine. La course à pied utilisait les rares quelques accalmies de la pluie et le tir se faisait sous barnum. Cette activité était encadrée par le préparateur physique de l'équipe de France en personne et a beaucoup plu aux jeunes, qui l'ont trouvé « super » ! Cependant, malgré les barnums, les tapis de tir finirent par être trop humides et impraticables ; alors, vers 16 heures, il fallut se résoudre à s'arrêter. A refaire, donc, l'année prochaine, mais sous le soleil, si possible...

Pour finir l'après-midi, à l'abri, et bien commencer la soirée, rien de tel que le désormais traditionnel karaoké chez Patrick et Fatima Martin-Fardon, à l'Hôtel *de la poste*, où il fallait être, dès 18 heures. Ambiance festive garantie.

Là, fidèle au poste (!), Bertrand Mugnier a encore bien et beaucoup chanté, comme d'habitude. Carole Demateis en a fait tout autant, accompagnée d'ailleurs par le DJ en personne, le temps d'une chanson. Ajoutons la bonne prestation de Geneviève Tardy, ainsi que celle d'Ilona Villiot et Nina Bozon qui ont chanté ensemble. N'oublions pas la bonne humeur participative d'Anne-Karine Favre-Bonté. Et merci à tous les autres, chanteurs et chanteuses d'un soir, pour leur plaisir et celui de la salle, mais qu'il n'est pas possible de citer tous. Enfin, Carole Demateis et Bertrand Mugnier chantèrent « Manhattan-Kaboul », chanson de Renaud et Axel Red, dans un très beau duo final. Bravo à eux-deux et encore à tous.

COSTUMES

Un 15-août d'exceptions

Il plu au ciel que ce jour de l'Assomption fût copieusement arrosé. Aussi le programme des festivités ne fut-il que partiellement suivi... Pour retrouver semblable situation, certain pensent à l'année 1976 (*).

Le rassemblement des « costumes », à La Perrière, eut bien lieu, mais avec un nombre restreint de participants. Vers 10 heures, un groupe plus important dont plusieurs membres portaient l'habit villarin se forma devant l'oratoire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, attendant la bénédiction de celui-ci.

La pluie contraria le déroulement de la cérémonie au cours de laquelle le père Olivier Velut, ancien aumônier militaire, évoqua le symbole de réconciliation que représente cet édifice qui aurait été bâti, à l'origine, à la suite d'un vœu fait par deux Villarins, fâchés, puis réconciliés. Détruit par l'avalanche du 20 janvier 1981, il fut récemment reconstruit avec, érigée à sa droite, la croix du clocher de l'ancienne église ; ce clocher, situé dans le cimetière, disparut en 1960 (lire page 11).

Après la bénédiction de ces deux signes bien visibles de la foi et du patrimoine villarin, et le chant du « Je vous salue Marie » une courte procession, avec en tête, la croix, portée par Xavier Mugnier, se hâta de gagner l'église de Saint-Colomban où la messe put bien-tôt commencer. Les chants étaient interprétés par la chorale paroissiale que dirigeait Basilis Taboureau. Heureusement pour les nombreux

fidèles qui n'avaient pas assisté à la cérémonie devant l'oratoire, le célébrant, sans oublier Marie, reprit le thème de l'amour poussé jusqu'au pardon et encouragea l'assistance à savoir s'émerveiller devant les costumes, les croix, les oratoires.

Le pain bénit, offert par l'association des Villarins et amis de la vallée des Villards, fut distribué, en partie à l'intérieur de l'église.

Enfin le cortège quitta l'édifice et la foule clairsemée vit que, sous les parapluies, les coiffes se dissimulaient sous des mouchoirs, que les soies s'étaient faites plus rares et que le nombre de personnes en costume avait décrû comparativement au 15 août 2007.

En se rendant à la salle des fêtes pour l'apéritif offert à tous par la municipalité, le défilé passa devant la statue d'un ramoneur, statue payée par l'association des Villarins et des amis des Villards et placée sous le porche de la Maison du tourisme. Son inauguration, sous la pluie, par un discours de Maurice Frasse, venant de se terminer, tout le monde, ou presque, se retrouva, au sec, autour du verre de l'amitié, dans la bonne humeur et la convivialité.

Yves Morel

(*) En contradiction apparente avec les relevés effectués par Louis Paret-Dauphin, observateur climatologique à Saint-Alban : 4,2 mm de précipitations (soit 4,2 litres par mètre carré) entre 8 heures le matin du 15 août et 8 heures le 16 août, avec le commentaire : « Couvert, pluie nuit ».



■ Présentation d'un rapace.

C. GAUTERIN



C. MAYOUX



■ « Un petit coin de parapluie... »

■ Mémorable...

Le clou de la soirée, c'est toujours le bal, où tout le monde se retrouve. Il était organisé par le Club des sports et débuta vers 22 h 30, avec entrée gratuite. Pas d'orchestre, toujours très onéreux, mais un DJ avec une sono, bien suffisants en réalité. La musique a semblé bien appréciée de tous : beaucoup de jeunes et même de moins jeunes... sur la piste, toute la nuit.

Il y avait assez de décibels pour danser, et pas trop pour pouvoir bavarder tranquillement au bar entre copains et copines, et c'était très bien comme ça.

La pluie, qui a fini par cesser en début de nuit, a permis aux fumeurs de se retrouver aussi dehors. (Alors, Fabrice, il était bon le cigare offert par Hervé ? Un peu fort peut-être ?).

Merci Sophie Favre-Bonté et Andy Rostollan, Nicole Martin-Cocher, Nathalie Favre-Bonté et Céline Rostaing-Troux pour le service au bar, toujours très

aimables, souriants et efficaces. Et on peut dire sans mentir que le Jacquère et le Cerdon étaient fameux !

Tout le monde s'est bien amusé ; toutes et tous étaient joyeux ; et l'ambiance était « extra » (comme chantait Léo Ferré).

Mais les meilleures choses ayant toujours, et malheureusement, une fin, l'arrivée de l'aube dispersa les derniers danseurs et vit la fin du bal.

Finalement, et malgré la pluie, tous les acteurs de ce 15 août 2008 ont fait « contre mauvaise fortune bon cœur », et pour que tout se passe bien... et tout s'est bien passé !

Bravo, et à l'année prochaine ; en souhaitant quand même le soleil, évidemment.

Bernard Patillon(*)

(*) Merci à Nicole Martin-Cocher et à Denis Villiot pour leur concours.

POINT DE VUE

Les costumes de la vallée des Villards : tradition ou folklore ?

A l'heure où une certaine quête de l'authenticité est dans l'air du temps, où les produits du terroir naturellement cuisinés à l'ancienne sont valorisés, où l'intérêt pour les langues régionales ne se dément pas, il peut sembler opportun de s'interroger sur les notions de traditions et de folklore.

D'après le dictionnaire, le folklore est la science des traditions, des usages et de l'art populaires d'un pays. Par extension, le mot désigne l'ensemble de ces traditions.

Depuis déjà de nombreuses années, le mot folklore a pris, bien souvent, un sens péjoratif. Il désigne des habitudes, des situations, des pratiques, des faits pas sérieux, de peu d'importance dont on sourit en se moquant. Les traditions, elles, offrent de multiples visages. Comme les hommes et les civilisations, elles naissent, vivent et meurent. Leur longévité est très variable. Certaines se sont éteintes, faute d'être transmises, d'autres sont combattues, parfois à juste titre. Beaucoup sont détournées, utilisées à des fins mercantiles, telle la galette des Rois, à l'Epiphanie, proposée à la vente pendant un moi et demi. On essaie, sous des prétextes plus ou moins avoués, d'en créer de toutes pièces, certains diront de les ressusciter, comme c'est le cas pour la fête d'Halloween.

Une tradition, bien vivante, se perpétue sans difficulté. Elle n'est pas forcément figée, pouvant évoluer lentement. Mais comment redonner de la force à celle qui s'essouffle ? Eh bien ! en la revisitant, préconiseront certains. Ce traitement ne risque-t-il pas d'en faire du « folklore » ? Peut-être, mais en étant vigilant, on devrait échapper au mauvais, malheureusement très répandu. Cela signifie-t-il qu'il en existe un bon ? Certains groupes, dits folkloriques, peuvent se permettre de répondre par l'affirmative. Leurs recherches sur les costumes, les danses, les chants, etc., ont été effectuées aux sources mêmes de la tradition et leurs prestations sont garantes d'une réelle authenticité.

Ces considérations générales étant posées, penchons-nous sur ce que fut et est devenue la tradition villarinche la plus caractéristique, celle du costume féminin.

Tradition à la fois subie, voulue et acceptée par presque toutes les Villarinches jusqu'à la guerre de 1914-1918, son port était le lien visible d'une communauté montagnarde fière de son identité.

Probablement à partir du XVII^e siècle, imitant les modes en vigueur dans les classes supérieures, le costume des Villards a pu se constituer dans un souci esthétique qui lui était propre, se différenciant de ceux portés dans les autres vallées. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'embellissement de la tenue festive, initié par celles qui le pouvaient, s'est trouvé facilité grâce à la diffusion croissante de matériaux précieux et alimenté par la rivalité entre femmes, rivalité parfois exacerbée.

La complexité du costume villarin, compte tenu du nombre, de la forme et de la couleur de ses composantes, résulte

surtout de la coutume d'afficher les codes du deuil, de la religion, etc. (*). La lente évolution lui aura permis d'atteindre une sorte de point d'orgue, telle une œuvre d'art.

Enfin, rappelons qu'il n'a jamais eu vocation à être un uniforme. Si toutes les Villarinches n'avaient pas la même présence, elles le portaient avec dignité en affirmant leur personnalité sans pour autant enfreindre la tradition.

Aujourd'hui le costume villarin féminin survit. Soulignons qu'il n'y a pas eu rupture de la tradition. Lorsqu'il fut remis tout à fait à l'honneur dans sa version festive les 15 août 1971, 1972, et 1973 (après les essais de 1959 et 1960), d'authentiques Villarinches, en particulier Adélaïde Favre-Tissot (Lachenal), passèrent le relais à la nouvelle génération, faisant taire l'annonce de sa prochaine et complète disparition. Ce réveil de l'âme et des potentialités villarinches s'accompagna d'une joie doublée d'une émotion sincère. Seule ombre au tableau pour 1971 : les dégâts occasionnés par les hérissos des ramoneurs, la soie étant une étoffe fragile. Mais que faisaient-ils donc là, ces travailleurs, avec leur attirail, en ce jour de fête ?

Etait-ce déjà le « folklore » qui courtisait la tradition en l'absence d'un « vrai » costume d'homme ? Depuis, les 15-août ont vu ressortir toutes une variété d'habits féminins dont celui du Carême, égaré dans le calendrier... Certaines personnes se « déguisent » (de moins en moins heureusement), d'autres revêtent le costume pour communier avec l'aïeule qui le portait, d'autres encore pour se faire plaisir... mais toutes le font par choix. Aussi acceptent-elles le poids de la tradition, son coût et ses contraintes. Elles ne se

contentent pas, savoir le revêtir correctement en est une autre. De par sa complexité, sans doute plus que pour tout autre, le costume des Villards exige que chacun de ses éléments soit placé au bon endroit. Si son port habituel s'était poursuivi, peut-être aurait-il continué d'évoluer ? Mais comment ? Ne le sachant pas, nous sommes donc « condamnés » à le conserver tel quel que les Villarinches nous l'ont laissé. A aucun mode, il n'a à être revisité ; il est devenu quasi intemporel. Est-ce à dire qu'il soit totalement figé ? Sûrement pas. La tradi-

tion est une chose, savoir le revêtir correctement en est une autre. De par sa complexité, sans doute plus que pour tout autre, le costume des Villards exige que chacun de ses éléments soit placé au bon endroit. Si son port habituel s'était poursuivi, peut-être aurait-il continué d'évoluer ? Mais comment ? Ne le sachant pas, nous sommes donc « condamnés » à le conserver tel quel que les Villarinches nous l'ont laissé. A aucun mode, il n'a à être revisité ; il est devenu quasi intemporel. Est-ce à dire qu'il soit totalement figé ? Sûrement pas. La tradition est une chose, savoir le revêtir correctement en est une autre. De par sa complexité, sans doute plus que pour tout autre, le costume des Villards exige que chacun de ses éléments soit placé au bon endroit. Si son port habituel s'était poursuivi, peut-être aurait-il continué d'évoluer ? Mais comment ? Ne le sachant pas, nous sommes donc « condamnés » à le conserver tel quel que les Villarinches nous l'ont laissé. A aucun mode, il n'a à être revisité ; il est devenu quasi intemporel. Est-ce à dire qu'il soit totalement figé ? Sûrement pas. La tradition

est une chose, savoir le revêtir correctement en est une autre. De par sa complexité, sans doute plus que pour tout autre, le costume des Villards exige que chacun de ses éléments soit placé au bon endroit. Si son port habituel s'était poursuivi, peut-être aurait-il continué d'évoluer ? Mais comment ? Ne le sachant pas, nous sommes donc « condamnés » à le conserver tel quel que les Villarinches nous l'ont laissé. A aucun mode, il n'a à être revisité ; il est devenu quasi intemporel. Est-ce à dire qu'il soit totalement figé ? Sûrement pas. La tradition

est une chose, savoir le revêtir correctement en est une autre. De par sa complexité, sans doute plus que pour tout autre, le costume des Villards exige que chacun de ses éléments soit placé au bon endroit. Si son port habituel s'était poursuivi, peut-être aurait-il continué d'évoluer ? Mais comment ? Ne le sachant pas, nous sommes donc « condamnés » à le conserver tel quel que les Villarinches nous l'ont laissé. A aucun mode, il n'a à être revisité ; il est devenu quasi intemporel. Est-ce à dire qu'il soit totalement figé ? Sûrement pas. La tradition

est une chose, savoir le revêtir correctement en est une autre. De par sa complexité, sans doute plus que pour tout autre, le costume des Villards exige que chacun de ses éléments soit placé au bon endroit. Si son port habituel s'était poursuivi, peut-être aurait-il continué d'évoluer ? Mais comment ? Ne le sachant pas, nous sommes donc « condamnés » à le conserver tel quel que les Villarinches nous l'ont laissé. A aucun mode, il n'a à être revisité ; il est devenu quasi intemporel. Est-ce à dire qu'il soit totalement figé ? Sûrement pas. La tradition



■ A Saint-Colomban (5 août 1912).



■ A Saint-Jean-de-Maurienne (22 septembre 1941).

lèvent pas les cheveux, la veille, possèdent les bas et la paire de chaussures qui conviennent, refusent l'improvisation... Si elles n'ont pas toutes les pièces du costume, elles cherchent à se les procurer. En cas d'impossibilité, elles peuvent avoir recours aux robes, châles, tabliers, etc., refaits avec soin par l'association Patrimoine et culture, les broches et autres bijoux restant une affaire personnelle.

Avoir à sa disposition un costume com-

meilleur n'est pas la routine. Il semblerait qu'on recherche aujourd'hui, surtout dans les tenues de fête où la soie est présente, une « meilleure » harmonisation des couleurs. Grâce à l'association citée plus haut, certaines personnes ont pu, sous la houlette de Xavier Mugnier, confectionner et broder de nouveaux costumes, semblables, mais non identiques aux anciens.

Ne pourrait-on pas organiser des ateliers d'habillage, de plissage des robes, mais aussi des coiffes, pour qu'au sein des familles on sache se prendre en charge, soulageant ainsi les personnes mises à contribution chaque année ? En plus du rassemblement des costumes mauriennais tous les trois ans et des expositions à la Maison du patrimoine, faudrait-il retenir un jour ou l'après-midi du 15 août pour présenter la tenue de travail, celle du Carême, les costumes anciens passés de mode depuis longtemps ?

Revêtir le costume un 15 août, c'est se montrer

à ceux qui connaissent mais aussi à ceux qui découvrent. A-t-on le droit de tromper ces derniers comme j'ai pu le constater lors d'une fête dans un village de Maurienne ? Alors que je m'étonnais en voyant certaines restaurations pour le moins arbitraires, il me fut répondu : « *Notre chance, c'est que les touristes n'y connaissent rien !* ». Le « folklore » avait sévi comme c'est le cas aux Villards lorsque des enfants et des hommes se présentent en tenue de travail ou en che-

le changement, l'innovation pour l'innovation ? La tradition n'est pas un conservatisme borné, mais elle ne se nourrit pas d'artifices. Aussi, limitons, le plus possible, les concessions au « folklore », tel le défilé, et demandons conseil à ceux qui œuvrent depuis des années afin de pépétuer, à l'écart des modes éphémères, les spécificités villarinches, notamment celle du costume.

Revêtir l'habit du pays, c'est rompre, un temps, avec l'individualisme ambiant et retrouver le sens de la communauté d'origine, ou choisie. Mais son port est contraignant. Or, la société refuse les contraintes ; il sera donc de plus en plus difficile de mettre entre parenthèses toutes les contingences du moment. Toutefois, à l'heure où la vallée s'ouvre toujours davantage sur le monde, souhaitons qu'il survive encore longtemps au nom de l'identité villarinche et pour le plaisir des yeux.

Yves Morel

(*) Yves Morel, « Le costume des Villards » (*Le Petit Villarin* numéro 34, décembre 1980). Pour une étude complète du costume villarin, lire également, du même auteur, les articles publiés dans les numéros 28 (juin 1979), 30 (décembre 1980) et 31 (mars 1980).

Crédit photos

La photographie de 1912 provient du Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (archives photographiques) diffusion RMN.

- Celle de 1941 appartient à Emma Bozon-Vialle. On reconnaît, de droite à gauche : Odette Favre-Jaime (épouse Tardy), Joséphine Emieux (épouse Brochet), Éléonore Favre-Jaime, Étiennette Favre-Mot (épouse Pepey), Emma Favre-Bonté (épouse Bozon-Vialle), X. Martin-Fardon (devant), Emilienne Martin-Cocher (épouse Paret-Paintre), et, tête baissée, Marie-Louise Favre-Nicolin (épouse Chaboud).

CROIX DU BALAIS

Retour sur la tragédie du Balais

Le père Durieux étant indisponible, c'est le père Olivier Velut qui a bénit la croix de la Charmette installée l'été dernier au Balais par Jean-Marc Bordas sous l'égide de l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards. Cette croix est implantée à 1 980 mètres d'altitude, sur le plateau de la Charmette situé sur la commune de Saint-Alban, entre les combes des Balmettes et du Merlet.

Depuis son installation, la croix de la Charmette est devenue une destination de randonnée appréciée si l'on en croit les annotations laissées par les randonneurs sur le carnet prévu à cet effet et rangé dans une petite boîte fixée à la croix. Cette année, Jean-Marc Bordas et l'association des Villarins et des amis de la vallée des Villards ont profité de la présence d'hélicoptères opérant sur la commune de Saint-Colomban pour des travaux paravalanches (Fremezan), pour faire acheminer au Balais des matériaux qui ont servi à rehausser le socle sur lequel est implantée la croix.

L'an prochain, il est prévu de poser sur ce nouveau socle une plaque commémorant la tragédie de 1860. Enfin l'éclairage de la croix à l'aide de projecteurs solaires est à l'étude.

La bénédiction s'est déroulée le 23 août par un brouillard dense qui n'a cependant pas rebuté une trentaine de personnes qui ont rallié la croix, certains (la majorité) par la combe des Balmettes et d'autres par celle du Merlet et les Granges, le plus jeune, Gabin Girard, qui accompagnait sa m a m a n Valérie et ses g r a n d s - p a r e n t s Jacques et S i m o n e Favre-Teylaz, n'ayant que 3 ans.

Vers 11 heures, Jean-Marc Bordas a remercié l'association des amis des Villards et



■ Le plateau de la Charmette.

son président, Maurice Frasse, ainsi que toutes les personnes qui avaient participé à son implantation (Le Petit Villarin numéro 141, septembre 2007), puis, faisant référence à la devise du Petit Villarin (« comprendre, unir, agir, vivre »), exprimé le vœu que cette croix soit un trait d'union entre les Villarins. Il eut aussi une pensée pour les victimes en montagne et raconté qu'un randonneur avait « abandonné » dans la petite boîte fixée sur la croix, des bouchons d'oreille antibruit, indiquant par là qu'ils étaient inutiles sur le plateau. C'est une interprétation...

Accompagné par une violoniste de la famille Teyssier (les Roches), le père Velut a ensuite bénit la croix indiquant « qu'elle était dressée désormais comme le signe du salut pour tous les peuples ».

Stéphanie Chaboud-Crousaz a ensuite rappelé la tragédie qui a frappé une partie de sa famille le 28 juin 1860, sur le plateau du Balais. Ce jour-là, Colombe Frasse-Sombet, 68 ans, cultivateur-laboureur de Saint-Alban, alors Français, pour la petite histoire, depuis un peu plus de 3 mois, mourut brûlé dans l'incendie de son chalet d'alpage frappé par la foudre. Périrent également avec lui ses 3

filles : Marguerite (30 ans), Marie-Adélaïde (11 ans) et Virginie (7 ans) qui l'avaient accompagné en estive.

D'après Pierre Quézel-Mouchet, disparu l'an dernier, la mémoire collective du Frêne rapporte que le curé de la paroisse de Saint-Alban, impressionné par l'orage qui s'abattit ce jour-là sur Saint-Alban, aurait dit, s'adressant à l'orage après un éclair et un coup de tonnerre particulièrement virulents : « Vé t'in gora ou Balais ! » (« Va t'en tomber au Balais ! »), persuadé que le plateau du Balais était inoccupé, la famille de Colombe Frasse-Sombet n'ayant pas encore, à sa connaissance, rejoint l'alpage.

Ce qui s'explique par le fait qu'en ce printemps 1860, Colombe Frasse-Sombet avait perdu, le 4 avril, son épouse, Etienne Tronel (51 ans), épousée le 2 juin 1828 (avec laquelle il eut 10 enfants, 9 filles et 1 garçon), mais également ses filles Marie-Josephine (17 ans), le 14 février, Mélanie (20 ans), le 1^{er} mai, et Rosalie (28 ans), le 6 juin, jour où traditionnellement on emmontagne aux Villards. Voilà pourquoi le chalet semblait inoccupé le 28 juin (*). En fait terrible coup du sort, la famille Frasse-Sombet avait emmontagné le jour même...

Du côté de Lachenal, il se dit aussi que Colombe Frasse-Sombet, à la mort de sa femme, aurait dit : « Maintenant qu'elle est morte, le feu du ciel peut prendre tout le reste ! ». On sait ce qu'il est advenu peu après...

Ainsi d'une famille de 12 personnes début 1860, 6 mois après il ne restait que 4 membres : le fils Séraphin (28 ans), les jumelles Joséphine et Catherine (23 ans) et la dernière fille Rose, dite Rosalie (15 ans). Le chalet de Colombe Frasse-Sombet, dont il ne reste aujourd'hui que les ruines, était celui qui est situé au-dessus du chemin quand on arrive sur le plateau du Balais en venant de la combe des Balmettes.

Les descendants actuels de Colombe Frasse-Sombet sont, entre autres, ceux issus des familles de Joseph et Marcel Martin-Garin. Après la bénédiction de la croix, les pique-niques furent tirés des sacs et chacun put alors, tout en mangeant, apprécier les maigres rayons de soleil qui pointaient timidement, et écouter des chansons interprétées à *capella* par Jean-Marc Bordas et Jacques Favre-Teylaz. En début d'après-midi, tous les participants sont redescendus dans la vallée, laissant la croix veiller sur le plateau de la Charmette dont la quiétude ne dit rien de la tragédie qui s'y est déroulée il y a un siècle et demi.

Christophe Mayoux

(*) Les cahiers de l'Etat civil de la commune de Saint-Alban n'indiquent pas la cause du décès de l'épouse et des 3 filles de Colombe Frasse-Sombet. Mais en 1859-1860, des épidémies de fièvre jaune et de fièvre typhoïde sévissaient en France et en Europe de l'Ouest.

FÊTE DU PAIN

Une fête qui se pérennise

Le 3 août, plus de 120 personnes ont participé, au Pied des Voûtes à la fête du pain organisée par l'Association des amis des Villards, aidée par des bénévoles sans lesquels rien ne serait possible. De l'achat des denrées (Nicole Roche et Gilbert Laposse) à la cuisson du pain (boules) dont la pâte était fournie par le boulanger de Saint-Colomban qui, cette année, a épaulé, pour la cuisson, Gilbert Quézel-Ambrunaz, un habitué, Pierre Jamen, qui veille sur le four une grande partie de l'année, et Paul Long toujours partant pour aider aux manifestations villarinchères.

Pour le bois, outre celui obtenu lors d'une corvée, les organisateurs ont bénéficié des dons de Inès et Jacques Girard et de Félicie Quézel-Mouchet (en fascines). Quant à la pluie des pommes de terre, elle fut encore réalisée par des bénévoles.

Et que dire du transport et de l'installation des bancs et des tables où, cette année (malheureusement, c'est une habitude), les préposés à cette tâche ont pris un coup de chaud de dernière minute ! Pourtant, dès le printemps, l'association avait informé la communauté de communes du manque de bancs, de tréteaux et de tables, certains de ces matériels ayant été cassés cet hiver alors qu'il était à la disposition des clients de la station dans la salle hors sac de La Pierre. (L'absence de surveillance dans cette salle, dont la gestion est « nébuleuse », ne pouvait qu'entraîner de la casse, la clientèle d'hiver sortant sur la terrasse et dans la neige du matériel qui n'est pas fait pour résister aux intempéries et qui peut de surcroît facilement disparaître...). Quoiqu'il en soit du matériel a été acheté au printemps par la communauté de communes mais hélas, il en manquait et c'est alors qu'on s'aperçut qu'une quinzaine de bancs étaient dans l'église de Saint-Alban, laissés là après le concert d'ouverture de Festivillards une quinzaine de jours auparavant... (Outre les bancs laissés là, l'autel aurait été déplacé pour les besoins de cette soirée et n'était toujours pas rangé mi-août...). Aidés par André Gamel, Gilbert Pautasso et Paul Long rapatrièrent alors les bancs tant utiles.

Puis le jour J ce fut la préparation et la cuisson des diots et des gratins, Francis Martin-Fardon prouvant chaque année qu'il n'a pas perdu la main, le repas comportant naturellement les tommes de vache d'Adrien Maurino et, de chèvre, de Sébastien Sornet.

► PREMIER-VILLARD. C'est à l'initiative de quelques amis qu'un « concours de matouille » a eu lieu le dimanche 27 juillet au Premier-Villard. Près d'une centaine de personnes se sont retrouvées dans un pré ombragé attenant au terrain de jeux du Premier-Villard (qui, cet été, a été fort utilisé). Toutes ces personnes avaient en commun des attaches, ancestrales ou récentes, dans le hameau. Chaque famille ayant amené une entrée, un dessert et une boisson, quelques cuisiniers amateurs mais compétents ont assuré les diots au vin blanc, et 12 matouilles sont venues compléter le menu. La présence et le fond des oignons comme des lardons firent bien sûr l'objet de débats, et les 5 membres du jury eurent fort à faire pour ne retenir que 3 préteurs, chacune des 12 marmites présentant un produit tout à fait à la hauteur. La gagnante du concours (Patricia Clérin) reçut un « p'son » offert par Simon Cartier-Lange, le jeune sculpteur sur bois de la vallée, les deuxième et troisième prix consistant en une bouteille... L'après-midi se passa sous les arbres pour certains ou à la pétanque pour d'autres. La journée se déroula donc de façon très simple et très agréable pour les participants.

Parmi les convives, on notait la présence de Norbert Combet, président de la communauté de communes, de Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, et d'autres membres du conseil municipal de Saint-Alban. Christian Chassagne, directeur de la Maison du tourisme, était également présent mais le conseiller général Daniel Dufreney, s'était fait excusé pour raisons personnelles.

L'animation musicale aidant (accordéon de Sylviane Marquis et son compagnon qui animent aussi le 14 juillet à Saint-Colomban) le parking s'est transformé en piste de danse tandis que Maurice Frasse, Jacques Favre-Teylaz et Claude Gauthier poussaient la chansonnette.

La traditionnelle pesée du jambon (offert par la Boucherie Féra) a été gagnée par Georges Vial qui a donné le poids exact (5,260 kg) à 10 grammes près, les estimations allant de 3 à 9 kilogrammes ! Cette année, les cinq estimations les plus proches ont été récompensées (bons d'achat offerts par Intermarché de Cuines, mais aussi une horloge et une calculatrice géante). Ont ainsi été primés Charles Jalbeaud (à 20 grammes du poids exact), Germaine Laposse (35 grammes), Eliane Pellerey (60 grammes), M. Toledo (110 grammes) et Joël Cartier-Lange (135 grammes).

Puis la fête s'est terminée par la présentation par le boulanger d'un crocodile en pain de plus d'un mètre, ainsi que d'une tortue de bonne taille, qui furent découpés et distribués à l'assistance. Et après que tout le matériel fut rangé, prêt à être remonté, les bénévoles encore présents furent invités, comme l'an passé, à finir les « restes » : quelques diots et du gratin mais aucune bouteille de vin de Savoie ouverte à finir ! (Cette année achetée à la cave de Cruet par Gilbert Laposse).

Cette année le WC amovible était pourvu d'un tuyau d'eau et Gilbert Quézel-Ambrunaz avait fait poser un compteur électrique spécifique afin de pallier l'absence de la famille Hunter qui fournissait gratuitement l'électricité et dont on ne dira jamais assez combien elle fut précieuse toutes ces dernières années. Pour l'an prochain, la municipalité de Saint-Alban devrait couper des arbres le long du torrent, et pourrait réaliser d'autres aménagements sur la place. Une façon de pérenniser cette fête qui aura lieu, l'an prochain, le 2 août.

Christophe Mayoux



■ De gauche à droite : Paul Long, Gilbert Quézel-Ambrunaz et Pierre Jamen.

C. MAYOUX

BOTANIQUE

A la rencontre de l'alchémille et autres plantains

Dans son château de Ferney, le grand Voltaire, comme Candide, cultivait son jardin. Celui de l'esprit. Mais il aimait aussi herboriser...

A Saint-Alban, du hameau de l'Eglise à la croix des Charrières, nous avons emboîté le pas à Bernard Patillon, botaniste amateur, passionné par les plantes sauvages et médicinales. Nous étions, en ce jour du 17 août très ensoleillé, une quinzaine à écouter attentivement, en chemin, celui qui a recensé environ 250 plantes depuis un peu moins de vingt ans. Un herbier dont il fait profiter les visiteurs qui s'arrêtent dans le hall de la Maison du tourisme.

Sous nos pieds, nous avons tout d'abord fait la connaissance avec l'opiniâtre renouée des oiseaux qui aime coloniser les lieux piétinés et les bordures de route. Puis dans la foulée le chénopode blanc, communément appelée patte d'oie, et son voisin le plantain.

Dans la vallée du Glandon, poussent trois plantains : le majeur, le lancéolé et le moyen, ce dernier étant beaucoup moins répandu (on l'appelle aussi langue d'agneau à cause de la forme de ses feuilles).

Ces plantains étaient très réputés et très utilisés dans un passé encore récent pour soigner efficacement les plaies. Il fallait écraser ses feuilles jusqu'à en obtenir une quantité suffisante d'extrait liquide. On appliquait alors celui-ci sur l'endroit à soigner, avec un linge serré par-dessus. Moins d'une semaine après, les « humeurs » mauvaises étaient repoussées tout autour de la blessure réduite ensuite à la croûte de cicatrisation bien connue des enfants qui s'écorchent les genoux en tombant. C'est ainsi que l'on pratiquait au Tyrol pendant la première moitié du XX^e siècle d'après Ida Pétron (Lachenal), née autrichienne, et soignée ainsi par ses parents pendant sa jeunesse.

« Les enfants apprennent et expérimentent vite que les piqûres d'ortie ou d'insectes se calment bien lorsqu'on les frotte avec des feuilles de plantain » conclut Bernard Patillon.

Avec l'amarante réfléchie (c'est... amusant) et l'achillée millefeuille qui soigne les règles douloureuses, nous avons successivement identifié la verge-d'or du Canada, l'épinard sauvage, le géranium des Pyrénées, qui a beaucoup voyagé, et la chélidoine plus connue sous le nom d'herbe à verrues. Puis la benoîte et ses fleurs jaunes, le millepertuis

tuis et ses vésicules transparentes, et la linaire rampante.

Nous nous sommes arrêtés quelques instants sur l'armoise commune (l'herbe de la Saint-Jean) une plante médicinale connue depuis l'Antiquité. Ne doit-elle pas son nom à Artémis ? Elle a été utilisée longtemps dans la composition de philtres bénéfiques contre les maux de tête, les obstructions nasales et même comme antidote des venins. La sarriette commune (surnommée poivre d'âne dans le midi de la France) pousse jusqu'à 1 500 mètres d'altitude. Encore plus remarquable pour sa longue inflorescence jaune, la molène est efficace contre la toux et dans les bains pour jambes lourdes.

Au cours de cet après-midi instructif, nous avons également localisé l'orpig blanc, l'ortie rouge (efficace comme fortifiants des cheveux), des campanules, le séneçon de Fuchs, le rhinanthe (tartari en patois), l'ortie royale, l'herbe à Robert, la scabieuse, la légendaire centaurée utilisée par nos amis italiens pour la confection des vermouths et enfin la grande épilobe en épis et ses fleurs d'un rose vif.

Nous conclurons ce récit par l'étude de l'alchémille commune. Avec cette plante commune, qui tire son nom de l'alchimie, nous « pénétrons » dans le monde des alchimistes qui recherchaient la pierre philosophale. En effet, ses feuilles sont un peu creuses et conservent longtemps une goutte d'eau en leur centre, même tard dans la journée, après l'évaporation de toute la rosée du matin sur les autres plantes. Cette perle d'eau est très transparente et semble très pure. C'est pourquoi les alchimistes du Moyen Âge lui attribuaient des vertus magiques et l'utilisaient dans les diverses mixtures qu'ils confectionnaient pour effectuer la transmutation des métaux en vue d'obtenir de l'or. La goutte d'eau de l'alchémille n'est pas issue de la rosée matinale non évaporée mais c'est une exsudation, une transpiration naturelle de l'espèce.

Merci à Bernard Patillon pour ses conseils de cueillette et le rappel de certaines convictions, et qui continuera à animer bénévolement des sorties botaniques familiales, l'an prochain, pour les personnes qui le souhaitent (*).

Claude Gauterin

(*) Mathieu Taboury, accompagnateur en moyenne montagne, a lui aussi proposé cet été, dans le cadre de ses activités professionnelles, des sorties en montagne à la découverte de la flore et de la faune villarinchies.

Un jardin alpin au Glandon ?

Le col du Glandon pourrait-il être le cadre d'un jardin alpin ?

Situé à l'intersection des routes départementales 927 et 926, classées « routes des Grandes Alpes », le site est particulièrement fréquenté de juin à septembre : touristes locaux, rhônalpins, passages des cyclistes et des motards, etc. Toutefois, si l'altitude, l'exposition, ainsi que la nature du sol s'y prête, la réalisation de ce projet sur un site classé n'en est qu'au stade de l'idée.

Flore de l'Arvan-Villards, dimension ethnobotanique, centre d'étude des lépidoptères nocturnes, etc., tout reste à analyser comme le nécessaire pendant du jardin : une entreprise horticole implantée sur le territoire qui produirait les plants destinés à la vente aux populations locales et touristiques. Une occasion d'assurer, durant l'hiver, la promotion

d'un séjour estival.

Ce projet a été présenté aux élus de Saint-Colomban et au président des associations Sybelles promotion et Sybelles commercialisation, le 5 juillet, lors d'une visite sur le site (versant sud du col, après le chalet hôtel du Glandon). Il reste à valider l'idée même de cet équipement touristique et pédagogique et d'en trouver le cadre légal : commune ? communauté de communes ? Sivav ?

La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ainsi que le Conservatoire botanique national de Gap-Charance ont été informés du projet et l'accueilleront, à ce jour, positivement. La prochaine réflexion relative au prochain contrat de plan Etat-Région, intitulé « Contrat Stations Durables », devrait logiquement prendre en compte ce projet.

Une promenade pour les grands et quelques fleurs pour les petits

Après le Mollard (lire ci-contre), sur les conseils de Danièle Tronel, nous avons fait une promenade botanique aux Granges, anciens hameaux de Saint-Colomban, en amont de Lachal, où il ne reste que des ruines. Cet endroit est très plaisant, riche en fleurs et bien adapté pour une promenade botanique intéressante. Le chemin est large et facile.

Le 20 août en début d'après-midi, il faisait beau et j'ai eu le grand plaisir d'accueillir Colette et Maurice Bouchet-Flochet, ainsi que Maurice Frasse, qui, tous trois venaient pour la première fois à l'une de mes promenades botaniques. Il y avait aussi Ida Pétron, la compagne de ce dernier, Danièle Tronel, Patricia Jamen (Platerre) et enfin ma mère.

Le parcours s'est déroulé dans une bonne humeur et les « anciens » l'ont émaillé de souvenirs et d'anecdotes remontant à leur enfance et à leur jeunesse à Saint-Colomban ou à Saint-Alban ; ce qui fut très intéressant et parfois émouvant.

Nous avons pu voir, ou revoir, entre autres espèces, ce fameux casse-lunettes qui plaît tant à Chantal Frasse-Sombet, l'ortie royale, la parisette à 4 feuilles avec son unique fruit noir, assez rare et toujours intrigante, mais si spectaculaire ; le polygala, petite fleur en grappe et d'un joli bleu mais qui passe souvent inaperçue ; et enfin les baies rouges du camérisier à balais, appelé aussi chèvrefeuille des haies (et non pas – après vérification – des bois, contrairement à ce que l'une des participantes avait proposé).

Je m'en tiendrai là pour cette évocation des plantes rencontrées ce jour-là

afin de ne pas « tomber » dans le rébarbatif. Cependant, j'ai fourni, à sa demande, à Maurice Bouchet-Flochet, une liste presque exhaustive des plantes rencontrées, pour un petit article qu'il se proposait d'écrire pour *La Maurienne* à propos de cette promenade. Ainsi, ceux et celles qui souhaiteraient en savoir davantage sur ces fleurs pourront toujours s'y reporter, à l'occasion.

Je mentionne également deux sorties avec les enfants (de 6 à 11 ans cette année) de la colonie de la cure de Saint-Colomban. Les petites filles sont toujours ravies, et les garçons un peu moins parfois (voire pas du tout ! pour certains) ; mais l'ambiance est toujours sympathique dans l'ensemble. Il y a toujours 2 moniteurs avec chaque groupe (cette année 2 groupes de 22). Et je suis toujours heureux de rendre ce service au directeur de la colo, et de faire plaisir à ces enfants, le plus souvent issus des milieux difficiles du Nord-Pas-de-Calais.

Enfin, j'ai fait faire aux enfants des Galapias un petit herbier avec les fleurs qui poussaient sur le talus et un peu en contrebas du chemin, en face de leur salle d'accueil. Le talus était riche et il n'a pas été nécessaire d'aller plus loin. Chaque enfant a ainsi pu récolter 7 ou 8 fleurs, à disposer sur une feuille de papier, et a pu recopier les noms que j'avais écrits en grosses lettres sur un tableau improvisé pour l'occasion.

Encore un bon moment passé avec les enfants. A refaire l'année prochaine, bien sûr, en espérant que Solenn Clavel et Pauline Gomès-Leal seront toujours là, aux Galapias.

Bernard Patillon

STATION FLEURIE

Ventes de chrysanthèmes

L'association Station fleurie organisera une vente de chrysanthèmes pour la Toussaint, en regroupant les commandes des Villarins auprès du lycée agricole du Bocage (Chambéry). Aucune commande ne sera enregistrée si non confirmée par un chèque du montant équivalent libellé à l'ordre du Lycée agricole du Bocage. Les commandes sont à passer auprès de la Maison du tourisme (tél. : 04-79-56-24-53) de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 heures à 16 h 30 avant le 21 octobre, dernier délai. Elles seront à retirer directement dans les anciens locaux de la Maison du tourisme (sous la mairie de Saint-Colomban) le 31 octobre, de 16 heures à 18 h 30, et le 1er novembre de 9 heures à 10 heures (permanences de Maurice Bouchet-Flochet).

Les couleurs disponibles (à préciser lors de la commande) sont le rouge, jaune, orange, mauve, grenat, violet, et blanc. Les petits chrysanthèmes seront disponibles en petit pot (35 à 40 cm, pour 11,50 €), en gros pot (50 à 60 cm, à 14,50 €), en pot de 13 cm (4 euros), et en coupe de 5 couleurs mélangées (21 euros).

Les chrysanthèmes à grosses fleurs seront disponibles en pot de 8 à 12 fleurs (12 euros) ou de 15 à 16 fleurs (15 euros). Les bruyères classiques seront en pot de 11 cm (3,95 €) ou de 13 cm (5 euros) et de 14 cm (6 euros). Les bruyères vivaces seront disponibles en pot de 11 cm (2,30 €). Les bruyères vivaces teintées seront disponibles en pot de 11 cm (2,30 €) ou de 14 cm (5,30 €). Enfin, les cyclamens, en pot de 16 cm, seront au prix de 8 euros, et en coupe de 3 au prix de 30 euros.

Le palmarès 2008 du concours maisons fleuries de l'association Station fleurie a été

rendu public à la fin de l'été de façon à ce que les gagnants soient avertis suffisamment à l'avance afin qu'ils puissent retirer leur lot durant le marché aux fleurs du printemps prochain.

RÉSULTATS :

CATÉGORIE 1 :

- Propriétés fleuries (cours ou espaces fleuris) : 1^e : Gilbert Laposse ; 2^e : Odile Tronel-Peyroz ; encouragements à Elvire Patafi, Jeanine Martin-Garin et Bernard Mugnier.
- Habitations traditionnelles : 1^e : Colette Bouchet-Flochet ; 2^e : Joséphine Tronel-Peyroz ; encouragements à Danielle Favre-Trosson.
- Maisons avec aménagements paysagers : 2^e : Odette Emieux ; 3^e ex aequo : Arlette Bozon et Andrée Darves-Blanc.

CATÉGORIE 2 :

- Habitations avec décor floral : 2^e : Irma Bozon-Vialle ; 3^e : Jeanine Bellot-Mauroz ; encouragements à Maurice Jeandet, Marguerite Martin-Cocher, Jacqueline Brusque et Marie-Christine Martin-Fardon
- Balcons ou terrasses : 2^e ex aequo : Irène Maquet et Jacqueline Communal ; encouragements à Bernadette Tronel-Peyroz, Juliette Favre-Alliance et Sylvain Martin-Cocher.
- Habitats traditionnels : 1^e ex aequo : Renée Favre-Bonté et Benjamin Frasson-Botton ; 2^e : Madeleine Jacot-Guillermot ; 3^e : Isabelle Girard.

CATÉGORIE 4 :

- Jardins Fleuris : 3^e ex aequo : Jeanine Tronel et Daniel Emieux.

CATÉGORIE 6 :

- Hôtels - restaurants : 2^e : Hôtel de la poste ; encouragements à l'Auberge du Glandon.

- Jardins Fleuris : 3^e ex aequo : Jeanine Tronel et Daniel Emieux.

Alors que le sujet est... brûlant, la première conférence proposée par l'association Patrimoine et culture (« Le changement climatique ») n'a attiré que 33 auditeurs. Sujet trop général ? Sans doute puisque « Evolution des glaciers », et notamment de celui de Saint-Sorlin, sujet voisin mais plus concret, a séduit 56 personnes (*lire ci-dessous*). Enfin, 75 personnes se sont déplacées pour écouter André Palluel-Guillard raconter l'« annexion » de la Savoie (*lire ci-contre*).

CLIMAT

Coup de chaud en altitude : le glacier de Saint-Sorlin continue de fondre

En octobre 2004, au-dessus de Bessans, la fonte des glaces avait donné des frissons aux habitants de la région, à la préfecture de Savoie et aux géologues chargés de surveiller le lac glaciaire de Rochemelon situé en contre bas du glacier culminant à 3 212 mètres d'altitude. Ce lac de 600 000 m³ menaçait de déborder, l'eau s'était accumulée en raison du réchauffement climatique à la cadence de 2 à 3 centimètres d'épaisseur de fonte des glaces chaque jour.

Ce phénomène n'est pas exceptionnel. Une étude réalisée en 2002 et publiée par une équipe du CNRS de Grenoble montre que les variations climatiques dans les Alpes françaises (au-dessus de 2 500 mètres) sont préoccupantes.

Le laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE, qui vient de fêter ses 50 ans) a placé sous surveillance quasi-constante un ensemble de quatre glaciers dont celui de Saint-Sorlin que les randonneurs et les alpinistes savoyards connaissent bien puisqu'ils le traversent pour aller au pic de l'Etendard.

Ce glacier, globalement exposé au nord, s'étend de 2 640 mètres à 3 463 mètres d'altitude (pic de l'Etendard). Sa surface est de 3,2 km² et son épaisseur maximale de 130 mètres. C'est un glacier propre, quasiment sans débris morainiques sur la surface. L'étude de ses variations a débuté en 1956 par l'implantation de balises dans la zone d'ablation. Depuis, les observations ont été réalisées sur toute la surface et validées par l'analyse de clichés aériens (1952, 1971, 1986, 1989, et 1998) auxquels viennent s'ajouter les mesures d'écoulement du glacier en surface et sur le front (*).

Entre 1957 et 1999, le glacier a perdu en moyenne, sur toute sa surface, une épaisseur de 17,2 m de glace soit une hauteur d'eau équivalente à 15,5 m ! Et ce, sans considération d'altitude. En revanche à 2 720 mètres, la chute atteint plus de 40 mètres, ce qui est énorme. Seule consolation, si l'on peut dire : à 2 850 mètres le glacier n'a pratiquement pas bougé.

Toutefois, les scientifiques qui ont réalisé ces analyses n'en tirent aucune conclusion : « *Elles ne disent rien sur l'avenir du climat. Elles ne permettent pas de savoir si le réchauffement constaté est un signal, la tendance lourde d'une évolution conséquente ou d'un bruit de fond, une variation chaotique autour d'une évolution globale.* » Il n'en demeure pas moins qu'à l'échelle de la planète nous vivons une période de réchauffement...

Ce constat est aussi celui de Louis Reynaud, chercheur au LGGE, invité le 1^{er} août à la salle des fêtes de Saint-Colomban par l'association Patrimoine et culture à l'initiative de Georges Quézel-Ambrunaz, ancien maire de Saint-Alban, qui fut l'un de ses collègues à l'université de Grenoble. Louis Reynaud est un familier du royaume du froid qui prend naissance à 4 000 mètres d'altitude. A 15 mètres de profondeur, au sommet du Mont-Blanc, il fait déjà - 15°C. La température remonte à - 11°C à 3 450 mètres

mais à 160 m de profondeur, sous les névés.

Toutes les données scientifiques connues aujourd'hui sont racontées par les glaciers qui sont autant d'archives précieuses recueillies au cours des explorations. « *L'industrie, proche du néant en 1870, a évidemment contribué, avec ses pollutions, au réchauffement* », nous dit Louis Reynaud, sans omettre d'ajouter « *que les rejets d'oxyde d'azote, la combustion des moteurs et les exploitations agricoles, gourmandes en produits chimiques, sont aussi en partie responsables de la fonte des glaciers.* »

L'étude de ces phénomènes présente aussi quelques attraits pour le merveilleux : les cristaux de glace avec leurs couleurs polarisées et leur aspect similaire au quartz. « *Le destin des glaciers est de se charger de blanc pour finir un jour en carrières grises et noires* » nous précise joliment Louis Reynaud.

Que connaissons-nous du passé ? Très peu de choses puisque les premiers écrits sur la fonte des glaces en haute Maurienne datent de 1598, une période de l'histoire marquée aussi par un réchauffement de la température, qui dura près de deux siècles.

Il va falloir s'y faire. A cette cadence, le glacier de Saint-Sorlin aura perdu une partie de son territoire dans moins de 50 ans. Et pour les stations de ski ? « *Nous avançons prudemment dans le diagnostic parce que nous n'avons toujours pas d'explication rationnelle à donner. N'étant pas écologue, je ne peux pas avancer de certitudes pour l'avenir. Seulement m'en tenir au constat le plus récent, sans augurer du futur. Quant à savoir si l'axe de rotation de la terre, qui bouge très sensiblement avec les années, pourrait être responsable du réchauffement climatique, je me garderais bien de mettre ma main au feu...* »

Claude Gauterin

(*) Le glacier de Saint-Sorlin, *Le Petit Villarin* numéro 119 (mars 2002).

GÉNÉALOGIE

Une nouvelle base de données disponible

Cette été, du 2 au 17 août, à la Maison du patrimoine, à La Pierre, Stéphanie Chaboud-Crousaz (*) a proposé aux Villarins qui le souhaitaient leur arbre généalogique réalisé à partir d'une base de données remontant jusqu'au XVII^e siècle.

Commencée il y a 2 ans seulement à partir de recherches sur son patronyme, rapidement étendues à tous les Villarins grâce aux archives communales, à la rubrique « carnet » du *Petit Villarin* et aux nombreuses « boutilles à la mer » qu'elle a envoyées et qui sont parfois revenues..., sa base de données contient à ce jour 2 406 patronymes soit quelque 26 500 personnes environ.

Cet été, Stéphanie Chaboud-Crousaz a répondu à toutes les demandes et mis à jour sa base de données en y incluant notamment, dès que possible, des photographies. Le 15 août, Stéphanie, en costume villarin, était à la

HISTOIRE

Et la Savoie devint française

La 3^e conférence donnée dans le cadre du cycle de conférences de l'association Patrimoine et culture traitait du rattachement de la Savoie à la France (1860). Le conférencier, André Palluel-Guillard, professeur d'histoire émérite à l'université de Savoie (« *Emérite, ça veut dire en retraite !* », précisa-t-il d'emblée avec un humour dont il ne se départira pas de la soirée), commença par regretter que les Savoyards des 2 départements (« *Les Savoyards sont des crétins !* », à la différence des Bretons qui n'hésitent pas à fêter Anne de Bretagne) n'arrivent pas à s'accorder pour organiser la commémoration du 150^e anniversaire de cet événement dont le 100^e, en 1960, avait donné lieu à une grande fête, à Chambéry et même à Paris où les costumes savoyards, à leur arrivée à la gare de Lyon, furent pris pour des costumes bretons !

Ces précisions données, André Palluel-Guillard retrouva son sujet en commençant par tordre le coup à la version indépendantiste qui soutient que le référendum qui a décidé du rattachement de la Savoie à la France ne fut pas démocratique et entachés d'irrégularités électorales. Certes, des bulletins « non » manquaient dans quelques bureaux de vote mais cette phase de l'histoire de la Savoie et de la France avait été réglée bien avant le référendum, notamment lors des entrevues (secrètes) de Plombières (Vosges), le 21 juillet 1858 (1) entre Napoléon III et Camillo Cavour, président du conseil (premier ministre, dirait-on aujourd'hui) de royaume de Piémont-Sardaigne : la France aiderait le Piémont-Sardaigne dans sa lutte contre l'Autriche et dans son projet d'unifier l'Italie, en contrepartie de quoi elle obtiendrait les cessions de la Savoie et du comté de Nice.

Le 24 mars 1860, un traité est signé à Turin avec cette réserve : l'adhésion des populations. Le 1^{er} avril, le roi de Piémont-Sardaigne délie les Savoyards du serment de fidélité par un acte de « renonciation royale ». Le référendum est fixé au 22 avril 1860. A la question : « *La Savoie veut-elle être réunie à la France ?* », sur 130 839 votants, 130 523 ont répondu « oui » et 235 « non », 600 électeurs s'abstenant (81 nuls) (2).

L'issue du scrutin était donc connue d'avance d'autant que les Savoyards ne se voyaient pas devenir Italiens (« *Notre*

cœur va du côté où coulent nos rivières » entendait-on aux Villards) après l'unité des royaumes transalpins car, outre des questions de langues (les Savoyards parlaient tous le français), l'émigration savoyarde, depuis des lustres, se tournait plutôt vers la France qui était à ses yeux un pays riche, contrairement au royaume de Piémont-Sardaigne qui représentait plutôt la misère. De plus, le clergé savoyard n'a pas hésité à s'exprimer en chaire pour le « oui » d'autant que Cavour avait pris (opportunité ?) de nombreuses décisions défavorables au clergé de Piémont-Sardaigne...

Deux anecdotes : un temps envisagé (les Anglais ne s'y opposant pas), le rattachement de la Suisse à la France fut refusé par le gouvernement suisse (« *Ils s'en mordent les doigts à l'heure actuelle* » précisa M. Palluel-Guillard). Et le 26 février 1860, le gouvernement français repoussa l'idée d'une Savoie indépendante. Sur ce point et selon le géographe Pierre Préau : « *Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt. Si on le veut, si cela a un sens, si les Savoyards regardent tous dans le même sens, et non les uns vers Genève, les autres vers Lyon, et en tout cas aucun vers Grenoble !, l'unité de la Savoie n'est pas un patrimoine à sauvegarder, mais une réalité de demain à construire : une ambition.* »

Mais alors : Savoyard ou savoien ? Selon M. Palluel-Guillard, le premier vocable dérive de l'italien « Savoia » qui désigne la terre de Savoie (géographie) et le second de « Sabaudia » qui désigne le peuple de Savoie (politique). Aujourd'hui, le terme « savoien » a pris une connotation indépendantiste.

Finalement, la conférence a pris fin sans que jamais l'auditoire ne se soit à aucun moment impatienté. C'est dire combien l'humour et la richesse des informations données plus de 2 heures durant par André Palluel-Guillard ont captivé les 55 personnes présentes.

Christophe Mayoux

(1) Des Savoyards, notamment membres de la Ligue savoyenne, considèrent ces entrevues comme « une conspiration unissant un dictateur [Napoléon III] et son complice, pour fomenter conquêtes et massacres ».

(2) Ces résultats varient d'une source à l'autre, André Palluel-Guillard confirmant qu'il n'y a aucun chiffre officiel. Mais à quelques unités près, les écarts observés ne sont pas de nature à remettre en cause le résultat. Les résultats villarins ne sont pas connus.

Maison du patrimoine avec son matériel informatique. Au total près d'une centaine de personnes se sont adressées à elle pour apprendre, découvrir, ou confirmer des pans de leur histoire familiale, découvrant par la même (« croissant » des généalogies en un clic de souris) des cousinades inconnues voire insoupçonnées...

Le bouche à oreille aidant, la Maison du patrimoine a encore reçu des visites pour lui poser des questions, fin août, alors que Stéphanie n'était plus présente.

Aussi, vu le succès qu'elle a rencontré, Stéphanie devrait l'an prochain, dans le même cadre des après-midi portes ouvertes de la Maison du patrimoine, en août, de nouveau apporter ses données pour quelques « piqûres » de rappel sur des histoires familiales, à la demande... Et l'année prochaine, sa base se sera probablement encore enrichie puisqu'elle

a décidé de s'intéresser aux Villarins qui, contraints et « forcés » ou délibérément, ont quitté le pays pour vivre dans la vallée au début du XX^e siècle !

Avec le travail entrepris par Stéphanie Chaboud-Crousaz et ceux, similaires, de Jean Garbolino, Jacques Segarra, ou Alain Bozon, pour ne citer qu'eux, les Villarins ont tout pour mener à bien leurs recherches personnelles.

Christophe Mayoux

(*) Originaire du Frêne, Stéphanie est la fille de Jean-Baptiste Chaboud-Crousaz et de Janine née Martin-Garin, et la petite-fille de Marcel et Marinette Martin-Garin et d'Eugène et Maria Chaboud-Crousaz. Pour obtenir des renseignements sur vos origines villarines, vous pouvez la contacter à l'adresse postale suivante : Stéphanie Chaboud-Crousaz, 21 rue Yves Farge à 38600 – Fontaine, ou bien à l'adresse électronique suivante : Stephanie.chaboud-crousaz@mgeups.com

MAISON DU TOURISME

La Maison du tourisme modifie ses statuts et change de président

Dans un bilan, présenté le 5 septembre dernier devant le conseil communautaire, la Maison du tourisme a qualifié la saison estivale d'« encourageante ».

Et pourtant la fréquentation est restée faible avec 41 semaines louées entre le 1^{er} juin et le 6 septembre pour les 17 gîtes communaux dont 4 étaient réservés (à l'artificier, aux animatrices du club enfants, aux surveillants de baignade et à l'animateur de la Maison du tourisme), et 2 non loués (travaux à effectuer). Ainsi, sur 14 semaines, les 11 gîtes restants ont été occupés à 26,6 % contre 31 % l'an passé. On est loin d'avoir retrouvé le niveau de 2006 (53 semaines louées). A La Perrière, pour la résidence et les mobile homes (un ensemble de quelque 230 lits), les données sont comparables avec 466 personnes enregistrées en juillet et en août, soit un taux de remplissage de 25,3 % sur les 8 semaines d'été. Selon la Maison du tourisme : « La clientèle française est toujours majoritairement présente aux Villards mais on voit apparaître un petit pourcentage de clientèle des Pays-Bas, de Grande Bretagne ou d'Écosse. Ceci s'explique peut-être par le fait que les dernières transactions

immobilières ont été effectuées en majorité [...] par des étrangers. Les amis ou parents de ces nouveaux résidents se logent à proximité durant leurs vacances. »

Depuis Noël 2004 la taxe de séjour est prélevée par les hébergeurs pour le compte de la collectivité auprès de tous les touristes passant au moins une nuit aux Villards du 1^{er} jour des vacances de Noël au 31 mars, et en juillet et en août. En sont exonérés les enfants de moins de 13 ans, les travailleurs saisonniers, etc. Les tarifs par nuitée et par personne sont de 0,50 € pour tout type d'hébergement sauf le camping (0,20 €). Les sommes prélevées en 2005, 2006 et 2007 pour les deux mois d'été (respectivement 2 239 euros, 2 455 euros et 2 439 euros) ne semblent pas traduire les variations du taux de fréquentation observées par ailleurs pour cette période de l'année.

Les animations proposées par la Maison du tourisme (la journée du 15 août, la course pédestre La Villarinche, la fête du 14 juillet, la soirée dansante « italienne » et Festivillards) ont été déficitaires (22 400 euros dont 53 % pour Festivillards). Ce que certains déplorent.

Mais peut-il en être autrement ? Enfin, de l'avis de nombreux intervenants dans le domaine de l'animation, la présence d'un animateur n'aurait pas été déterminante.

Un nouveau CA

Le 22 août, mettant un terme à plusieurs mois d'incertitude et de confusion, le conseil de la communauté de communes a modifié la composition du conseil d'administration (CA) de la Maison du tourisme. Pour deux raisons :

- ses membres, en place depuis le 13 octobre 2007, n'avaient pas été validés par le conseil communautaire, contrairement à ce que prévoient les statuts ;
- on ne savait plus qui représentait quoi au sein de ce CA qui, au 17 mai, comptait 3 élus, 6 représentants d'associations – les autres associations ayant décliné l'offre – et 3 membres « indépendants ».

Le nouveau CA comprend 13 membres : 7 représentants des collectivités locales et 6 personnes issues de la société civile. Les 7 élus ont été immédiatement désignées : le président de la communauté de communes (Norbert Combet), le maire et un représentant par commune des trois communes membres de la communauté de communes soit : Maurice Darves-Bornoz et Serge Tardy (Saint-Alban), Maurice Bozon et Sérgolène Coin (Saint-Colomban), Philippe Girard et Madeleine Laperrouze (Sainte-Marie-de-Cuines).

Huit personnes étaient candidates pour les 6 postes restants. Après une audition devant le conseil de la communauté de communes, 6 ont été retenues : Chantal Berthier, Maurice Bouchet-Flochet, Marie-Christine Carrara, Claude Gauthier, Paul Long et André Pommier. (Les candidatures de Marcelle Pommier et de Georges Quézel-Ambrunaz n'ont pas été retenues, ce dernier en raison de son mandat d'élue à Saint-Alban, ce qui aurait porté à 8 le nombre d'élus au sein du CA.) Le principe de cette audition a « froissé » quelques-uns de ces candidats qui pensent avoir suffisamment montré leur « motivation » en participant depuis plusieurs années à l'animation villarinche.

D'autant que, ce jour-là (6 septembre), le conseil communautaire, devant lequel ils devaient s'exprimer, comptait 6 absents (sur 9). Personne de Saint-Colomban, ni de Sainte-Marie-de-Cuines ; des absences qui ont été jugées quelque peu « désinvoltes » (*). Les associations locales qui avaient accepté de siéger au CA n'ont pas apprécié, elles non plus, ce changement qui ne leur a jamais été signifié, certaines d'entre elles l'ayant

appris par le bouche à oreille... « Quand on avait besoin de nous pour mettre fin à 6 mois cacophoniques et voter le budget 2008, on a su nous trouver. Et maintenant on change les règles sans nous prévenir. On aurait voulu se couper du milieu associatif qu'on ne s'y serait pas pris autrement. » Malaise.

Le nouveau CA s'est réuni une première fois le 12 septembre. Ce soir-là (Maurice Bozon, Sérgolène Coin et Madeleine Laperrouze avaient donné des procurations), Norbert Combet et Claude Gauthier, seuls candidats, ont été élus, respectivement, président et vice-président du CA. Le conseil a également constitué 3 commissions : Festivillards (dont le responsable sera Maurice Bouchet-Flochet), l'animation (André Pommier) et la promotion (Claude Gauthier). Le conseil a ensuite abordé la question du renouvellement du contrat de Christian Chassagne, directeur de la Maison du tourisme, qui arrive à échéance le 9 mai 2009. Au cours de la discussion, Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines se serait interrogé sur la nécessité d'une telle fonction aux Villards. Au cours des débats du conseil de la communauté de communes, en août, Philippe Girard avait déjà pointé la coexistence d'une Maison du tourisme aux Villards et d'un office du tourisme cantonal à La Chambre. Les Villarins devront-ils prochainement argumenter sur la nécessité d'un organisme d'animation et de promotion du tourisme spécifique à la vallée ? Dans la discussion, ce dernier a aussi proposé qu'il fallait que davantage d'animations soient programmées à Sainte-Marie-de-Cuines, notamment quelques-unes de celles qui font Festivillards.

Le CA s'est réuni une deuxième fois le 27 septembre sur le même sujet (longuement) et pour s'apercevoir aussi que, n'ayant pas été validé par le conseil communautaire, ses membres n'avaient aucune légitimité, répétant ainsi l'erreur du précédent CA... De plus, il semblerait que tous les élus appelés à siéger doivent être conseillers communautaires. Tout le processus d'installation du nouveau CA est donc à reprendre, et avant le 9 novembre 2008 date à laquelle le CA doit se prononcer sur l'avenir de son directeur (6 mois avant l'échéance). Prochaines réunions dans quelques semaines pour discuter de cela et préparer la saison hivernale. Enfin.

(*) Etaient présents : Norbert Combet, Christian Campillo et Serge Tardy.

CLUB ENFANTS

Baisse de fréquentation

Cette année le club enfants, qui a fonctionné du 7 juillet au 29 août (soit 39 jours contre 36 en 2007), a connu une légère baisse de fréquentation : 610 enfants accueillis sur les 2 mois contre 643 en 2007, soit – 5,2 %. La fréquentation de juillet a un peu augmenté (290 enfants en 2008 contre 235 en 2007) mais celle d'août a nettement baissé (320 en 2008 contre 408 en 2007). Cette baisse d'août s'est surtout faite ressentir la dernière semaine d'ouverture (du 25 août au 29 août) où le club enfants n'a enregistré que 38 inscriptions contre 159 en 2007 (soit une baisse de 76 %).

Les enfants viennent principalement de La Perrière (325 enfants, soit une augmentation de 8,50 %) puis des résidents principaux (184 enfants, soit une baisse de 13 %) et enfin les autres vacanciers (101 enfants, soit une baisse de 24 %). Ce qui donne une bonne indication sur la baisse de fréquentation observée cet été en montagne et aux Villards en particulier.

Les enfants ont été ravis du programme, varié, proposé. Même si certaines activités restent les mêmes d'une année sur l'autre, les responsables ont essayé d'innover et de proposer des activités nouvelles (pêche à la Norma, minigolf à la Toussuire, aquarium d'Aix-les-Bains, etc.) Il a également été fait appel à différents intervenants comme Mathieu Taboury qui est intervenu deux demi-journées pour une petite randonnée découverte des environs (la première sur le thème des minéraux et la seconde sur le thème des fourmis), ou encore Aurélie Duverger de l'association Cheval notre passion pour les après-midi d'équitation (cette activité devra néanmoins être adaptée pour être satisfaisante).

Cette année deux stagiaires BAFA étaient présentes en juillet (Virginie Cusanno et Anaëlle Filliolley) et deux autres en août (Marion Jolly et Carole-Anne Pacifici). Elles ont été d'une grande aide sur toutes les animations proposées. Pour la première fois, le club enfants lui-même a organisé la kermes-

se qui a été utilisée le jour du 15 août. Cette activité a connu le succès et développé le côté créatif des enfants. Tous étaient fiers le jour J d'expliquer aux parents quelles avaient été leurs missions dans la conception. De plus cette kermesse a permis de récolter une petite somme d'argent mais surtout d'accueillir pas moins de 61 enfants qui sont venus se mesurer.

Mais le succès du club enfants doit aussi à de nombreuses personnes comme Alfred Bozon et Anne-Karine Favre-Bonté pour leur gentillesse et leur disponibilité, puisqu'ils ont assuré tout l'été bénévolement les après-midi « escalade » (une fois par semaine) ; Martine Ferroud qui est toujours partante pour faire découvrir aux petits vacanciers la Maison du patrimoine ; Sébastien Sornet qui nous ouvre sans compter les portes de sa chèvreerie afin de nous expliquer son métier ; Simon Cartier-Lange pour nous avoir fait découvrir toutes les facettes de son métier ; Bernard Patillon qui comme chaque année nous donne de son temps pour expliquer aux enfants la botanique et leur permettre de repartir avec un bon souvenir de la vallée des Villards ; Norbert Combet qui nous a été d'une grande aide lors de la confection de la kermesse ; David Castanier et Sylvain Martin-Cocher pour leurs disponibilités de tous les instants.

Cette saison s'est donc déroulée dans la joie et la bonne humeur avec tout de même beaucoup de sérieux. Nous avons apprécié nos nouveaux locaux, beaucoup plus grands et adaptés pour nos activités.

La situation géographique, bien qu'un peu plus excentrée (et donc peut-être difficile à trouver pour les touristes) nous a permis d'être beaucoup plus en sécurité par rapport à l'ancien emplacement qui était trop près de la route. Par conséquent, il nous était indispensable d'avoir le minibus du Club des sports pour nos petits déplacements.

Pauline Gomès-Leal et Solenn Clavel

► **FESTIVILLARDS.** La 9^e édition de Festivillards, qui s'est déroulée sur une semaine, du 20 au 26 juillet, n'arrive pas à « décoller » n'enregistrant que 486 entrées (dont 16 invitations) contre 526 (entrées payantes) l'an passée. Un nombre certes supérieur à celui de 2006 (368) mais qui reste inférieur à ceux de 2004 (630) et 2005 (543).

Le bilan financier laisse un déficit de 11 954 euros avec 9 075 euros de recettes (en comptant une subvention de 3 000 euros attribuée par Sybelles promotion), pour 21 029 euros de dépenses dont 55 % ont été consacrés au règlement des contrats pour le concert symphonique (4 936 euros), le groupe Flamenco (3 249 euros) et les polyphonies corses (3 460 euros).

La décentralisation d'un des spectacles (Musiques et danses grecques), à la

salle des fêtes de Sainte-Marie-de-Cuines, transformée pour l'occasion en taverne grecque, n'a pas fait « recette » avec 74 entrées seulement.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant, c'est l'orchestre symphonique de Belgorod qui a achevé cette semaine qui présentait cinq spectacles très différents les uns des autres, une soirée qui a séduit 191 personnes soit, à elle seule, près de 40 % des entrées totales.

L'organisation de cette semaine, lourde, repose presque entièrement sur le bénévolat. Ce qui explique sans doute pourquoi il y avait peu de monde (et c'est peu dire) pour ranger la salle des fêtes de Cuines après le spectacle..., et pourquoi il a fallu attendre quelques semaines pour que l'église de Saint-Alban retrouve son rangement habituel.

AMIS DES VILLARDS

Les adhérents satisfaits
des actions du bureau

Alternance oblige, c'est à Saint-Colomban (le 6 août à la salle des fêtes, la salle hors sac étant occupée par le club enfants) que s'est déroulée cette année l'assemblée générale de l'association, devant une quarantaine de personnes.

Sur les 146 adhérents à jour de leur cotisation (159 l'an passé), 27 étaient présents et 58 étaient représentés (c'est plus que l'an passé) ce qui a permis d'atteindre le quorum (38).

Chaque année, les maires et le président de la communauté de communes ainsi que le président et le directeur de la Maison du tourisme sont invités. Cette année seul Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, avait répondu à cette invitation.

Après avoir évoqué les adhérents disparus dans l'année, les rapports moral et financier de l'exercice, détaillés par Maurice Frasse, président, en présence de Gilbert Laposse, trésorier, Christophe Mayoux, secrétaire, et des membres du bureau, ont été adoptés à l'unanimité (Gilbert Pautasso s'est abstenu toutefois lors du vote du rapport moral). Le bénéfice de l'exercice étant de 1 233 euros, la cotisation reste fixée à 10 euros et l'association ne sollicitera aucune subvention auprès des collectivités locales villarines.

Suite à son élection comme président de la communauté de communes (avril 2008), Norbert Combet a démissionné du bureau dont il était le vice-président. Un poste est donc à pourvoir au bureau, qui comprend 12 membres, mais personne ne s'est déclaré candidat. Enfin, Maurice Frasse, Gilbert Laposse et Georges Noël-Lardin, dont les mandats étaient à renouveler, ont été réélus membres du bureau pour 3 ans.

Lors des échanges avec les adhérents, ceux-ci ont souhaité que la fête du pain soit maintenue. Seront également reconduites les actions en faveur de l'environnement. A ce propos, concernant la journée Les Villards vallée propre, organisée depuis l'an dernier par la communauté de communes (avec l'aide de l'association), l'assemblée a regretté que les affiches annonçant cette journée aient été posées au dernier moment (comme l'an dernier...) et qu'aucun courrier n'ait été adressé aux associations villarines les invitant à solliciter leurs adhérents. Pas surprenant donc que l'on ait retrouvé ce jour-là que les bénévoles habituels ce qui, pour l'assemblée, est regrettable.

Stéphane Pezzani, conseiller municipal de Saint-Colomban, a proposé à l'association de faire parrainer cette journée par l'association Mountain Wilderness ce qui valoriserait l'image de la station. Seul inconvénient : la journée nationale de nettoyage de Mountain Wilderness a lieu fin mai (le 29 mai en 2008) ce qui est peut-être un peu tard car cette année, début mai, la végétation était déjà trop avancée pour faire du bon travail. Dossier à suivre.

Toujours à propos de l'environnement, les déchets laissés par le passage des cyclo-sportives qui empruntent la vallée des Villards posent un problème. En principe c'est aux organisateurs de procéder à leur enlèvement. La question des déchets verts a également été soulevée. Actuellement, ils sont jetés dans la combe du Premier-Villard mais le service de Restauration des terrains en

montagne demande que cette décharge « sauvage » soit fermée. Que faire ?

Les antennes du Carrelet ont été enlevées (*lire ci-contre*) mais, pour les adhérents, il resterait encore beaucoup à faire ; notamment une analyse des sols car du bétail et des promeneurs fréquentent les lieux.

Concernant les sentiers et les autres travaux d'entretien, la municipalité de Saint-Colomban organise désormais des corvées sur son territoire. Deux ont eu lieu ce printemps et cet été dans la combe des Roches. Deux corvées d'entretien des pistes de l'Ormet ont été organisées en septembre (*lire page 14*). Maurice Bozon a indiqué que des passerelles démontables (enlevées l'hiver) ont été commandées par la commune pour être posées dans la combe des Roches (2 à l'Orselle) et dans la combe de la Croix (1, mais là des assises en bétons devront être réalisées). Ces installations et ces travaux vont coûter près de 15 000 euros (subventionnables) à la commune.

Si des plans de déboisement sont en cours ou à l'étude (Saint-Colomban), le projet de création de nouvelles associations foncières pastorales (AFP) est au point mort. Enfin, le projet de la ZAC, lui, serait sur le point d'être « allégé » voire abandonné par la communauté de communes (*lire page 17*).

Concernant la route départementale (RD 927), les demandes de l'association ont été prises en compte : des parapets traditionnels devraient être construits et le pont va être refait vers les 3 virages, après celui dit de la « vieille usine ». Georges Quézel-Ambrunaz a demandé à ce que l'association se préoccupe aussi du rond-point qui doit être réalisé au Planchamp, à l'intersection avec la RD 927, travaux financés par la commune de Saint-Alban (1/3) et le conseil général. Jusqu'à présent il n'y a pas eu de concertation avec la population et, selon lui, de nombreux terrains sont concernés par un projet dont l'entreprise serait considérable alors que d'autres solutions seraient possibles même si l'actuelle (utilisation d'un miroir) est désormais interdite.

On attend toujours la remise en état du lavoir de Bon Mollard et son raccordement à l'adduction d'eau, promise l'an dernier par la communauté de communes et confirmée par ses nouveaux responsables. Enfin, la croix du Balais, installée l'été dernier par l'association, est devenue un but de randonnée.

Des adhérents ont évoqué la statue du petit ramoneur villarin (*lire page 9*).

Finalement, en l'absence de propositions nouvelles concrètes émanant des adhérents, les principaux objectifs de l'association sont reconduits : organisation du Téléthon (6 décembre prochain) et de la fête du pain (2 août 2009), et distribution du pain bénit à la sortie de la messe du 15 août. D'autres projets seront examinés au cas par cas par le bureau (corvées par exemple, etc.). Enfin la date de la prochaine assemblée générale a été fixée au 5 août 2009.

A la suite de l'assemblée générale, le bureau s'est réuni le 23 août. Maurice Frasse, Gilbert Laposse et Christophe Mayoux ont été réélus, respectivement, président, trésorier et secrétaire, tandis que Paul Long a été élu vice-président en remplacement de Norbert Combet.

ENVIRONNEMENT

Antenne et batteries du Carrelet :
EDF... prend le relais, en hélico !

Il était une fois une antenne de télévision perchée au Carrelet (1) à 2 132 mètres d'altitude qui permit d'agrémer pendant huit ans, les mornes soirées des ouvriers qui œuvraient à la construction du barrage de Grand-Maison. Nous étions plus bas que le col du Glandon, au début des années 80, mais grâce à l'émetteur de Montaimont, situé sur la montagne d'en face, les travailleurs du consortium de travaux publics (2) étaient « branchés » sur l'actualité, dans leurs dortoirs de Plan Cugnet, près des chalets d'alpage de Rieuclaret.

En 1988, quand sonna l'heure de la fin du chantier, l'énorme retenue hydro-électrique commença à devenir une curiosité touristique. Les entreprises parties, quel sort allait-on réservé au valeureux mât planté sur le « dôme » du Carrelet ? Moins chanceuse que les marmottes, l'antenne se retrouva fort dépourvue quand la bise fut venue.

Oubli fâcheux. L'entreprise sous-traitante qui devait procéder au démontage de l'antenne et à la récupération du matériel composant le dispositif (une douzaine de gros accumulateurs, des traverses en ferraille, des poteaux et un panneau en bois, une plateforme en béton armé solidement ancrée dans la prairie) « capitula » involontairement, sans doute appelée à d'autres tâches plus urgentes.

Le temps passa et avec lui se succéderent froids, neiges, gels, glaces, vents, dégels, pluies, grêles, éclaircies et soleil, orages et coups de tonnerre, avalanches peut-être.

Un cocktail d'éléments atmosphériques propice à la destruction progressive des éléments les plus fragiles de l'installation. Au seuil des aiguilles d'Argentières, les batteries « invisibles » s'endormirent dans la solitude du temps.

Près de 20 ans s'écoulèrent jusqu'à cette matinée de juin 2007 au cours de laquelle un randonneur nommé Jean-Marc Bordas, accompagné de son fils aîné, se trouva subitement en présence de cet étrange bric-à-brac épargillé sur une quarantaine de mètres. Epave anachronique dans cet espace minéral et floral fréquenté exceptionnellement par des brebis égarées.

Comme toujours en pareil cas, nous eûmes droit à toutes les hypothèses pour expliquer ces « restes ». Des plus sensées aux plus fantaisistes. Pêle-mêle, les vestiges d'un poste avancé de la DCA allemande, les vestiges des patrouilleurs de l'Armée de Terre en grandes manœuvres, le reliquat d'un spot publicitaire tourné au-dessus du barrage de Grand-Maison au profit de la téléphonie mobile d'Orange Télécom, ou encore les restes d'une installation destinée à l'étude des papillons nocturnes...

Autant de pistes plausibles, mais la réalité est... moins glorieuse et tellement émouvante.

Et comme le hasard est grand, j'ai même retrouvé dans les environs de

Romans-sur-Isère, l'un des ouvriers (aujourd'hui à la retraite) qui passa du bon temps, le soir, avec ses camarades, devant le petit écran installé dans les baraquements de Plan Cugnet.

Toute histoire rocambolesque ayant une fin, il fallait à présent passer à l'action et négocier l'enlèvement de cette antenne. Et, à ce jour, EDF a tenu ses promesses.

Après avoir débarrassé les batteries endommagées, en octobre 2007, entre deux averses de neige, les services de MM. Estournel, Sarron et Girot du centre EDF de Vaujany ont adressé au maire de Saint-Colomban, Maurice Bozon, une demande d'autorisation de survol et d'atterrissement sur les lieux afin de démolir la dalle en béton et de rapatrier tous les gravats vers son centre de tri sélectif à Grenoble. Ce second hélicoptère était programmé pour début octobre.

Tout est donc bien qui finit bien pour l'association des Villarins et amis des Villards qui a ainsi réalisé une importante économie de transport puisqu'elle envisageait un moment d'acheminer elle-même le dépôt des déchets inertes avec le concours des bonnes volontés et la logistique de la communauté des communes. La règle élémentaire voulant que le pollueur soit le payeur, on s'est donc acheminé sans trop de bruit vers un arrangement à l'amiable qui semble satisfaire tous les acteurs de ce feuilleton.

Aussi, faut-il remercier EDF, pour le traitement rapide du dossier, ainsi que toutes les personnes qui ont apporté leur concours dans cette enquête sous la forme de témoignages : Jeannette Galle (à Tarascon), Robert et Thierry Bozon, Marius Tavan et ses bergers au chalet de la Combe, Camille Combet, Albert Cartier et Nicolas Revol, René et Xavier Mugnier, Alfred Bozon et Patrick Louadoudi, Jean-Marc Bordas, André Bitz, la délégation départementale de l'Armée de Terre à Chambéry, la Frapna (Chambéry), Chantal Frasse-Sombet, Jeanine Martin-Garin, Lucie Antonacci et Maurice Bozon, l'association Mountain Wilderness à Grenoble.

Claude Gauterin

(1) Le Carrelet figure dans le périmètre du col du Glandon et de ses abords, ensemble qui vient d'être classé en raison de son caractère pittoresque (décret du 9 avril 2008).

(2) Suite à l'appel d'offre lancé par EDF, fin 1979, le marché de construction du barrage de Grand Maison et du Verney a été confié à un groupement d'entreprises comprenant : Entreprise Razel Frères (mandataire commun), Entreprise Bec Frères, Entreprise Bouygues, Entreprise Léon Chagnaud et Fils, les Chantiers Modernes, Société Dragages et Travaux publics, Société Dumez Travaux Publics, Société des Grands Travaux de Marseille, Société générale d'entreprises. Ces entreprises ont constitué à cette occasion la Société de construction des barrages de Grand Maison et du Verney (où BGM), société anonyme qui assurait la gérance du groupement.

► **EAU POTABLE.** L'eau distribuée au cours de l'année 2007 a été de bonne qualité bactériologique (informations de la DDASS) : « *Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimiques recherchés.* » A Saint-Alban, les contrôles ont concerné l'eau de la source des Perrières (8 analyses, eau douce) et celle qui alimente le Pied des Voûtes (2 analyses, eau peu dure) ; à Saint-Colomban, l'eau du lavoir de Valmaure (4 analyses) et celle du réservoir des Roches (8 analyses), toutes les deux qualifiées de douces. – (C. M.)

Un « petit ramoneur » choisi comme symbole villarin

Il y a 3 mois, le bureau de l'Association des Villarins et des amis des Villards, décidait de commander une statue (grandeur nature) d'un « petit ramoneur » et de l'installer (en accord avec la municipalité) devant la Maison du tourisme, comme un symbole du pays villarin.

Cette œuvre (d'une seule pièce) en bois de cèdre (de 100 ans d'âge environ), réalisée par Sébastien Cohendet (de Grignon, mais originaire de La Chambre où il a longtemps vécu et sculpté notamment la statue d'Obélix qui est sur la place de La Chambre) (*), a nécessité 200 heures de travail. Elle pèse entre 400 et 500 kilogrammes et a coûté 4 000 euros.

Elle a été inaugurée après la messe du 15 août par Maurice Frasse, président de l'association, en présence de Daniel Dufreney, conseiller général du canton, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, Christian Campillo, adjoint au maire de Saint-Alban, Norbert Combet, président de la communauté de communes, et... d'une maigre assistance à cause de la pluie diluvienne, les courageux, costumés ou non, qui sont sortis ce jour-là préférant s'engouffrer directement dans la salle des fêtes où avait lieu (c'était une première) le vin d'honneur, sitôt la messe terminée.

Des panneaux (conservés à la Maison du tourisme) expliquaient les différentes phases de la réalisation de cette statue et rappelaient la dure réalité de ce travail saisonnier qui concernait beaucoup d'enfants de moins de 10 ans à qui il arrivait de mendier pour trouver le gîte et le couvert (lire ci-contre et *Le Petit Villarin* numéro 140, juin 2007).

Globalement, les Villarins et notamment les adhérents de l'Association ont apprécié cette initiative même si certains la conteste pour diverses raisons.

Certes, on aurait pu trouver autre chose qu'un « petit ramoneur » pour symboliser les Villards car il va de soi que le pays villarin n'est pas le seul berceau des ramoneurs (lire ci-dessous le point de vue de Yves Morel). Mais s'il en est pas le berceau unique, son histoire reste

fortement marquée par ce type d'émigration saisonnière qui peut donc légitimement, pour l'association, en devenir le symbole. Et d'ailleurs, Paul Guichonnet, dans l'Album savoyard, n'écrivit-il pas que, si les ramoneurs savoyards ne provenaient pas de tout le duché de Savoie mais de quelques régions seulement, « la Maurienne est, par excellence, la patrie des ramoneurs. C'est, en effet, dans le bassin de l'Arc que l'expatriation est la plus massive et la mieux organisée. Trois cantons ont fourni les contingents les plus nombreux. Ce sont ceux d'Aiguebelle, La Chambre et Saint-Jean de Maurienne. (...) La vallée des Villards est au cœur de l'exode, et les patrons de Saint-Alban et Saint-Colomban, outre leurs propres enfants, emmènent ceux qu'ils embauchaient dans la basse vallée de l'Arc, de Montricher à Epierre, en passant par Villardon, Montvernier, les Cuines, les Hurtières et les Huiles. Mais même dans ces paroisses, le ramonage n'est jamais l'unique occupation. »

Depuis son inauguration, le « petit ramoneur villarin » a été très souvent photographié par des touristes (mais aussi des Villarins). En attendant, qui sait ?, d'en éditer peut-être un jour des cartes postales...

Christophe Mayoux

(*) Sébastien Cohendet a participé à de nombreuses expositions et remporté une quinzaine de prix. On lui doit par exemple des œuvres pour les villes de Narbonne (stade de l'amitié), Cluses (médiathèque) ou Cholonge, et la reproduction du Penseur de Rodin pour un château près de Grenoble. Il a participé le 15 août après-midi à l'animation de la fête, en expliquant la sculpture sur bois par la réalisation d'une tête d'aigle qui ensuite donnée comme lot de la tombola.



C. MAYOUX

POINT DE VUE

A propos du ramonage, remarques...

Tous les ramoneurs n'étaient pas villarins, et tous les Villarins n'étaient pas ramoneurs. Reste que dans nombre de familles de la vallée, cette forme d'émigration saisonnière était pratiquée. Au Premier-Villard, après la seconde guerre mondiale, le village se vidait encore, au cours de l'automne, de sa population masculine. Une institutrice ayant enseigné l'une de ces années-là dans l'école du hameau pendant quelques mois d'hiver en conservait bien le souvenir : « *Un village de femmes et d'enfants, tous les hommes étaient partis au ramonage.* »

Il faut penser à ce que l'organisation ancestrale de l'économie villarin, avec cette forte émigration masculine, devait entraîner pour les femmes : seules au pays durant le long hiver, elles étaient ensuite, pour certaines d'entre elles, maîtresses du chalet d'alpage pendant 2 mois et demi d'été, les hommes travaillant principalement autour des hameaux du bas pour les foins et les moissons. Les femmes, dans la vallée, étaient véritablement le pilier permanent de la vie quotidienne, amenées par la force des choses à prendre une large part de responsabilités.

Jacqueline Dupenloup

EMIGRATION SAISONNIÈRE

Par « la France en bas », du Moyen Âge au XX^e siècle

Au pays des Villards, l'émigration hivernale est assurément très ancienne (1). Elle a sans doute pris naissance dans les derniers siècles du Moyen Âge. Comme dans beaucoup de montagnes sans industrie, elle est une nécessité vitale : l'agriculture et le pastoralisme étaient en effet incapables non seulement de procurer l'argent indispensable aux achats variés, aux impôts et charges, mais même d'assurer la subsistance d'une population vite surabondante.

L'émigration saisonnière

On peut dire que l'émigration hivernale intéressait toute la population masculine. La plupart des « hirondelles d'hiver », comme les appelaient les gens des plaines, partaient à la fin septembre pour

revenir aux alentours de Pâques. Ainsi, la saison d'émigration durait de 5 à 7 mois.

Les Villarins ont pratiqué essentiellement trois grandes occupations hivernales : le peignage du chanvre, le ramonage, le colportage. Le peignage du chanvre nous est le moins connu dans ses modalités, car il a disparu depuis déjà fort longtemps.

Le ramonage a toujours passé pour être la grande spécia-

lité villarinoise (mais l'activité était aussi exercée par des montagnards du bassin de l'Arc, de Tarentaise et des environs de Faverges.)

Les ramoneurs comprenaient non seulement des adultes, mais encore beaucoup d'enfants, dont certains n'avaient pas 8 ans. Presque tous les adultes étaient des maîtres-ramoneurs, travaillant à leur compte, avec une troupe d'enfants, de valets, parfois même un contremaître. Malheureusement, il est vrai, les maîtres (qui recrutaient en partie en dehors des Villards) étaient souvent durs, voire même brutaux.

Les ramoneurs partaient fréquemment en troupe, sous la conduite d'un ancien. Ils faisaient des étapes de 40 à 50 km par jour, allant par exemple en 10 jours de Saint-Colomban à Carcassonne, exploit remarquable qui s'accomplissait souvent pieds nus, pour économiser les chaussures. Ils mendiaient leur pain et leur gîte dans les fermes accoutumées.

POINT DE VUE

Mais pourquoi donc... ?

Cette statue d'envergure, en bois de cèdre, réalisée par Sébastien Cohendet, de Grignon, figure un petit ramoneur en tenue de travail, certes plein d'allant, mais bien en chair... Dommage qu'il n'ait pas la parole ! Il nous apprendrait qu'il ne représente guère tous ces enfants au corps fluet qui pouvaient grimper dans les cheminées.

Ce cliché du petit ramoneur prétendrait-il être le meilleur des symboles villarins ? Sur le socle de la statue, on peut lire entre autre : « *Vallée des Villards, Berceau des Ramoneurs* ». Ecrire que les Villards sont le berceau des ramoneurs, n'est-ce pas se... bercer d'illu-

Le travail était fort pénible, particulièrement pour les malheureux enfants. Munis d'un bonnet, de genouillères de cuir et d'une raclette, ils devaient tout le jour grimper dans les cheminées pour les nettoyer de leur suie, besogne parfois dangereuse, lorsque la cheminée était en mauvais état ou que, trop large, elle exigeait pour s'y hisser, une véritable acrobatie.

Le ramonage, pour ces enfants, s'accompagnait de mendicité. C'était un métier fort déconsidéré, bien peu rémunérant et coupé de périodes de chômage. En raison de leur caractère ambigu de semi-mendiants, les ramoneurs étaient parfois même refoulés par la police comme indésirables.

Si le peignage du chanvre et le ramonage, n'apportaient qu'un pécule insignifiant, le commerce hivernal, en revanche, donnait l'aisance, parfois même la richesse, à ceux qui le pratiquaient. Ainsi, l'émigration hivernale, née de la nécessité, était devenue le principal pilier de l'économie villarinoise, assurant à elle seules les trois quarts des revenus.

Tous les émigrants possédaient un argot secret, « *lo terathu* », qui ne se parlait guère dans la vallée, si bien que les femmes ne le parlaient pas et le comprenaient à peine. La nécessité d'un langage secret a dû être ressentie de bonne heure chez ces émigrants hardis et

Lire la suite page 10

Etymologie du mot « ramoneur »

La cheminée, avec conduit d'évacuation, est un élément d'architecture inventé il y a quelques 600 ans. Le ramonage est né avec cette invention...

Au XIII^e siècle, un ramon est un simple balai de branchage (mot venant de « *ram* », qui a aussi fourni « *rameau* »). Ramoner signifie alors balayer. Avec l'invention de la cheminée et le nécessaire nettoyage des conduits, le sens originel de « ramoner » tombe dans l'oubli.

En 1694, le Dictionnaire de l'Académie française donne du mot ramoneur la définition suivante (cité par Monique Dejammet, dans l'Album du petit ramoneur savoyard) : « *celuy dont le mestier est de ramonner les cheminées. Les ramoneurs viennent presque tous de la Savoie* ». J. D.

sions puisque dans d'autres vallées de l'arc alpin et même d'Auvergne, des hommes et des enfants, voire des femmes, partaient exercer ce métier ? Comment savoir où prit naissance ce genre d'émigration ?

Pourquoi cette statue ? Doit-on en attendre des retombées... de suite ou... de suite ?

Mais cessons de critiquer et de plaindre ; attendons de judicieuses corrections et rappelons que tout sculpteur, figuratif ou non, conserve, fort heureusement, une bonne part de liberté dans l'exécution de son œuvre.

Yves Morel

A la découverte des abeilles

A la suite d'une rencontre entre Claude Gauthier et Bernard Manonviller, président du Rucher des Allobroges (Savoie), en concertation avec la Maison du tourisme et les apiculteurs locaux, il avait été décidé d'organiser une conférence sur l'abeille et la pollinisation, à Saint-Colomban, le jour du 15 août.

Les apiculteurs de la vallée des Villards ont accepté de proposer en complément une animation sur le miel et les abeilles.

Ce stand a été mis en place dans la salle située sous les locaux de la Maison du tourisme. Des panneaux prêtés par le Rucher des Allobroges donnaient des informations sur la ruche, les abeilles, leur organisation sociale (reine, ouvrières, faux-bourdons), les produits de la ruche (nectar et miel, cire, pollen, propolis), les fleurs et la pollinisation.

Pierre Dulac de Saint-Rémy-de-Maurienne, président de la section de La Chambre du Rucher des Allobroges, avait fait le déplacement pour présenter le matériel de base de l'apiculteur : enfumoir, lève-cadre, brosse, cadres de



GAUTIERIN

corps de ruche et de hausse, caisse pour la récolte, extracteur, en agrémentant la visite de ses abondantes explications d'apiculteur passionné.

Yves Bonnivard, correspondant de la section de La Chambre pour la vallée des Villards, présentait des cadres de miel et proposait aux visiteurs de le goûter directement à la source.

René Emieux (Le Bessay) présentait des bougies de cire de sa fabrication et des livres sur l'apiculture abondamment illustrés.

Bernard Patillon, botaniste amateur bien connu à Saint-Colomban (il propose chaque année de faire découvrir ses herbiers le jour du 15 août), a été pour cette occasion associé aux apiculteurs. Il a pu commenter avec passion les analyses polliniques du miel de Saint-Colomban et les mettre en relation avec les plantes contenues dans ses herbiers. La flore de la vallée mérite d'être découverte et protégée, elle qui a tant de secrets et de bienfaits.

Un petit questionnaire permettait aux enfants de tester leurs connaissances.

Emigration saisonnière

Suite de la page 9

rusés, décidés à se parler sans être compris de l'étranger aux aguets. En tout cas, ce langage secret créait un lien très fort entre tous les compagnons d'émigration.

Beaucoup partaient vers le bas Dauphiné, mais aussi le Bugey, la Bresse, le long de la Saône, du Beaujolais à la Bourgogne, jusque parfois dans les plaines du Bourbonnais. Un autre flot prenait la route du Midi, vers Valence, Montélimar, en Provence et bas Languedoc, jusqu'à Perpignan, Carcassonne et le sud-ouest du massif central, autour de Mazamet et Millau. En 1847, un ramoneur de Saint-Colomban est même signalé à Lesparre (Gironde).

Et au XX^e siècle...

Les actuels descendants des ramoneurs villarins gardent bien le souvenir de la persistance de l'émigration saisonnière au XX^e siècle, mais sous des formes qui, bien sûr et heureusement, avaient radicalement évolué. Plus question évidemment du travail des enfants et de mendicité. Le ramoneur est désormais un artisan respecté et qui se fait bien payer.

Dans les villes, son travail s'est compliqué peu à peu avec l'apparition de nouveaux moyens de chauffage. Dans les campagnes, les ramoneurs se déplacent à bicyclette ou à moto, en attendant l'auto, après la seconde guerre. Ils couchent à l'hôtel, et ont souvent leurs clients attitrés. L'aire de travail s'est d'ailleurs restreinte, les ramoneurs de Saint-Alban sont restés fidèles au bas Languedoc, poussant d'ailleurs vers l'ouest, dans l'Ariège et le Tarn.

Cette activité pouvait sembler l'idéal de la migration hivernale, et, effectivement, elle a tenu longtemps. Pourtant, le

métier devenant rémunérateur, la tentation était grande de s'installer en permanence. Si bien qu'après 1960, le ramoneur saisonnier n'est plus pratiqué que par une douzaine de personnes dans les deux communes.

Mais les ramoneurs établis en ville revenaient passer des vacances au pays dans des maisons rénovées... et les petits, arrière-petits enfants perpétuent la tradition.

En 2008...

Maurice Bozon, actuel maire de Saint-Colomban, a cessé cette année une activité saisonnière vers Grenoble. Joël Bozon, Fabrice Bozon (les Roches), exercent eux à Seyssins (38), Ludovic Bozon (Le Martinan), à Grenoble, Andy Rostolan (Le Martinan) à Méribel-les-Allues, Joël Favre-Novel (Le Martinan) à Saint-Marcellin, Christophe Favre-Teylaz (Le Châtelet) à La Ravoire, Christian Bel (Lachenal, famille Girard), à Saint-Egrève. Christophe Favre-Novel (Le Martinan) exerce à mi-temps à Cuines. (2).

Jacqueline Dupenloup

(1) Les renseignements contenus dans ce petit rappel de ce que fut l'émigration des ramoneurs villarins proviennent de l'ouvrage de Pierre Bozon « *Le Pays des Villards en Maurienne* » édité en juin 1970 par les Cahiers de l'Alpe. On consultera aussi avec intérêt l'*Album du petit ramoneur savoyard*, de Monique Dejammet, paru en novembre 2000 aux éditions La Fontaine de Siloé, qui retrace en particulier de façon inédite la présence du petit ramoneur savoyard dans la chanson et l'imagerie populaires, mais aussi dans de très nombreuses œuvres littéraires, théâtrales, poétiques, du XVII^e siècle à nos jours.

(2) Cette liste n'est peut-être pas exhaustive. Que ceux que nous aurions oubliés nous parviennent...

Le Rucher des Allobroges

Le Rucher des Allobroges est une structure apicole départementale qui fait partie du Syndicat national apicole (SNA). Son président en est Bernard Manonviller qui siège aussi au conseil d'administration du SNA.

Il est principalement composé d'apiculteurs amateurs qui possèdent quelques ruches. Leur rôle est important car ils quadrillent parfaitement le territoire et leurs abeilles participent activement à la pollinisation.

Il propose à ses adhérents un contrat d'assurance, des stages de formation, il fait fonctionner des ruchers écoles, un groupement d'achat, il propose et participe à des animations, il fait la promotion du miel de Savoie...

Il compte 16 sections réparties dans tout le département de la Savoie. Les apiculteurs de Saint-Alban et Saint-Colomban font partie de la section de La Chambre. En voici les membres : Eléna et Yves Bonnivard, Claude Darves-Blanc, Gaston Emieux, Gilbert Emieux, Martine Ferroud, Henri Girard, Jacques Girard, Gilbert Martin-Cocher, Firmin Rostaing-Tayard, Albert Rostaing-Troux et Aimé Sallier.

D'autres apiculteurs peuvent posséder des ruches sur ces communes mais sont recensés sur d'autres.

A Saint-Colomban, les miels, souvent récompensés pour leur qualité, ont des compositions polliniques variées. Voici un exemple de composition pour un miel récolté en 2006 :

- pollens dominants (supérieur à 45 %) : aucun ;
- pollens d'accompagnement (entre 16 % et 45 %) : *Rubus* (ronces), *rhododendron*, *Trifolium repens* (trèfle blanc) ;
- pollens minoritaires (entre 3 % et 16 %) : *Campanula*, *Lamiaceae* (menthe sauvage, ortie rouge, bétaine, lamier pourpre, épiaire, sarriette commune, sauge bleue), *Thymus* (serpollet), *myosotis*, *Scrofulariaceae* (gueule de loup sauvage, vénérable, tartari, digitale jaune) ;
- pollens très minoritaires ou isolés : (inférieur à 3 %) : *Acer* (érable), *Taraxacum* (pissenlit), *Castanea* (châtaignier), *Lotus* (lotier corniculé), *Erica* (bruyère), *Salix* (saule), *Onobrychis* (sainfoin), *geranium*, *Trifolium* (trèfle rouge).

De la nécessité des apiculteurs

Dans sa conférence, M. Manonviller a tout d'abord rappelé la place importante tenue par les insectes dans le monde animal : coccinelles, bourdons, etc., et surtout abeilles.

L'apiculture est fondamentale pour maintenir la richesse de la biodiversité, pour favoriser la pollinisation des cultures et ainsi améliorer les rendements et la production de nourriture nécessaire à une population croissante.

Il a beaucoup parlé du rôle fondamental des abeilles dans la pollinisation des fleurs. En effet, la plupart des fleurs sont hermaphrodites : elles possèdent dans la même fleur leurs organes mâles et femelles, qui leur permettraient de s'auto-polliniser et de se reproduire ; cependant cela ne donnerait qu'un clone, sans mélange fertile de gènes. D'ailleurs, la nature n'a pas permis cette méthode. Elle n'existe pas. Il existe au contraire dans la nature un autre mode de fécondation des fleurs, l'anémophilie, dans laquelle c'est le vent qui transporte le pollen d'une fleur vers une autre, beaucoup d'autres.

Mais on comprend aisément que les résultats sont forcément hasardeux, et avec beaucoup de pertes malgré la très grande quantité de grains de pollen par fleur. Tandis qu'avec les abeilles, la fécondation réussit à tout coup (les ratés sont infimes).

Dans une fleur, les abeilles cherchent le nectar pour élaborer le miel dont elles ont besoin ; et aussi le pollen qui, avec le miel, est l'autre source de leur nourriture. Elles récoltent donc toujours les deux à la fois.

Lorsqu'une abeille quitte la ruche pour aller butiner (*), elle reste sur une seule espèce pendant tout son vol. Évidemment, le pollen d'une espèce, par exemple du myosotis, ne féconde pas du tout les autres espèces, par exemple du rhododendron (c'est comme si on voulait croiser un chien et un chat).

Au contraire, toutes les fleurs d'une même espèce étant interfécondes, une abeille passant de fleur en fleur dépose sur chaque fleur visitée et sans le vouloir (ni le savoir d'ailleurs...), un peu des

grains de pollen recueillis précédemment sur les autres fleurs de la même espèce.

Bernard Manonviller nous a déclaré alors qu'une abeille peut féconder de nombreuses fleurs en un seul vol, et près de 700 fleurs par jour. Si l'on multiplie par le nombre d'abeilles butineuses d'une seule ruche (75 % des abeilles de la colonie), pendant la belle saison, on comprend aisément le rôle et l'intérêt prodigieux des abeilles dans la nature, pour l'environnement en général, et donc pour les hommes.

Pour les hommes et aussi... par les hommes : les apiculteurs.

M. Manonviller a beaucoup insisté sur la nécessaire collaboration entre agriculteurs et apiculteurs en protégeant l'abeille et en modifiant, si besoin est, leur façon de travailler avec la nature : utilisation plus réduite de produits phytosanitaires, fauchage plus rationalisé pour permettre la multiplication des fleurs (mise en place de jachères fleuries pour l'apport complémentaire de pollen indispensable au développement des abeilles, fauchage des prairies après la floraison, etc.). Des actions sont menées dans ce sens, comme par exemple, dans le parc naturel des Bauges.

Cette conférence, largement agrémentée de photographies de fleurs, de nos montagnes en particulier, a permis de sensibiliser le public aux défis qui nous attendent et dont les apiculteurs sont partie prenante, les abeilles étant très sensibles à toute modification de leur environnement naturel.

Yves Bonnivard et Bernard Patillon

(*) D'après Robert Caron, président du groupement de défense sanitaire des abeilles de Savoie, chaque sortie durerait en moyenne 5 minutes (à la vitesse moyenne de 25 km par heure), dans un rayon en général inférieur à 100 mètres. Pour une colonie de 50 000 butineuses ramenant à chaque vol 40 mg de nectar cela donne quand même 2 kg de nectar rapportés à la ruche. En pleine miellée, une colonie peut voir sa masse accroître de 5 kg ; cela ne donne, en moyenne, que 2,5 vols par butineuse qui ne passerait que 40 à 60 secondes par fleurs.

PATRIMOINE RELIGIEUX

Brève histoire de l'oratoire Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

L'oratoire du Chef-Lieu (Saint-Colomban) et sa croix ont été bénis le matin du 15 août par le père Olivier Velut.

Cet oratoire avait été entièrement détruit le 20 janvier 1981, à 8 h 15, par l'avalanche de Barral. Seul subsiste le tableau retiré quelque temps auparavant.

L'oratoire a été reconstruit en 2007 et 2008 par la commune de Saint-Colomban.

La tradition orale rapporte qu'en ce lieu, deux pères de famille, dont l'un aurait eu sept enfants, se seraient violemment battus.

Ils auraient alors fait voeux de ne plus jamais se battre (en signant de leur sang, dit-on) et de faire construire un oratoire à cet endroit.

Sa date de construction, probablement ancienne, n'est pas connue mais on mentionne cet oratoire dans le coutumier de 1832. Il était situé à côté du gros tilleul, à la bifurcation de l'ancien chemin de grande communication numéro 13 (desservant la combe d'olle) arrivant sous le cimetière et se séparant en une voie filant vers Les Roches (actuel chemin Pierre-Bozon) et une voie se dirigeant vers les Ponts, Nantchenu et La Pierre.

Jusqu'à la fin du XIX^e, il est seul avec le gros tilleul, isolé de l'ancienne église, de la vieille cure et de l'ancienne mairie d'un côté (regroupées dans et près du cimetière), et du hameau des Ponts de l'autre. Puis il voit progressivement apparaître la nouvelle église (1863-1864), l'épicerie de Jacques Emmanuel Martin-Cocher (1869-1871), la route (1874), la mairie-école (1883), l'Hôtel de la poste (vers 1885), l'Hôtel du Glandon (1892), l'épicerie de Jean-Baptiste Martin-Cocher (près du tilleul, 1898), la nouvelle cure (1903), etc.

C'était le dernier oratoire de la vallée. Anciennement il y en avait un à Valmaure ; sur son emplacement a été

construite en 1728 la chapelle Notre-Dame-des-Neiges et de Saint-Antoine, abbé protecteur du bétail (1).

A Saint-Alban il s'en trouvait un à l'emplacement actuel de la chapelle des Voûtes dédié à Notre-Dame-de-la-Consolation, d'après les uns (2), ou à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs-et-de-la-Pitié d'après les autres (3), oratoire qui aurait été fondé en 1701 (3). Ces appellations sont très proches et se confondent parfois, et à propos de l'oratoire des Voûtes, il est noté que le 13 mars 1712 à Saint-Alban : « [...] tous les conseillers,

communiers, manants et habitants de la dite paroisse [...] assemblés à la sortie de la messe paroissiale au son des cloches [...] lesquels d'un gré, d'une communion et d'un consentement ont délibéré entre eux à la meilleure forme que faire se peut, que les offrandes et revenus du vénéré oratoire érigé en l'honneur de Notre-Dame-de-la-Consolation, aux Voûtes, seront employés pour la construction d'une chapelle et pour l'ornement d'icelle en l'honneur de Notre-Dame-de-la-Consolation plus tôt que faire se pourra [...] Les procureurs et administrateurs de l'oratoire devront faire des comptes, montrer où ils rangeront l'argent, les communiers ne contreviendront pas à la présente délibération. » (2). La chapelle sera finalement construite en 1721-1722 sur l'emplacement de l'oratoire.

Même si les oratoires de Valmaure et des Voûtes ont précédé des chapelles, ils ne semblent pas pour autant plus anciens que le reste des chapelles de la vallée dont les dates de fondation s'échelonnent de la fin du XVI^e au début du XVIII^e siècle, et il est probable que celui du Chef-Lieu date de la même époque.

D'après le coutumier de 1832, on se rendait à ce dernier pour la deuxième procession du saint sacrement au

dimanche dans l'octave (dimanche des bénédictions) en y faisant un reposoir, ainsi que pour la troisième, le dimanche suivant, mais sans faire de reposoir (2).

La première procession du saint sacrement (le jeudi de la Fête Dieu) avait lieu à la chapelle du Martinan où l'on faisait un reposoir. Les reposoirs sont des autels devant lesquels s'arrêtent les processions. Ils étaient décorés avec grand soin et ceux de la Fête Dieu l'étaient avec des fleurs, saison oblige, et des pièces de tissus très colorées appartenant, entre autres, au costume féminin : châles, « corrieus », « frécaires », rubans, etc.

On faisait également à cet oratoire la procession de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (2). Celle-ci est fêtée le 15 septembre mais on ne sait pas si la procession se déroulait ce jour-là.

C'était aussi un lieu de rassemblement et, dans le compte rendu de la visite pastorale du 8 mai 1899, l'évêque de Maurienne, Mgr Michel Rosset, écrit : « [...] faisons savoir que nous nous sommes rendus hier à trois heures et demi de l'après-midi de la paroisse de Saint-Alban-des-Villards à celle de Saint-Colomban pour notre visite pastorale et y administrer la Confirmation [...] à proximité de l'église, vers un petit oratoire dressé pour la circonstance, où nous attendait la population presque toute entière réunie [...] » (4).

Enfin, au XIX^e et au début XX^e, de nombreux artisans et marchands ambulants travaillaient en ce lieu à l'entrée du village et à la croisée des chemins : rétameurs, cordonniers, colporteurs, etc.

D'après l'abbé Plaisance, curé de Saint-Colomban de 1940 à 1960, dans une note qu'il rédige pour l'Association des amis des oratoires, en 1954 : « On y enterrait autrefois les enfants morts avant d'avoir été baptisés. Actuellement, sert de station aux processions de la Fête Dieu et du 15 août. » Le curé Plaisance signale également que l'oratoire a été restauré en 1929 par les soins de l'abbé Gros, curé de Saint-Colomban (5).

Ceci n'est pas une légende, on enterrait bien les enfants morts avant d'avoir été baptisés vers l'oratoire, plus précisément autour de la grande croix. A Saint-Alban, ces enfants étaient enterrés à droite de l'entrée principale du vieux cimetière, en face de chez Jules Darves-Blanc. Dans ce village, et contrairement à Saint-Colomban, on les enterrait dans l'enceinte du cimetière mais en les regroupant en un lieu précis.

Avant la Seconde Guerre mondiale, la niche de l'oratoire du Chef-Lieu s'ornait de fleurs artificielles et de plusieurs statuettes ainsi que d'un tableau représentant la vierge des sept Douleurs (6). Il s'agit, très certainement, du tableau se trouvant actuellement dans la sacristie et ayant été retiré pour rénovation dans les années 70. Devant la niche, une fente, qui correspond à un tronc, et un trou, ménagé dans la maçonnerie, servaient à recevoir des dons. Au-dessus de la niche fermée par une grille de fer, une banderole portait l'inscription : « N.D. DES SEPT DOULEURS PRIEZ POUR NOUS » (6). La peinture de la façade a été refaite par la suite, et la banderole remplacée par une inscription de lettres dorées sur fond blanc, du même texte, suivant la courbure de la voûte.

L'ancienne croix en bois (située à droite de l'oratoire) avait été remplacée par une croix de mission en fer forgé portant la date 1939 et fixée au centre d'une pierre de moulin. Cette croix fut aussi tordue et emportée par l'avalanche du 20 janvier 1981 (couverture de une du *Petit Villarin* numéro spécial, février 1981).

La croix actuelle se trouvait au sommet du vieux clocher de l'ancienne église située dans le cimetière de Saint-Colomban. Cette église possédait un clocher avec une haute tour carrée dont l'avant dernier étage comportait, sur chaque face, une fenêtre géminée surmontée d'arcatures aveugles ; le dernier étage n'avait plus qu'une fenêtre plus grande sur chaque face. Une flèche octogonale en charpente couverte d'ardoises en demi-lune, se terminant par un globe portant la croix surmontée d'un coq, recouvrait l'édifice. La partie supérieure, en meilleur état, était probablement une reconstruction après les décrets révolutionnaires appliqués en Savoie (1792) par le représentant en mission, Louis Antoine Albrite, qui ordonnait de « guillotiner » ces clochers (2). Nous ne savons pas si cette croix date de cette époque ou si elle est plus ancienne.

En juin 1960, la flèche est détruite par le feu après avoir été fixée par des câbles pour empêcher sa chute du côté de Soudanne, en contrebas du cimetière (*lire ci-dessous*). Le restant des murs du clocher disparaît progressivement dans la première moitié des années 60. Ses fondations sont aujourd'hui occupées par des tombes. Lors de la destruction de la flèche, la croix est tombée au sol tordant un de ses bras ; récupérée, elle fut conservée dans le nouveau clocher. La boule et le coq ayant, quant à eux, disparu...

Redressée et rénovée par Dominique Bordas, qui a également retiré l'axe sur lequel tournait le coq, elle a été fixée sur une pierre de taille emboîtée au centre d'une pierre de moulin, et implantée à côté de l'oratoire.

Xavier Mugnier

(1) Pierre Bozon : « La chapelle de Valmaure », *Le Petit Villarin* numéro 35, mars 1981.

(2) Mauricette Rostaing-Tayard : « Le patrimoine religieux du pays des Villards : origine et pratiques. », mémoire de maîtrise, université de Savoie (1993).

(3) Jean Garbolino dans l'ouvrage collectif : *1000 ans d'histoire de la Savoie : tome 1, Maurienne*. Editions Cléopas (2008).

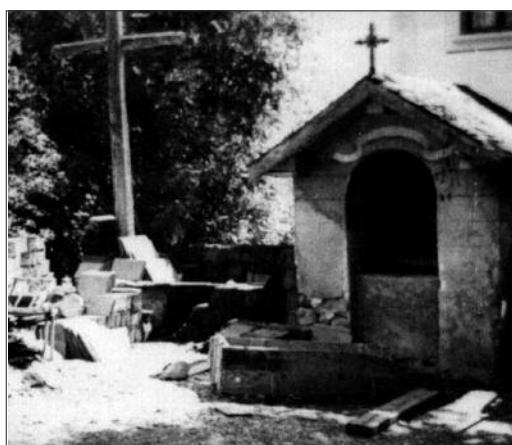
(4) Mgr Michel Rosset : « Compte rendu de la visite pastorale du 8 mai 1899 ». Transcription de Ginette Paret.

(5) Elise Pasqualini : *Nos oratoires de Savoie : tome 2, Maurienne*. Editions Cléopas (2005).

(6) Paul Dufournet : *Visite et notes personnelles* (octobre 1936).

Crédit photo

• La photographie de la petite croix processionnelle provient du Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (archives photographiques) diffusion RMN.



■ L'oratoire dans les années trente.



■ Petite croix processionnelle de Saint-Colomban.

La démolition de l'ancien clocher

Le clocher qui se trouvait dans le cimetière était celui de l'ancienne église paroissiale démolie vers 1893 parce que trop petite pour la population d'alors. Il avait été conservé pour abriter une horloge mais n'avait depuis jamais eu de réparations, les municipalités relevant devant la dépense.

Abandonné, lézardé, ce clocher devenait un danger (notamment depuis 1947 où tout un angle s'était écroulé) qui pouvait se terminer en catastrophe le jour d'une sépulture (l'affaissement du mur de clôture du cimetière, côté est, faisant craindre pour sa stabilité).

Après avoir tenté, en vain, le classement de ce clocher aux Monuments historiques, la municipalité de Jacques Paret-Dodon, élue en 1959, prend alors la décision de le démolir. Et pour éviter une dépense à la commune, trois conseillers municipaux : Jean-Baptiste

Emieux (adjoint), Jacques Tardy (La Pierre) et René Favre-Bonté, décident de s'en occuper.

L'assaut est donné le 22 juin 1960, mais l'état du clocher est tel qu'on décide de l'enflammer avec de l'essence ; une heure plus tard les débris calcinés s'effondrent à l'intérieur du clocher.

Les tombes sont ensuite recouvertes, douze monuments funéraires sont déplacés et, patiemment, à l'aide du tire-fort et parfois d'explosifs, la démolition commence. Les matériaux communs sont évacués tandis que toutes les pièces de tuf constituant les fenêtres sont soigneusement rangées.

Au bout d'une semaine tout le travail délicat est achevé et le clocher n'atteint plus que 9 mètres de haut. Il sera définitivement rasé quelques années après.

PÉTANQUE

Graine de champion

Les concours de pétanque restent les animations favorites des Villarins. Et ceux de cette année n'ont pas failli à la règle même si les Six jours n'ont pas connu une forte affluence (27 doubles). Il faut cependant relativiser cette désaffection car, si on a connu des éditions avec 45 équipes engagées (le record, en 2005), on a connu aussi des éditions avec 21 équipes seulement (1996).

Cette édition pourrait toutefois rester dans les esprits comme celle de l'élosion de Vincent Lafaury, 13 ans, qui, associé à sa grand-mère, Nicole Aubert, a bien failli inscrire son nom au palmarès. A deux points près ! Tout au long d'une finale intense, le petit-fils de Colombe Bozon a fait preuve d'un sang froid étonnant pour son âge, ne se laissant impressionner ni par ses adversaires (pourtant sociétaires du club de pétanque de Saint-Rémy-de-Maurienne et à priori plus expérimentés que lui) ni par les spectateurs qui, étant



■ De gauche à droite : Nicole Aubert, Alexandre Mugnier, Jacques et Vincent Lafaury.

acquis à sa « cause », applaudissaient bruyamment chaque fois qu'il inscrivait un point gagnant.

Après une telle prestation, on a hâte de retrouver Vincent Lafaury l'an prochain sur les terrains de pétanque villarins où, la surprise passée, il risque cependant d'être « attendu »... comme un prétendant sérieux à la victoire car nul doute qu'un jour ou l'autre il inscrira son nom sur le trophée des Six jours que tout pétanqueur villarin rêve de soulever un jour.

Autre point fort de la saison bouliste, le concours organisé en nocturne par l'Association qui bouge et qui anime (54 triplettes inscrites cette année !) qui doit en partie son succès au repas qui est ouvert à tous (lire page 13). Les autres concours (Club des sports et sociétés de chasse des deux communes) sont également l'occasion de quelques bons casse-croute mais aussi de quelques histoires déroutantes (lire ci-dessous).

Le quart d'heure fatal...

Si Michel Audiard et Georges Lautner revenaient, ils ne seraient pas insensibles à ce qui s'est passé cet été sur le nouveau terrain de boules du Premier-Villard (photo ci-dessous), propre comme un euro neuf, avec des latrines à faire pâlir d'envie les déménageurs de tréteaux de la fête du pain.

Que l'ACCA de Saint-Alban, qui y organise des concours, ne se sente pas... visée, cela s'est passé lors du concours du Club des sports où l'on a peut-être un peu trop joué aux « tontons flingueurs » plutôt que dans la cour du « fair play » de nos « amis » anglais...

Certes, il n'y a pas de quoi en faire un flan aux myrtilles et il paraît même que cela s'est produit l'an dernier, alors... Mais quand même, fallait voir la tête des « éliminés d'office » quand ils se sont pointés au boulodrome ! Le genre de rictus qui vous prend à l'estomac quand la « flou » (la crème) n'est pas de première jeunesse. Bref, ils ont eu les « boules » avant de filer à l'anglaise dans les 900 secondes qui suivirent.

Motif de la disqualification : un quart

d'heure de retard à la reprise des parties, après le déjeuner. Le rôti de trop ou bien le génépi ? Au pays de la plus lourde cloche de Maurienne, on ne badine pas avec l'horloge. Il paraît qu'au Premier-Villard, on a toujours mangé à heures fixes, surtout en hiver, mais, cette fois-ci, la doublette de Saint-Jean a vraiment cru à une farce. Et ce petit retard, qui les a sans doute privés de finale, a eu du mal à passer, l'arbitre ayant peut-être envoyé le bouchon un peu loin. Il faut dire que Renaldo Olivieri a été champion de Savoie en triplette, et Raymond Mollaret, champion de Savoie en tête-à-tête. Cela impressionne.

« On aurait pu éviter de les « sonner » en leur infligeant un point de pénalité par tranche de cinq minutes, ça faisait trois points de moins » a commenté un bouliste tolérant, histoire de remettre les pendules à l'heure. « Pourquoi pas 1 point par minute ? » a rétorqué un estivant d'origine belge. « Eh non ! couillon, ici, comme à Marseille, on va en 13 ! »

Claude Gauterin



■ BRÈVES

► CUINES. Au concours de pétanque organisé fin août par l'AS Cuines - La Chambre, sur les jeux de l'ancien boulodrome de la Boule du Glandon, Jean-Yves Ibiza et le jeune Victor (frère de Vincent) Lafaury (qui avaient battu en demi-finales Denis Quézel et Pascal Bozon-Vialle) se sont inclinés 13 à 8 face à Denis Perrier et Patrick Obitz, une doublette de Saint-Jean qui avait éliminé en demi-finales Bernard Lanthelme et Richard Tritto.

► SIX JOURS. A l'issue des Six jours certains boulistes se sont inquiétés du devenir de cette compétition : moins de participants et des terrains de jeux de boules réduits en raison du stationnement prolongé des voitures et de la prolifération des loisirs en tous genres qui sont tous concentrés en un même lieu, en même temps. Mais les habitués de la place du Chef-Lieu restent optimistes et continueront à s'entraîner de plus belle pour ne pas perdre la main. - (C. G.)

RÉSULTATS

• Concours de l'ACCA de Saint-Colomban

2 août 2008
Aire de loisirs Jean-Noël-Favre-Bonté
32 doubles

• concours général

Quarts de finale : Gérard Mugnier et Luc Extrier / Emmanuel Ribato et Grégory Joet, 13-2 ; Franck Viallet et Frédéric Fortuna / Bernard Lanthelme et Norbert Combet, 13-6 ; Christian Combet et Eugène Blasco / Eric Golin et Alexis Lave, 13-11 ; Alexandre Mugnier et Jacques Lafaury / Emmanuel Ledain et Joseph Tardy, 13-12.

Demi-finales : Franck Viallet et Frédéric Fortuna / Gérard Mugnier et Luc Extrier, 13-4 ; Christian Combet et Eugène Blasco / Alexandre Mugnier et Jacques Lafaury, 13-7.

Finale : Franck Viallet et Frédéric Fortuna / Christian Combet et Eugène Blasco, 13-2.

• concours complémentaire

Quarts de finale : Grégory Rochette et Cédric Clavel / Cédric Mestrall et David Neuburger, 13-7 ; Jean-Pierre Favre-Taylaz et Michel Barruel / Gilbert Emieux et Georges Maquet, 13-8 ; Victor Lafaury et Jean-Yves Ibiza / Denis Villiot et Carole Dematteis, 13-7 ; Eric Ledain et Corentin Ledain / David Favre-Bonté et Frédéric Favre-Bonté, 13-2.

Demi-finales : Grégory Rochette et Cédric Clavel / Jean-Pierre Favre-Taylaz et Michel Barruel, 13-10 ; Victor Lafaury et Jean-Yves Ibiza / Eric Ledain et Corentin Ledain, 13-11.

Finale : Victor Lafaury et J.-Y. Ibiza / Grégory Rochette et Cédric Clavel, 13-6.

• 35^e Six jours de Saint-Colomban

DU 3 AOÛT AU 9 AOÛT 2008
Place du Chef-Lieu
27 doubles

• Concours général

Quarts de finale : Alexandre Mugnier et Jacques Lafaury / Emmanuel Ledain et Geoffroy Bozon-Verduraz, 13-1 ; Vincent Lafaury et Nicole Aubert / Bernard Lanthelme et Jean-Yves Ibiza, 13-5 ; Yohan Wantellet et Yohan Pierrelée / Hervé Tardy et Gérard Bozon-Verduraz, 13-5 ; Franck Tardy et Alain Bozon / Norbert Combet et Victor Lafaury, 13-6.

Demi-finales : Vincent Lafaury et Nicole Aubert / Alexandre Mugnier et Jacques Lafaury, 13-3 ; Yohan Wantellet et Yohan Pierrelée / Franck Tardy et Alain Bozon, 13-2.

Finale : Yohan Wantellet et Yohan Pierrelée / Vincent Lafaury et Nicole Aubert, 13-11.

• concours complémentaire

Demi-finales : Bertrand Mugnier et Thierry Tritto / Stéphanie Lafaury et Jessica Burdet, 13-8 ; David Favre-Bonté et Frédéric Favre-Bonté / Morgane Dufils et Jodie Amsellem, 13-5.

Finale : Bertrand Mugnier et Thierry Tritto / David Favre-Bonté et Frédéric Favre-Bonté, 13-6.

• Concours de l'ABA

13 août 2008
Aire de loisirs Jean-Noël-Favre-Bonté
54 triplettes

• concours général

1. Alexandre Mugnier / Jacques Lafaury / Richard Tritto ; 2. Marlène Estève / Fausto Estève / René Pierrelet ; 3. Jean-Lou Martin-Cocher / Gérard Burdet / Alain Pasdenom.

• concours complémentaire

1. Christian Desfours / Eric Bozon / Camille Combet ; 2. Cédric Clavel / Amandine Sornet / Tiphaine Bertino ; 3. Christelle Tronel / Joris Rotella / David Demière.

• Concours du Club des sports

21 août 2008
Terrain de pétanque du Premier-Villard
20 triplettes

• concours général

Quarts de finale : Marlène Estève, René Pierrelee et Fausto Estève / Claude Jamin, Hervé Tardy et Denis Jamin, 13-3 ; Jean-Louis Pabion, Fabrice Bozon et Claude Darves-Blanc / Roger Rey, Michel Vivier et Hubert Jacob, 13-8 ; Norbert Combet, Christian Campillo et David Castanie / Joëlle Leconte, Carmen Taupin et Prescilla Demière, 13-1 ; Eric Ledain, Christian Frasson-Botton et Marc Frasson-Botton / Jean-Pierre Tronel-Peyroz, Michel Favre-Trosson et Claire Tronel-Peyroz, 13-1.

Demi-finales : Jean-Louis Pabion, Fabrice Bozon et Claude Darves-Blanc / Eric Ledain, Christian Frasson-Botton et Marc Frasson-Botton, 13-3 ; Norbert Combet, Christian Campillo et David Castanie / Marlène Estève, René Pierrelee et Fausto Estève, 13-1.

Finale : Jean-Louis Pabion, Fabrice Bozon et Claude Darves-Blanc / Norbert Combet, Christian Campillo et David Castanie, 13-6.

• concours complémentaire

Finale : Martine Favre-Novel, Gérard Bozon-Verduraz et Pascale Amsellem / Denis Martin-Cocher, Thierry Martin-Cocher et Andy Rostolan, 13-3.

• Concours de l'ACCA de Saint-Alban

23 août 2008
Terrain de pétanque du Premier-Villard
31 doubles

• concours général

Quarts de finale : Fabrice Bozon et Gérard Bozon-Verduraz / Norbert Combet et Christian Campillo, 13-12 ; Claude Jamin et Denis Jamin / Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaury, 13-6 ; Christophe Favre-Novel et Bertrand Mugnier / Jean-Louis Pabion et Hervé Tardy, 13-5 ; Raymond Mollaret et Renaldo Olivieri / Nicolas Baldi et Damien Cartier-Lange, 13-10.

Demi-finales : Christophe Favre-Novel et Bertrand Mugnier / Claude Jamin et Denis Jamin, 13-9 ; Raymond Mollaret et Renaldo Olivieri / Fabrice Bozon et Gérard Bozon-Verduraz, 13-6.

Finale : Raymond Mollaret et Renaldo Olivieri / Christophe Favre-Novel et Bertrand Mugnier, 13-1.

• concours complémentaire

Finale : David Favre-Bonté et Geoffroy Bozon-Verduraz / Claude Darves-Blanc et Frédéric Favre-Bonté, 13-6.



■ De gauche à droite : Yohan Pierrelée, Franck Tardy, Yohan Wantellet et Alain Bozon.

PÉTANQUE

Record d'affluence à la nocturne d'ABA

Le 29 août dernier les membres de l'Association qui bouge et qui anime (ABA) se sont réunis pour élire un nouveau bureau suite à la démission de Eléna Bonnivard (présidente) pour des raisons personnelles (séjour prolongé à l'étranger).

Le bureau est désormais constitué de David Favre-Bonté (président), Alexandra Favre-Bonté (vice-présidente), Nicole Martin-Cocher (trésorière) et Emmanuel Ledain (trésorier suppléant). Enfin, pas de changement pour le secrétariat avec Anne-Karine Favre-Bonté (secrétaire) et Benoit Ferroud (secrétaire suppléant).

Agé de 29 ans, David Favre-Bonté (Lachenal), qui réside et travaille dans le Rhône, est, avec Valentine Favre-Bonté et Sylvain Martin-Cocher entre autres, l'un des membres fondateurs d'ABA dont il a déjà occupé les fonctions de vice-président. L'association compte aussi trois nouveaux membres : Arnaud Jansen, Frédéric Favre-Bonté et Emmanuel Ledain.

Début août, l'association a organisé deux animations importantes pour la vallée des Villards : d'une part les Six jours de pétanque de Saint-Colomban et la soirée de clôture de remise des lots (9 août) et, d'autre part, le concours de pétanque en nocturne (en triplettes) avec repas et ambiance musicale.

Pour la 35^e édition des Six jours, 27 doublettes seulement se sont affrontées comme toujours dans la bonne humeur, sur la place du Chef-Lieu. La finale du concours général a révélé un beau duo de Villarins, Nicole Aubert et son petit-fils Vincent Lafaurie. Les habitués auront sûrement constaté qu'il n'y avait pas cette année beaucoup d'équipes engagées. Ce qui est probablement dû au fait

que les boulistes habitués de ce concours ne sont arrivés aux Villards que pour la semaine du 15 août, soit après les Six Jours qui se sont déroulés du 3 au 9 août.

En revanche un très grand nombre de personnes étaient présentes à la remise des prix, et à l'apéritif dinatoire – qui est en principe réservé aux seuls participants des Six jours... Sans parler de la soirée dansante qui a suivi, animée par l'association et qui était elle ouverte à tous. Les Villarins se sont joyeusement mêlés aux vacanciers et aux gens du bas de vallée venus en nombre.

Quatre jours plus tard, c'est à l'aire de loisirs Jean-Noël-Favre-Bonté qu'il fallait être, et dès 16 heures, pour une soirée placée là encore sous le signe de la pétanque mais qui est toujours associée à un repas nocturne. Une manifestation qui aura demandé beaucoup d'énergie aux adhérents de l'association ABA pour répondre au mieux aux questions d'organisation liées au nombre record de participants : 54 triplettes inscrites (un record) se sont affrontées, tandis que plus de 190 convives se sont réunis autour de la matouille... Un moment de partage entre générations, entre locaux et personnes du bas de vallée comme l'illustrent les deux finales de l'épreuve. Pour la finale du concours général, un trio de Villarins affrontait trois boulistes de Saint-Rémy, tandis que pour la finale du concours complémentaire trois Villarins d'expérience étaient confrontés à une triplette composée de jeunes de la vallée des Villards et de Cuines (lire page 12). Cette soirée a donc été un succès à l'image du nombre impressionnant de boules jetées ce soir-là : il y en avait trois cent vingt quatre !

POINT DE VUE

Quand Saint Col rime avec...

La vallée des Villards compte quelque 250 habitants à l'année et près de 500 résidences secondaires. En période de pleine affluence l'été, entre 1000 et 1300 personnes se retrouvent dans la vallée, toutes sans doute profondément attachées au pays de leurs ancêtres.

Il existe aussi de nombreuses associations, près d'une vingtaine, qui ont pour objectif, c'est selon, de perpétuer les traditions villarines, d'améliorer le quotidien des Villarins ou d'animer la vallée des Villards. Elles contribuent ainsi, toutes, à rassembler les Villarins qui sont parfois si prompts à se déchirer...

Prenons le temps de nous représenter ce que serait la vallée des Villards sans ces associations : les amis des Villards, l'association Patrimoine et culture, Station fleurie, l'Association qui bouge et qui anime, C'Sakébon, les ACCA, le Club des sports, Vivre aux Villards, La Villarine, etc. Et demandons-nous : est-il possible d'imaginer la vie dans la vallée des Villards sans ces « communautés » ? Supprimons-les : comment se transmettraient nos traditions ? Les rencontres et le partage entre générations ne seraient-ils pas plus compliqués, voire inexistant ? Et que deviendrait l'animation aux Villards ?

Alors, attardons nous un peu devant ces adhérents associatifs qui n'hésitent pas à donner de leur temps pour faire bouger le pays villarin. Ce qui n'est pas toujours facile, comme l'illustre le domaine de l'animation.

L'organisation des manifestations, même à l'échelle de la vallée, ne s'improvise pas (ni ne se décrète...) par un simple claquement de

doigts. Il faut donc que tous ceux (professionnels et bénévoles) qui participent à l'animation de la vallée sachent accepter les critiques, être à l'écoute et tenir compte des avis des résidents et des autres responsables de l'animation et du tourisme à Saint-Colomban même si, parfois, ces avis sont exprimés de manière abrupte et cinglante...

Tous ces adhérents, par leur vivacité, leurs initiatives, leur expérience, ou tout simplement leur bonne volonté, donnent un souffle à la vie du pays qui, sans eux, serait probablement bien terne.

Alors une question : comment se fait-il que ces gens-là ne soient pas plus encouragés, plus soutenus, mieux considérés, alors que tant de Villarins sont les premiers à s'« émouvoir » du manque d'animations, du manque de ceci et du manque de cela ? Par ailleurs, encourager le dialogue entre adhérents, organisateurs, résidents, touristes, professionnels ne pourra qu'apporter un plus dans l'évolution et le développement des associations villarines.

Il y a quelques années, on entendait souvent les jeunes de l'époque dire (et même chanter...) : « Non, Non, Saint-Col ne périsera pas ! ».

Qu'en est-il aujourd'hui ? Restons mobilisés, ou mobilisons nous, pour qu'enfin, toutes générations confondues, on passe aux actes en donnant de son temps pour ce pays qui en vaut bien la peine.

La vallée des Villards compte 250 habitants et une vingtaine d'associations. Et Saint Col rime avec... bénévoles.

Eléna Bonnivard

MÉMORIAL JEAN-NOËL

Encore pour Franck Martin-Garin !

La 7^e édition de la montée cycliste de Cuines, entre Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Colomban, s'est déroulée le 13 juillet sous un ciel « mitigé » mais heureusement non pluvieux. Ce qui a permis à 45 coureurs de prendre le départ de cette épreuve conviviale qui attribue au vainqueur le mémorial Jean-No du prénom de Jean-Noël Favre-Bonté disparu en 2003 auquel, cette année, était associé celui de sa compagne, Delphine Ferroud, elle aussi tragiquement disparue en début d'année.

A noter cette année quelques originalités : Emilie et Amandine Sornet montant à pied (en 1 h 30), Jean-Baptiste Brosson et Sylvain Martin-Cocher en tandem, Serge Ravier et sa « remorque » où trônait son fils Robin, 15 mois, et, enfin, la plus jeune concurrente : Alissa Favre-Novel, 9 ans seulement !

Après 10 km de douleurs pour les uns ou de « compétition » pour les autres, tous les participants se sont ensuite réunis à l'Hôtel de la poste où Valentine Favre-Bonté, l'une des sœurs de Jean-Noël, prenait la parole pour remercier participants et spectateurs de leur présence, faire un rappel des éditions précédentes, et rendre un hommage chaleureux à Jean-Noël et Delphine, précisant : « Cette année, c'est avec encore plus d'émotion que nous souhaitons associer à ce challenge le souvenir de Delphine,

disparue cet hiver... Delphine qui ne manquait pour rien au monde cette manifestation, Delphine qui aimait tant Saint-Col, Delphine et sa gentillesse qui nous ébranlait tous... Jean-No, Delphine, nous pensons très fort à vous, vous nous manquez... ».

Ce fut ensuite au tour d'Alexandra Favre-Bonté, une autre des sœurs de Jean-Noël, de remettre le trophée au vainqueur, Franck Martin-Garin, qui remporte cette course (pour la troisième année consécutive) devant Jean-Lou Martin-Cocher et David Castanie. Ce trophée, qui sera remis en jeu chaque année, comporte les noms des vainqueurs de toutes les éditions : Cédric Menegazzi (2002), Thierry Bois (2003), Nicolas Ouger (2004), Serge Ravier (2005), et Franck Martin-Garin (2006, 2007, 2008).

Cette remise du trophée a été suivie par un apéritif offert par les familles Ferroud et Favre-Bonté puis par un barbecue ouvert à tous (moyennant une participation) sous le toit de la salle des fêtes où la soirée s'est prolongée tard, rythmée par le souvenir et la convivialité...

Cette épreuve n'aurait pu avoir lieu sans l'association ABA (pour l'organisation du repas), la Maison du tourisme (pour le prêt de la sono) et l'Hôtel de la poste (pour ses nombreux « coups de mains »).

■ BRÈVES

► **LA VILLARINCHE.** Malgré un temps maussade et même un départ sous la pluie, 45 personnes (20 marcheurs et 25 coureurs) ont participé à la course pédestre La Villarinché dont le but est de relier tous les hameaux villarins, un circuit de 14 km sur les routes et les sentiers. Chez les hommes, la course a été remportée par Jean-Marc Bertino et Didier Claverie classés *ex aequo* (59 min 36 s), Patrick Favre-Bonté se classant 9^e (1 h 08 min 20 s). Chez les femmes, Nathalie Favre-Bonté s'est classée 1^e (1 h 13 min 12 s). Alain Jagot a remporté l'épreuve de marche (1 h 32 min 28 s), chez les hommes, tandis que, chez les femmes, Chantal Berthier s'est classée 3^e (2 h 37 min 50 s).

► **TOUR ARVAN-VILLARDS.** Nette baisse de participation pour la 15^e édition de cette épreuve qui comptait pour la 3^e manche du challenge Cyclo'Tour, avec départ et arrivée au Corbier. Sur les 270 coureurs inscrits, seuls 203 concurrents ont effectivement pris le départ et seuls 128 ont terminé la course (contre 333 l'an passé). Sur le grand parcours (116 km) Michel Roux l'a emporté (3 h 52 min 54 s) devant 67 concurrents classés (34 ont abandonné). Sur le petit parcours (91 km), la victoire est revenue à Jean-Luc Van Zanten (3 h 27 min 59 s). Patrick Favre-Bonté (du cyclo club d'Annemasse) a terminé 57^e (5 h 29 min 40 s) et Christophe Rostaing-Troux (de la Pédale de l'Est, à Haguenau) a abandonné.

► **CLYCLOTOURISME.** Fort de sa légende, le col du Glandon est souvent inscrit sur le parcours des cyclo-sportives, et le passage de centaines de cyclistes dans la vallée des Villards laisse parfois des déchets en tout genre. En principe c'est aux organisateurs de procéder à leur enlèvement. Or, après le passage de la Marmotte (près de 8 000 concurrents), 2 camionnettes de déchets ont été collectés au sommet du col du Glandon par Norbert Combet et Pierre-Yves Bonnivard. Il conviendrait peut-être que les collectivités locales le rappellent fermement aux organisateurs au moment de la signature des autorisations de passage. – (C. M.)

► **ÉCOLE.** Des Villarins ont été très étonnés de constater, le soir du 15 août, qu'une quarantaine de personnes participaient à un barbecue organisé par le Club des sports (mais ouvert à tous) à l'intérieur de l'enceinte de l'école (Lachenal) et qu'ils utilisaient des locaux. Au point que Jacqueline Dupenloup, conseillère municipale à Saint-Alban, est intervenue au conseil de la communauté de communes du 22 août 2008. A sa question, Norbert Combet, président de la communauté de communes, a répondu : « Oui, il y a eu mise à disposition des sanitaires et du hall extérieur pour un barbecue, car le plan d'eau était pris et l'école était l'endroit où les problèmes de voisinage étaient les moins ennuyeux. Mais c'est une erreur de ma part. » Dont acte.

► **TOUR DE FRANCE.** Lu dans *l'Equipe* (13 juillet) : Thor Hushovd, leader de l'équipe Crédit agricole, déteste les jours de galère, notamment ceux dans l'ascension du col de la Croix-de-Fer, et pour Thomas Lökvist, un temps porteur du maillot blanc du meilleur jeune du Tour, le pire des cols c'est le Glandon : « Il est terrible ! ». – (C. M.)

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE
FILS

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

GERLAND
Routes

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

DOMAINE SKIABLE

L'ouverture de deux pistes laissée aux bons soins de volontaires

Dès leur prise de fonction, les nouveaux élus de Saint-Colomban ont décidé de s'appuyer sur la population et d'organiser des corvées avec, début juin, l'entretien de la piste de ski de l'Ormet, sous le télésiège (lire *Le petit Villarin* numéro 144, juin 2008). En juin et en juillet, ce fut la remise en état des environs immédiats du pont du Plachre (combe des Roches). Puis en septembre, de nouveau les pistes de ski. A chaque fois entre quinze et vingt bénévoles de tous âges ont participé.

• Au pont du Plachre, des ronces, des tas de ronce ont été faits qui seront brûlés cet automne par Jacques Girard, Paul Long, et Marcel Malburet. Au casse-croûte chacun fut d'accord pour estimer que ce type de travail sera de nouveau à effectuer dans quelques temps si rien n'est fait pour traiter les rejets ou faire pâtrouer du bétail (chèvres de préférence). Les « anciens » du groupe rappelèrent que ce magnifique endroit était le point de ralliement des

troupeaux de chèvres des Roches, mais aussi du Châtelet. Il est vrai que tant que les plateaux villarins de moyenne altitude bénéficiaient de tondeuses « écologiques » qu'étaient les chèvres, moutons et autres vaches, ce genre de soucis récurrent de notre époque qu'est l'entretien des combes villarinchées ne connaissait pas la même nécessité.

• Le 6 septembre, la corvée concernait la remise en état de la piste de ski Pierre Ramu, piste noire située au-dessus de l'Auberge du Coin qui longeait le télésiège du Coin quand celui-ci n'avait pas encore été déplacé pour devenir le télésiège de l'Ormet. L'objectif de la journée était également de remettre en état la piste rouge d'à côté, dite de Tarchan. Ces pistes n'étaient plus entretenues (et donc fermées) depuis pas mal de temps si l'on en juge la taille des arcosses et (entre autres espèces) des pousses de frêne dont certaines atteignaient les 3 mètres !

Pour cette corvée 22 participants, parmi lesquels le « régional de l'étape », Gérard Rostaing-Troux « patron » de l'auberge du Coin, le maire de Saint-Colomban, Maurice Bozon, l'ancien maire de Saint-Alban, Georges Quézel-Ambrunaz, le directeur de l'Ecole de ski, Christian Martin-Fardon, mais aussi, comme pour la corvée des Roches, Jean-Paul et Lionel Bozon-Vialle (père et fils).

Ce jour-là, les tronçonneuses ont été les bienvenus, plus efficaces que les sécateurs et autres goyardes (serpes) à, car la débroussaillée utilisée dans ce genre d'opération par la Satvac ne pouvait intervenir en raison de la pente.

Après 5 heures de travail, les 3/4 de la surface traitée sont redevenus skiables..., travail finalement terminé le 21 septembre. Toutefois, une fois remise en état, cette piste noire pourrait ne pas être damée pour permettre son utilisation aux

amateurs de poudreuse dans un environnement sécurisé. De la même manière, la piste rouge de Tarchan pourrait être utilisée par les surfeurs (pas ouverte cette année). Une organisation qui reste à être finalisée avec la Satvac. Enfin, la piste noire située à droite du télésiège de l'Ormet doit également faire l'objet d'entretien (là aussi problème de végétation) mais la Satvac devrait pouvoir, là, utiliser la débroussaillée.

Vers 13 heures, tous les participants ont été conviés à un repas préparé par Josette Rostaing-Troux à l'Auberge du Coin.

• Fin août, début septembre, une opération d'entretien des pistes de Bellard a été effectuée par Pascal Bozon, employé

communal. A l'aide d'un engin loué pour l'occasion, il a réalisé des opérations de talutage le long de la piste de retour notamment, en cassant le sommet des buttes qui surplombent les pistes et qui, lors du dégel du printemps, font que de la terre glisse sur la piste. Pascal Bozon était déconseillé par des jeunes saisonniers qui ont participé à ce travail en effectuant manuellement des talutages. A cette occasion, Pascal Bozon a entretenu les voies d'accès aux pylônes du télésiège de la Charmette (celui qui mène du Coin en Bellard), un travail obligatoire pour accéder au télésiège en cas de panne. Enfin, les derniers travaux ont consisté à réduire la pente de la piste de retour (notamment dans les « S

»), afin d'éviter que les skieurs, moyens ou débutants, ne ralentissent trop et détériorent trop rapidement la neige, surtout en fin de saison quand celle-ci « travaille » pendant une grande partie de la journée.

Ces corvées ont connu un franc succès, le bénévolat finalement ne demandant qu'à s'exprimer (*). D'un coût très faible pour la commune, elles restent utiles pour maintenir vivante l'idée que l'on peut toujours faire quelque chose pour le bien commun.

Christophe Mayoux

(*) Le principe de ces corvées est parfois discuté par certains qui estiment qu'elles peuvent être nécessaires quand il s'agit d'entretenir des chemins où des endroits incombent à la commune qui – effectivement – ne peut pas tout faire, mais que cet appel au bénévolat ne s'impose pas quand il s'agit d'entretenir les pistes de ski qui incombent à la Satvac. Ils ne trouvent pas normal non plus que Pascal Bozon (employé communal) et des jeunes (employés saisonniers) aient travaillé sur les pistes de Bellard. Ces positions sont discutables quant il s'agit de ré-ouvrir des pistes (et non de leur entretien, que la Satvac fera peut-être l'an prochain) ou de sécuriser des parties du domaine skiable. Ces idées, recevables si la commune faisait effectuer des travaux incombants à la Satvac (et prévus dans la délégation de service public), sont aussi celles de l'auteur anonyme qui a ajouté à la main : « *forfait gratuit* » (donc offert par la Satvac) sur les affichettes annonçant ces corvées à Lachenal.

SKI ALPIN

Les forfaits augmentent de 5 %

Depuis juin, les forfaits de ski pour la prochaine saison hivernale sont connus (*tableau ci-dessous*) et, en moyenne, leurs prix sont en augmentation par rapport à ceux de la saison dernière.

Ainsi pour le forfait Sybelles, la progression est comprise entre 1,5 % (forfait journalier) et 5,3 % (forfait 7 jours), pour les adultes, et entre 1,6 % (forfait à la journée) et 7,6 % (forfait 7 jours) pour les enfants (moins de 12 ans) ou les « vermeil » (plus de 65 ans). Le forfait saison augmente de 2,5 % pour les adultes et baisse de 2,2 % pour les enfants (et les « vermeil ») en accord avec les « travaux sur les forfaits » que la Satvac devait mettre en place...

Pour une famille de 2 adultes ayant 3 enfants (dont 2 de plus de 12 ans), l'achat des forfaits Sybelles 6 jours passera de 676 euros à 766,75 €, soit une augmentation de 13,4 %. Ce qui semble en contradiction avec le label Famille Plus Montagne que revendique certaines stations du domaine.

A Saint-Sorlin, les forfaits augmenteront globalement de 6 % par rapport à l'an dernier.

Tous les forfaits sont touchés, aussi bien enfant (et « vermeil ») qu'adulte. Pour le forfait saison, cette augmentation est plus faible : 3 % pour les adultes et 1,9 % pour les enfants (ou « vermeil »). Ainsi chaque année les forfaits des Sybelles augmentent de 2 à 5 %. A Saint-Sorlin, depuis la saison 2000-2001, le forfait a subi une augmentation avoisinant les 50 %.

A Saint-Colomban, les forfaits permettant de skier sur l'Ormet et Bellard augmenteront entre 4 % et 6 % (tarif adulte), et de 5 % pour les mêmes forfaits enfants et « vermeil ». Les prix des forfaits saison augmentent de 5 % également à 358

euros (319,50 € pour les enfants et les « vermeil »). L'extension « un jour Sybelles » (réservé au détenteur d'un forfait séjour à Saint-Colomban) coûtera 21,50 € (contre 20,50 € l'an passé).

Pour le domaine skiable de l'Ormet, curieusement, les tarifs ne sont pas disponibles. (Et d'ailleurs sur le site les-sybelles.com, la station de Saint-Colomban est la seule du massif Arvan-Villards à présenter les tarifs... de la saison dernière.)

La demi-journée dure de l'ouverture jusqu'à 13 heures, ou de 12 h 30 à la fermeture.

Enfin, sur l'ensemble du domaine des Sybelles, comme chaque année, des réductions substantielles sont consenties sur les forfaits saison pour tout achat avant le 12 décembre 2008 : - 10 % sans le forfait saison 2007-2008 (ce qui, pour Saint-Colomban, met le forfait à 322,50 €) et - 30 % avec le forfait saison 2007-2008 (250,50 €). Des réductions de même importance sont appliquées aux forfaits saison pour les enfants et les « vermeil ».

Ces forfaits à tarifs réduits sont à retirer au guichet des remontées mécaniques du 29 novembre au

5 décembre 2008 inclus. Les personnes qui ne sont pas disponibles à cette période peuvent passer commande par courrier (joindre à la demande une photo d'identité et, éventuellement, le forfait 2007-2008).

Les forfaits seront alors à retirer au guichet des remontées mécaniques à partir du 12 décembre.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Maison du tourisme (04-79-56-24-53) ou directement auprès de la Satvac (04-79-83-02-55).

■ BRÈVES

► **MONTAGNE.** Le 19 juillet le refuge de l'Etendard a été inauguré après des travaux qui se sont déroulés durant les étés 2006 et 2007 et auront coûté 650 000 euros (25 % pour l'Etat, 25 % pour la Région, 8,36 % pour le département, et 41,64 % pour la fédération des clubs alpins français). La structure ainsi rénovée comprend 70 places sur 2 niveaux de 75 m² chacun. Le refuge est désormais beaucoup plus fonctionnel et surtout aux normes du point de vue de l'assainissement et de l'accueil des personnes à mobilité réduite.

► **ALPINISME.** Rencontrer le célèbre alpiniste italien Walter Bonatti, c'était le rêve de Roland Bellot-Champignon, membre du club alpin français d'Albertville. Rêve exaucé au pied des Grandes Jorasses à l'occasion du 10^e anniversaire du refuge Bonatti. Connaissant tout le vécu de ses exploits au travers de ses ouvrages et autres coupures de presse, un véritable échange s'est instauré entre les deux hommes.

► **GROUPE MAULIN.** Le 15 juillet 2008 à Dignes-les-Bains, M. Jean-Claude Michel, conseiller général du Lauzet-Ubaye et président du syndicat mixte d'aménagement de Pra-Loup (SMAP) a signé les modalités de résiliation du contrat de délégation de service public (DSP) avec le groupe Maulin qui avait repris en octobre 2007 la station après la liquidation judiciaire de Transmontagne, ancien délégataire depuis 1994. A la même date, le groupe Maulin avait également repris Superdévoluy et La Joue-du-Loup. En janvier dernier la SMAP, en accord avec le groupe Maulin, avait décidé de lancer une nouvelle DSP et donc de résilier le contrat en cours qui courait jusqu'en 2010. Cependant, qu'il s'agisse du groupe Maulin, dont la proposition est d'ailleurs arrivée hors délai..., ou encore des deux autres candidats, aucune offre n'a répondu au cahier des charges. « *On ne peut pas prendre une DSP en se disant que nous allons perdre 1 million d'euros par an* » a expliqué Alexandre Maulin avant d'estimer que la solution de gestion en régie, finalement adoptée par la SMAP, « *était une décision courageuse* »... Ainsi donc, après s'être dégagé de Gérardmer, en avril dernier, après seulement deux saisons hivernales, le groupe Maulin se désengage de Pra-Loup après une année d'exploitation. Ce qui confirme, selon *Les Echos*, que les opérateurs privés boudent les stations moyennes. Ainsi en Maurienne avec l'appel à candidatures lancé pour le domaine de Val Fréjus, précédemment géré par Transmontagne. « *Visiblement les candidats ne veulent pas prendre de risque et trois des quatre réponses reçues sont sur le modèle d'une régie intéressée qui laisse tous les investissements à la commune* » indique le maire de Modane. Le choix du délégataire se fera à l'automne.



■ Au Plachre.



■ Sur les pentes de l'Ormet.

► **ROUTE DOMAINE SKIABLE.** La nouvelle route entre le Martinan et le Nantchenu, devrait être terminée cet automne mais ne sera goudronnée et mise en service qu'en 2009. D'un budget initial prévu à 1,8 million d'euros, la route a fait l'objet d'avancements pour un montant global de 1 million d'euros (+ 56 %). Mais le projet global de cet accès au domaine skiable comprend la route et un nouveau pont sur le Glandon (à Nantchenu). Le coût actuel de l'ensemble est de 4 millions d'euros, le tout étant subventionné par le conseil général à hauteur de 1,8 million d'euros correspondant au montant initial du coût de la route. La commune de Saint-Colomban a contacté le conseil général de Savoie pour obtenir une subvention supplémentaire, mais M. Michel Bouvard, député de Savoie (Maurienne) et vice-président du conseil général, a répondu que ce type de subvention était forfaitaire et non révisable. Le surcoût de la route est essentiellement lié au passage sous le cimetière qui est instable. Deux murs de soutien ont déjà été réalisés, l'un dans la partie intermédiaire de la route, l'autre à proximité du pont de Nantchenu. Les travaux actuels concernent un mur de soutien de 4 mètres de haut et, dans la partie inférieure du tronçon, la mise en place de 20 000 m³ de remblais sous une couche de matériaux drainants. – (C. M.)

► **TRAVERSÉE DU CHEF-LIEU.** Les travaux d'aménagement de la traversée du Chef-Lieu, qui devaient démarrer fin août, sont repoussés pour des raisons de procédure, le marché (186 000 euros, prix non révisable), adopté en novembre 2007 après appel d'offres, n'ayant pas été notifié à l'entreprise choisie (APPIA) dans le délai réglementaire de 90 jours (février 2008). Dès les premières réunions de chantier, en concertation avec les riverains, la nouvelle municipalité de Saint-Colomban s'était attachée à modifier le projet initial qui, selon ses responsables, aurait bouleversé de façon importante le village avec 3 places de parking en tout et pour tout ! A savoir : une place publique préservant les jeux de pétanque, des places de stationnement goudronnées, et des barrières en bois amovibles (enlevées en hiver). Mais fin août, la commune a été informée que l'entreprise APPIA allait appliquer une hausse de 5,7 % sur le montant initial des travaux et que, le marché ne lui ayant pas été notifié dans les temps, l'appel d'offre initial était caduc. La procédure doit donc repartir de zéro. Les travaux (qui dureront 2 mois) auront vraisemblablement lieu en avril prochain pour profiter d'un trafic limité dû à la fermeture du col du Glandon. – (C. M.)

► **ENTENTE CORDIALE.** Les commémorations du 14 juillet ont été l'occasion de revoir les maires des deux communes assister, ensemble, aux cérémonies, renouant ainsi avec une tradition mise entre parenthèses depuis quelques années. Le maire de Saint-Alban précisant dans son discours : « Aussi loin que je me souvienne, ici, les jours de fête sont villarins, Colégnons et Bannes tous faisant la fête ensemble à l'initiative des plus entreprenants ». Ce qui sera de nouveau le cas à l'automne où le repas des anciens sera ouvert aux personnes des deux communes (4 octobre).

► **STATION D'ÉPURATION.** La construction de la station d'épuration de Saint-Colomban, commencée en 2007, est dans sa phase finale. La partie technique de la construction est terminée, et actuellement on attend la réalisation de la station de relevage qui sera située vers le pont de Nantchenu et permettra de remonter vers la station d'épuration les eaux usées de La Pierre et Nantchenu, mais aussi celles des hameaux de la partie haute de Saint-Colomban qui arrivent par des conduits le long du Glandon. Seules les eaux



■ La nouvelle route, en contrebas du cimetière.

usées de Lachenal et du Martinan peuvent arriver à la station d'épuration par gravité. Un emplacement différent de la station d'épuration (plus en aval de sa position actuelle) aurait sans doute permis de faire converger, par gravité, toutes les eaux usées évitant ainsi cette station de relevage qui va accroître les frais de fonctionnement de l'ensemble (ainsi deux moteurs électriques sont prévus, un des deux sécurisant l'autre en cas de panne...). Actuellement, les eaux usées de Lachenal et du Martinan arrivent dans la station d'épuration mais ne sont que clarifiées, le processus d'épuration définitif n'étant pas encore mis en service à cause du trop faible volume à traiter. Pour cela, il faut attendre que toutes les eaux usées de Saint-Colomban soient collectées dans la station d'épuration. Prévue pour une population de 3 000 équivalent-habitant, la station d'épuration devrait être mise en service cet automne. Dans un premier temps, et pendant un an, la société Lyonnais des Eaux, constructeur de l'ouvrage, assurera l'exploitation ainsi que l'assistance et la formation des employés communaux. A l'issue de cette année d'exploitation, la décision devra être prise de continuer à sous-traiter l'exploitation et la surveillance, pour un montant d'environ 100 000 euros. L'autre solution étant de gérer en interne l'exploitation, ce qui devrait diminuer les coûts de fonctionnement. Cette exploitation nécessiterait la présence d'un employé communal, 2 à 3 heures par jour en moyenne (un salarié à plein temps n'étant nécessaire que si le nombre d'habitants atteint 10 000). Enfin, il faut préciser, à l'approche de la saison hivernale, que des lits bactériens (les 2 gros blocs situés dans la partie aval de la station) permettront (techniquement) de compenser et de gérer les différences de flux des eaux usées dues à l'accroissement momentané de la population. – (C. M.)

► **SOUSS-PRÉFECTURE.** Le *Journal officiel* du 25 juin 2008 publie un arrêté du 20 mai 2008 qui dresse « la liste des postes de sous-préfet d'arrondissement de deuxième catégorie susceptibles d'être occupés par des conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outremer ». En clair, 115 des 245 sous-préfectorales françaises n'auront plus de sous-préfet à leur tête et Saint-Jean-de-Maurienne fait partie de la liste. Selon le syndicat FO, le ministère de l'intérieur aurait diffusé le 11 septembre dernier, une instruction aux préfets pour leur donner des « éléments de langage leur permettant d'intervenir auprès de la presse ». – (C. M.)

► **CHORALE.** Avec un effectif stable de 24 choristes, dont 6 ou 7 Villarins seulement, la chorale La Villarine prépare sa participation, le 8 octobre prochain à Aix-les-Bains, au festival du chant orthodoxe organisé par la fédération musicale de Savoie. Les répétitions du groupe ont repris le 2 septembre et se déroulent désormais, suite au réaménagement des salles de l'ancienne Maison du tourisme, dans une salle – qui possède une bonne acoustique – située sous les nouveaux locaux de la Maison du tourisme. Mais cette salle n'est pas attribuée en propre à La Villarine ce qui n'est pas commode car l'administration de la chorale nécessite parfois de mettre en place des tableaux ou les affiches des concerts à venir. Est-ce pour cette raison que la chorale a été, autorisée (de manière surprenante), à répéter dans une pièce des bureaux de la communauté de communes ? Cette année, les responsables vont essayer de programmer davantage de concerts aux Villards (2 l'an dernier)…

► **VIE PAROISSIALE.** Au cours du dernier trimestre de l'année, des messes seront célébrées à Saint-Colomban, à 10 h 30, le 12 octobre et le 16 novembre 2008. Il n'y aura pas de messe en décembre. Le 24 décembre, une veillée devrait avoir lieu à Saint-Colomban, en soirée, et à 20 h 30 à La Chambre. Le jour de Noël, la messe sera célébrée à Montaimont à 10 h 30. Le 4 janvier (Epiphanie) une messe aura lieu à Saint-Colomban à 10 h 30. La

► **CHASSE.** Le 14 septembre, c'était l'ouverture de la chasse pour les 93 sociétaires de l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban qui compte cette année 1 nouveau jeune chasseur, Olivier Martin-Cocher, fils d'Eric et petit-fils de Félix Martin-Cocher. Avec les premières participations de Clément Girard, Morgan et Lucas Martin-Cocher qui ont quitté la tiédeur de leur logis pour s'en aller traquer le gibier aux côtés de leurs aînés, on peut penser que la relève est assurée !

Le plan de chasse pour le gros gibier est identique à celui de la saison de chasse passée avec 63 chamois, 32 chevreuils et 9 cerfs. Même stabilité pour le petit gibier avec 4 tétras-lyres, 2 perdrix bartavelles, 4 bartavelles, 10 lièvres variables et 5 lièvres communs.

En une semaine 5 chamois ont été prélevés dont 4 adultes, par les équipes de

messe de confirmation pour le canton aura lieu le dimanche 23 novembre (jour de la Saint-Colomban). Enfin, tous les samedis à 18 h 30 une messe est dite à La Chambre, et tous les dimanches matin à Saint-Rémy-de-Maurienne. A Saint-Colomban, des messes pourraient être célébrées certains vendredis en fin d'après-midi (consulter l'affichage devant l'église). – (C. M.)

► **FLORE.** La cueillette du génépi est réglementée par un arrêté préfectoral de 1993, modifié le 3 juillet dernier. Par exemple, il est interdit de cueillir une quantité de fleurs supérieure à 100 brins, de détruire, d'arracher et de prélever les parties souterraines de ces espèces, de colporter, de mettre en vente, de vendre ou d'acheter sciemment tout au partie de ces espèces. En outre, obligation est faite de couper les brins avec un sécateur, un couteau ou une paire de ciseaux ; et de laisser quelques hampes florales par touffe, pour permettre la dissémination de la plante.

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.** Une réunion des 14 communes du canton de La Chambre s'est tenue, le 10 juillet, dans le cadre du syndicat intercommunal du canton de La Chambre, sur l'opportunité de créer une communauté de communes. Deux points de vue ont alimenté les débats : soit toutes les communes du canton se mettent en communauté de communes et, dans ce cas, certaines souhaiteraient intégrer celle des Villards (ce qui les retient c'est le taux de la taxe professionnelle), soit il se crée, dans le bas de vallée, une communauté de communes où adhèreraient les communes non encore membres d'une structure intercommunale. Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines, a par ailleurs expliqué à la réunion du conseil de la communauté de communes des Villards (22 août), que si une communauté de communes entre les communes du bassin de La Chambre venait à se créer, Sainte-Marie-de-Cuines aurait à s'interroger et à se déterminer : « (ré)intégrer » le bassin de La Chambre ou « rester » dans la vallée du Glandon ?

Laurent Martin-Cocher (combe des Roches), Philippe Martin-Cocher (Bellard), Christian Prignot (Sapey) et François Bitz, et un éterlou par l'équipe d'Henri Girard (Bellard). Un chevreuil a été prélevé (1 cabri) par l'équipe de Camille Combet (Tépey). Enfin, 5 sangliers ont été tués depuis l'ouverture par Thierry Bozon (Lachal), Gaston Emieux (2), Patrick Blanc et Patrice Rostaing-Troux. Pour le petit gibier, 1 lièvre variable a été prélevé par Romain Bozon en Fremezan.

A Saint-Alban le démarrage s'est fait en douceur, tant pour la météo que pour le tableau de chasse ! En effet, au soir du 27 septembre 2008, le résultat des sorties de chasse était le suivant : 1 sanglier, 3 chamois (par les équipes Favario, Borel et Joël Cartier-Lange), 2 chevreuils (équipes Joël Cartier-Lange et Bijasson), et 1 daguet (jeune cerf mâle, par les équipes d'Henri Girard et de Hervé Vidal).

Laurent MARTIN-COCHER
Le Pont
73130 - St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61

QualiSol 2008

Chaudage - Sanitaire - Dépannage
Énergie renouvelable - Climatisation

**PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS**
J.-L.
TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maison

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

BOUCHERIE DU MONT CUCHE
Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

Robert RICHARD
TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

Peu de réalisations concrètes en attendant l'immobilier...

Près de 120 personnes ont assisté à la première réunion publique d'information de la nouvelle municipalité de Saint-Colomban, le 16 août à la salle des fêtes. Avant de répondre à leurs questions, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, a développé les actions entreprises depuis 5 mois, Hervé Tardy a commenté les premières conclusions de l'audit financier commandité par les nouveaux élus, et Norbert Combet a présenté la communauté de communes dont il est le nouveau président.

Maurice Bozon a débuté son exposé en soulignant le travail effectué d'emblée par la commission communale des affaires sociales qui a rendu visite à tous les Villarins de plus de 65 ans pour « [...] être à l'écoute de leur besoin et tenter de les satisfaire. » Au-delà, « on aimerait avoir un contact avec toutes les personnes qui restent aux Villards car il y a un besoin de rencontre et de lien social. A l'automne et cet hiver on essaiera d'organiser quelques rencontres. »

Concernant le dossier de l'immobilier, Maurice Bozon a rappelé dans quelles conditions les terrains du Mollaret, de La Perrière et du front de neige (entre La Pierre et Nantchenu) avaient été vendus à la société CLID quelques jours seulement (« parfois quelques heures ») avant la passation des « pouvoirs » entre l'ancienne municipalité et la nouvelle, en mars dernier. Maurice Bozon : « Pour le Mollaret on négocie avec la société CLID dont les responsables nous paraissent fiables et qui ont un permis qui nous convient. Notre préoccupation est qu'ils commencent les travaux en septembre pour bien faire voir qu'ils sont intéressés à construire, mais aussi pour conforter un peu les projets des personnes de la commune qui voudraient que Saint-Col bouge un peu plus et soit plus crédible dans ses investissements. [...] Il faut que la vallée vive, il faut que les jeunes qui désirent s'installer puissent le faire, ils attendent beaucoup de nous. [...] A La Perrière par contre, pour l'instant, il y a rien d'arrêté : des personnes sont favorables pour qu'on puisse amener d'autres constructeurs, soit en partenariat avec CLID, soit indépendamment. On espère démarrer la Perrière au printemps. De plus pour ce secteur on a fait un projet qui reprend un peu ce que j'avais engagé sous mon premier mandat de maire et qui pourrait désenclaver toute La Perrière en la rendant plus attractive encore. On le présentera ultérieurement. Quant au front de neige, il a été réétudié et n'est encore qu'un projet qu'il faudra qu'on traite avec l'aide des promoteurs si on arrive à un accord et, on espère aussi, avec la communauté de communes. Mais tout ceci, se fera en coordination avec le démarrage des travaux de l'immobilier au Mollaret, c'est-à-dire pas avant le printemps prochain pour être opérationnel à Noël 2009. Enfin sur ce dossier j'espère aussi des interventions de Saint-Alban car on est en communauté de communes et Saint-Alban peut apporter quelque chose dans la création de lits. »

Autre projet : la sécurisation des Ecolors qui tarde l'ouverture des pistes de Bellard. Ce passage nécessiterait une protection efficace et rapide, mais coûteuse (lire page 17).

Sur le tourisme, Maurice Bozon a réaffirmé sa conviction : « On parle beaucoup de problèmes climatiques. Les années qu'on a perdues de toute façon elles sont perdues. Nous, nous parlons de l'avenir et je crois qu'on a encore quelques années de bonnes. On n'a pas d'autres solutions que de développer un peu plus l'hiver pour augmenter les capacités estivales. Les écolos nous parlent

toujours de l'été, mais l'été n'est pas à l'abri des intempéries comme cette année où la montagne a pâti un petit peu de la mauvaise saison climatique de l'an passé. Il y a eu une diminution de la fréquentation partout. Et puis l'été c'est 1 mois voire 1 mois et demi d'activité certaine alors que l'hiver on peut espérer aux Villards 3 mois et cette année on a fait presque 4 mois. »

Néanmoins le tourisme estival n'est pas délaissé : « On a essayé d'améliorer un peu les choses comme à l'aire de loisirs où on a déboisé ; il y a plus de soleil, et on déboisera encore l'an prochain tout comme on améliorera le plan d'eau et ses abords. On a contacté Prisme pour aménager une mini-via ferrata à portée des enfants. Au col du Glandon qui est classé depuis avril dernier, on a été contacté pour créer un jardin botanique avec des fleurs et des plantes alpestres. Ce pourrait être un plus pour ce col que de nombreux touristes considèrent comme le plus beau. Mais pour l'instant c'est une étude. Enfin des passerelles démontables vont être placées à l'Orselle et dans la combe de la Croix. »

De tous les gros travaux en cours, la station d'épuration est en voie de finition, la route d'accès au domaine skiable ne sera goudronnée que l'an prochain (pour des questions budgétaires), et la téléphonie mobile sera prête en décembre (fin des travaux). Ensuite il faudra que les opérateurs fassent les connexions ce qui, en fonction de l'enneigement, ne pourra se faire qu'au printemps. La traversée du Chef-Lieu débutera fin août mais avec un projet revu en accord avec les gens du village (lire page 15). Maurice Bozon a également tenu à dire que depuis le printemps ils avaient relancé les corvées de bénévoles pour débroussailler le bas des pistes de l'Ormet ou des chemins (au Plachre), ce qui « permet de discuter et de faire rencontrer des personnes et c'est très bien ».

Une commission communication éditera un bulletin municipal trimestriel et, une fois par an, un numéro plus important dont le premier sortira en avril prochain. Un blog a été ouvert sur Internet pour suivre en temps réel ce qui se passe à la mairie. « Enfin, précise Ségolène Coin, responsable de cette question, on va mettre St-Col en avant grâce à une série d'articles de presse en communiquant avec les journaux comme La Maurienne et le Dauphiné libéré pour qu'on parle un petit peu de Saint-Colomban tout simplement et gratuitement. »

Hervé Tardy a présenté les finances communales et les premières conclusions de l'audit commandé au bureau Comète qui montrent que les capacités d'emprunt de la commune seraient éprouvées pour toute la durée du mandat surtout si on prend en compte les pénalités dues à la Satvac pour lits non construits (lire ci-contre).

Norbert Combet a succinctement présenté la communauté de communes avec ses trois communes, ses finances (avec des recettes essentiellement assurées par la taxe professionnelle), son personnel (7 en comptant les permanents de la

Maison du tourisme et bientôt 8 avec le recrutement d'une personne pour l'accueil périscolaire). Puis il a indiqué les projets engagés par l'équipe précédente qui ne seront pas réalisés (la halte garde-rie – dans les anciens locaux de la Maison du tourisme –, les fumières (du moins les emplacements prévus), le gîte d'alpage du Merlet), ceux en cours (la ZAC, la rénovation de l'ancienne école du Premier-Villard, l'aménagement de l'aire de loisirs, l'accueil périscolaire, la rénovation des anciens locaux de la Maison du tourisme), et affirmé la volonté de la communauté de communes de modifier la composition du conseil d'administration de la Maison du tourisme. Puis il a présenté ses objectifs dont le premier, ambitieux : « C'est quelque chose qui me tient à cœur, et on va essayer de mettre le paquet là-dessus : c'est de créer des emplois pour les personnes qui souhaitent vivre aux Villards ». Et d'aucun de penser qu'il risque d'y avoir du monde devant la porte de son bureau... Viennent ensuite l'aire de loisirs (rochers d'escalade, accrobranche, amélioration du plan d'eau), l'aménagement du domaine skiable (sécurisation des Ecolors, amélioration du front de neige), l'optimisation du déneigement et du fauchage, la création d'une zone intercommunale agricole pour l'exploitation des agriculteurs (« c'est un projet, on a pas encore les terrains d'une zone située en dessous de Lachenal, c'est pas encore définitif. »), etc. Ont été

ensuite énumérés des projets non encore présentés en conseil communautaire et non discutés avec les responsables de Saint-Alban et de Sainte-Marie-de-Cuines : « passer » dans les compétences de la communauté de communes le fleurissement (sans que l'on sache si l'on en reviendrait à une seule association aussi), la boulangerie et les gîtes communaux de Saint-Colomban. Naturellement le déboisement sera continué et – décision vivement applaudie – dès cet automne, le repas des anciens se fera en commun pour Saint-Colomban et Saint-Alban (et peut-être dès l'an prochain avec les anciens de Cuines).

Ouvrant le « feu » des questions, Alfred Bozon a regretté « qu'il n'y ait plus d'articles sur les Villards dans la presse et en particulier sur Saint-Colomban », ajoutant : « Je pensais qu'après les élections ça allait repartir. » Maurice Bozon lui a répondu qu'il y avait « quelques problèmes de personnes » mais qu'il allait « y remédier ».

Puis Claude Gauterin est intervenu à propos de la ZAC : « Est-ce que concentrer des jeunes agriculteurs et des résidences secondaires ou de tourisme dans le même périmètre Lachenal – Le Planchamp – Le Bessay ça fait partie du projet qui a été signé avec le cabinet d'architectes de Chambéry, Babylone Avenue par la précédente équipe ? ».

Lire la suite page 17

COMPTES PUBLICS

L'audit confirmerait un endettement excessif

L'étude du bureau Comète commence par avancer quelques évidences : les recettes du budget communal sont principalement constituées par les impôts (à 90 %) ; le choix fait par la communauté de communes, en 2004, d'opter pour la taxe professionnelle unique (TPU) a conduit à réduire les recettes fiscales communales au produit des seules taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti, ce qui, conclut le bureau Comète « a fait disparaître les marges de manœuvres (de la commune) car la taxe sur le foncier bâti, seule recette fiscale importante, est au taux plafond autorisé soit 49,35 % alors que la moyenne nationale est de 18,60 % (19,74 en Savoie) ». Ces deux remarques sont justes mais auraient pu être complétées par les précisions suivantes :

• depuis presque vingt ans le taux de la taxe sur le foncier bâti est toujours fixée à son taux maximum pour profiter « pleinement » des bases locatives du barrage de Grand Maison qui sont très importantes (même chose pour le taux de la taxe professionnelle de la communauté de communes) ;

• à la création de la TPU, les communes ont récupéré une partie de la taxe sur le foncier bâti que touchait la communauté de communes. Pour Saint-Colomban, cela avoisine 200 000 euros.

L'audit souligne ensuite que les pénalités dues à la Satvac pour lits non construits aux échéances 2006-2007 et 2007-2008 (385 000 euros par an) n'ont pas été inscrites dans les budgets, en faussant ainsi la sincérité. Et la commune va probablement devoir payer celle correspondant à 2008/2009... Pour 2005/2006, en contrepartie des pénalités dues, la commune a payé le système skidata (131 000 euros) et la location d'une dameuse (44 000 euros par an). En 2007, l'annuité de la dette était de 412 000 euros (422 000 euros en 2002) venant après 4 années à 280 000

euros environ. La capacité financière de la commune est restée supérieure à l'annuité de la dette jusqu'en 2007, résultat de la non prise en compte des pénalités. En 2008, la prise en compte des pénalités conduirait à avoir une capacité financière insuffisante pour couvrir l'annuité de la dette qui va aussi augmenter à cause des emprunts qu'il a fallu contracter (*) pour payer les travaux qui se sont concentrés sur la fin du mandat (6 millions en 2007 et 4,5 millions en 2008). Et à partir de 2009, il faudra aussi tenir compte des charges de fonctionnement de la station d'épuration (de l'ordre de 100 000 euros annuels).

Pour contourner ces difficultés, les services financiers de la banque Dexia crédit local de France ont proposé à la commune de renégocier une partie de sa dette pour étaler les remboursements qui baisseront légèrement (600 000 euros environ sur les 5 prochaines années) mais dureront plus longtemps...

En conclusion, et dans l'attente du rapport définitif, pour le bureau Comète, les marges de manœuvres de la commune sont inexistantes puisque la taxe sur le foncier bâti (source principale des recettes communales) est à son taux maximum, et que le paiement des travaux engagés en 2007 et la prise en compte des pénalités (1,2 million d'euros) a nécessité une renégociation de la dette qui pèsera néanmoins durant les 5 prochaines années sur les futurs projets communaux. Seule solution à court terme : la construction de lits qui apporteraient des recettes fiscales nouvelles et permettraient à la commune d'éviter de payer des pénalités qui s'avèrent bien... pénalisantes.

(*) Le conseil municipal a autorisé (4 août dernier) le maire à placer tout ou partie de la somme (2 millions d'euros) empruntée pour financer des travaux « qui ont pris du retard, et la voie d'accès au domaine skiable qui ne sera terminée que l'an prochain ».

Réunion publique d'information

Suite de la page 16

En réponse, Norbert Combet a fait le point de ce dossier : « Au départ il y avait 3 projets. Les études ont coûté 186 000 euros. Puis un de ces projets a été choisi, celui de Babylone Avenue, et un marché de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du projet a été signé pour 926 000 euros. Aujourd'hui, on a trois solutions : soit on arrête le projet et dans ce cas on devra payer des pénalités, 20 % du marché dû, ce qui nous fera perdre, avec les études, près de 400 000 euros ; soit on réalise ce projet et alors il faudra investir 7 millions d'euros sur 10 ans, sans parler de l'acquisition des terrains, et renoncer à tout autre investissement ; soit enfin on le conserve mais en l'allégeant. On a une réunion pour décider de cela le 6 septembre prochain. Maintenant, ce projet c'est quoi ? Essentiellement la réalisation d'une zone agricole et d'une zone artisanale et, à côté, des résidences secondaires et des résidences de tourisme, ce qui pose un problème pour nous d'associer de l'agricole avec des touristes et des artisans. »

Une réponse qui a déclenché cet échange :

– Gilbert Emieux : « Non ! la zone agricole c'était pour stocker du matériel agricole uniquement. »
 – Adrien Maurino : « Pas d'accord ! On m'a proposé de construire un bâtiment d'élevage dans cette zone. »
 – Jacques Maurino : « Un contrat a été signé entre la communauté de communes et des agriculteurs, j'en ai un. Et abandonner un projet quand des contrats sont signés c'est un peu embêtant. »

En réalité, ce document ne concerne pas l'installation d'un agriculteur dans le périmètre de la ZAC mais son adhésion au projet, alors en cours d'étude, des fumières. Mais ce projet étant abandonné, reste l'objection de Jacques Maurino : que font les agriculteurs qui ont signé des contrats sur les fumières ?

Toujours sur la ZAC, et après avoir rappelé que le cabinet Babylone Avenue avait été choisi – selon lui – par une commission d'appel d'offres qui était illégale, la délibération du conseil communautaire la créant n'ayant jamais eu lieu, Georges Quézel-Ambrunaz a précisé : « Je pense que le projet est très important et beaucoup trop important à l'instant « t » car l'immobilier va démarrer sur Saint-Colomban et on va tout faire à la fois. Car c'est 300 à 400 logements de plus qui est prévu sur cette ZAC et donc c'est assez logique de diluer dans le temps cette zone. Ceci étant, je serais très partisan de faire vite la zone agricole et artisanale car ça correspond effectivement à un besoin aussi bien des agriculteurs que des artisans. » « Par ailleurs, les lits seraient vers le Planchamp et la zone agricole et artisanale sous Lachenal [...]. Là, elle serait assez isolée et ce ne serait pas très perturbant pour l'environnement. » Des propositions qu'a confirmées Anne-Karine Favre-Bonté qui a précisé toutefois : « Ce n'est encore qu'un projet et on n'a pas la maîtrise des terrains. »

[NDLR : depuis cette réunion publique, la communauté de communes a décidé, début septembre, d'abandonner le projet de la ZAC sans que l'on sache encore par quoi il serait remplacé pour répondre aux besoins des éleveurs, des jeunes notamment, qui désirent s'installer.]

En réponse à une intervention de Maurice Frasse « sur la protection incendie des villages, qui est précaire », Anne-Karine Favre-Bonté a indiqué : « La semaine dernière on a eu une réunion avec Pascal Bozon et avec les pompiers

; je ne sais pas s'il y aura la création d'un corps de pompiers, c'est peut-être possible et ce serait même indispensable pour les pompiers qui sont trop loin. On en reparlera. Mais si ça ne se fait pas, les pompiers ont proposé d'expliquer aux gens le fonctionnement des lances à incendie qui ne doivent pas être utilisées n'importe comment. »

Pour Raoul Bordon-Biron : « Avec la construction du Mollaret, on va manquer de parking à La Pierre. Est-il possible d'utiliser les remblais dégagés par les travaux de la station d'épuration pour combler en dessous de la route du Mollaret et faire des parkings ? On avait déjà demandé cela mais ça n'a jamais été pris en compte. » « C'est possible, a répondu Maurice Bozon, mais pour l'instant on n'est pas propriétaire des terrains. Mais c'est une bonne idée. »

Jacques Maurino a ensuite posé trois questions : sur le réaménagement des pistes de l'Ormet, sur le coût final de la route d'accès au domaine skiable, et sur les pénalités, soulignant que « s'il y a eu une deuxième négociation dont on m'attribue la paternité et qui effaçait 660 000 euros de dettes, c'est qu'il y en a eu une première... » Après avoir assuré que ces travaux d'amélioration de la piste (rouge) de retour sur l'Ormet ne la transformeraient pas « en chemin », Maurice Bozon a indiqué : « Sur les pénalités, on ne va pas se renvoyer sans arrêt le problème. Dans la première convention, la Satvac prenait en charge le fonctionnement de la station et les frais d'entretien du matériel. Alors les pénalités c'est lourd et il vaut mieux construire, mais les pénalités ça coûte quand même moins cher que si la commune assurait le fonctionnement de la station qui est largement plus important que les pénalités ; on n'est quand même pas perdant. Pour la route, on en est à 2,8 millions d'euros dont 1,8 million d'euros de subvention du conseil général et encore sans compter le goudronnage. Avec le pont, cela fait 4 millions d'euros. »

[NDLR : depuis cette réunion publique, la commune de Saint-Colomban a décidé (3 octobre) de payer à la Satvac 385 000 euros, soit une année de pénalités.]

Répondant aux inquiétudes de quelques habitants de La Pierre, il est ensuite revenu sur l'immobilier : « Il ne faut pas être inquiet, le Mollaret c'est prévu depuis longtemps et il n'y a rien de nouveau. Par ailleurs, le plateau entre les deux villages est trop petit en février pour l'accueil et les débutants et si on augmente encore les capacités immobilières... On n'a pas de projet mais il faut améliorer le front de neige et on pense supprimer la route entre les deux hameaux et adoucir la pente ; on pourrait alors mettre un tapis pour que les plus jeunes accèdent au télésiège. On espère aussi faire un minimum d'accueil commercial car il manque, à La Pierre, de la restauration et 1 ou 2 magasins. Mais tout cela ne se fera que si les constructions se font et on fera des réunions pour vous communiquer nos souhaits. Pour l'instant c'est un projet. »

Jacqueline Dupenloup, conseillère municipale à Saint-Alban, a demandé ensuite : « Quelle est la position de la commune de Saint-Colomban si des communes du canton de La Chambre demandent à entrer dans la communauté de communes ? » Pour Norbert Combet : « Si une commune du bas de vallée veut entrer dans la communauté de communes, elle adopter notre taux de taxe professionnelle, soit 30 % alors que ceux

des communes du bas de vallée varient entre 10 et 15 %. Donc ils sont intéressés pour entrer mais leur souci c'est le taux. Et Maurice Bozon a clairement répondu que nous on est obligé d'avoir un tel taux d'imposition pour rembourser nos dettes, tout simplement. » A ce sujet, Jacques Maurino est intervenu pour dire : « Le plus grand regret de mon mandat c'est le soir où le conseil communautaire vote l'élargissement de la communauté de communes, où je vote « non » et où les élus de Saint-Alban ne votent pas contre, demandant à différer leur décision. » Ce dont Georges Quézel-Ambrunaz a convenu : « J'ai le même regret. [...] Le président de la communauté de communes et le maire de Saint-Colomban avaient proposé une avancée dont on a voulu tenir compte, donc nous avons voulu être corrects et on n'a pas voté avec Jacques Maurino mais je l'ai regretté après. Tout à fait d'accord. »

La réunion s'est terminée sur cet échange à propos de l'eau :

– Georges Quézel-Ambrunaz : « Nous sommes arrivés quand même, dans la nouvelle communauté de communes, à faire mettre l'eau et l'assainissement dans les compétences de la communauté de communes ; ça veut dire qu'on a 6 ans pour harmoniser les choses entre les 3 communes et si les choses sont harmonisées – ça veut dire que Saint-Colomban va payer l'eau, clairement – la station d'épuration tombe dans la communauté de communes, y compris l'entretien et peut-être même les annuités d'investissement. C'est quand même à regarder de près car cela allègerait un peu le budget de Saint-Colomban. »

– Maurice Bozon : « Pour l'instant on ne paie pas l'eau, et il n'y a pas de discussion si on paiera ou si on ne paiera pas l'eau, on ne la paiera pas. Certes c'est dommage d'avoir perdu une subvention pour la construction de la station d'épuration mais maintenant on n'a pas besoin de subvention, la station d'épuration est faite, et on

ne paiera plus l'eau. L'investissement est terminé. »

– Georges Quézel-Ambrunaz : « Mais il y a le fonctionnement aussi. »

– Maurice Bozon : « Il y a le fonctionnement mais tant pis ; la commune assure la fonctionnement, c'est certain, mais on ne paiera pas l'eau. »

On ne saurait mieux résumer la teneur des propos échangés au cours de cette réunion, que ne l'a fait Paul Paret, quelques minutes avant la fin, dans une intervention très applaudie.

Paul Paret : « On est quand même surpris de l'inconséquence de l'équipe précédente qui a signé des contrats [...] en pénalisant une équipe qui reprend avec beaucoup de bonne volonté la commune [...]. Je trouve que c'est complètement disqualifiant pour les gens de l'équipe précédente [...] car dépenser 1,2 million d'euros pour une station d'épuration sans subvention – et c'était justement un des points sur lequel ils avaient été élus les années d'avant –, dépenser des budgets faramineux pour faire des liaisons village à village, dépenser de droite et de gauche, signer des contrats de 900 000 euros pour simplement la maîtrise d'œuvre d'un projet démentiel [...], on se retrouve aujourd'hui dans une commune avec une équipe de jeunes plein de bonne volonté et où pendant 5 ans on pourra pas faire d'investissement. [...] Et je trouve que l'équipe qui a repris a été bien gentille de pas faire de recours au tribunal administratif de façon plus pertinente pour annuler beaucoup de contrats qui étaient en cours. Je crois [...] que Saint-Colomban doit rester une station village avec des constructions dans le style de ce qui existe, et il faut faire attention que le fait d'avoir à construire à tout prix pour réduire la dette ne fasse pas faire de bêtise et qu'on n'en vienne pas à mettre de grandes barres dans les villages ou entre les hameaux. Je crois qu'il faut rester les pieds sur terre et essayer de faire petit à petit et en fonction de nos moyens. »

Sécurisation des Ecolors : ça coûtera cher !

Le versant nord de la Charmette (1 860 mètres), qui surplombe la piste de retour entre la combe de Bellard et l'Ormet (piste des Bouyans), est fortement incliné (entre 40° et 50°) et sa dénivellation dépasse 400 mètres.

Cette piste peut être soumise à des risques de coulées de talus (ou des coulées plus conséquentes) et à des avalanches, sur plus de 300 mètres, avalanches qui peuvent, exceptionnellement, atteindre le secteur de la gare de départ du télésiège. La présence de feuillus est faussement rassurante.

Le dispositif actuel de sécurisation de cette piste consiste en des tirs depuis la crête sommitale, des tirs depuis le télésiège de la Charmette (entre les pylônes P3 et P7), et en un Catex (système de câble transporteur d'explosifs) survolant la face nord à son tiers supérieur.

Les conclusions d'un récent rapport, commandé par la mairie de Saint-Colomban, indiquent « que les moyens mis en œuvre actuellement sont satisfaisants pour la majorité des cas à traiter ». Pour sécuriser davantage la zone, il faudrait soit une protection pérenne, type galerie paravalanche, soit une solution de défense temporaire à engager chaque fois que la situation nivo-météorologique le nécessiterait.

La première solution (galerie paravalanche en béton couvrant la partie centrale de la piste balisée, sur toute la section soumise à plus forts risques, soit 100 mètres environ) coûterait entre 20 000 et 30 000 euros le mètre linéaire, un peu moins si les

parties extérieures de cet ouvrage (15 à 20 mètres de chaque côté) étaient équipées de buses (entre 10 000 et 12 000 euros le mètre linéaire). Soit quand même de l'ordre de 2,4 millions d'euros.

La deuxième solution consisterait à utiliser l'action combinée d'un Catex (ou d'un Gazex) et d'une technique encore quasi expérimentale en 2008, le Daisy Bel qui est un système héliporté à gaz, transportable et mobile (dans ce cas, il faudrait revoir le PIDA). Un Daisy Bell coûte 90 000 euros et pour l'équipement d'un site en Gazex (pour 5 exploseurs) il faut compter (études, installation, fournitures) une dépense voisine de 180 000 euros.

La pose de filets pourrait également être envisagée pour sécuriser la partie sous le télésiège. Il faut compter là, pour la pose de 6 lignes de 50 mètres, plus de 200 000 euros.

On comprend mieux, devant ces coûts, ce que Maurice Bozon a déclaré à la réunion publique sur ce sujet : « Tant qu'on n'a pas augmenté la clientèle on continuera à faire comme on a fait jusqu'à maintenant en accord avec la Satvac qui fait du travail efficace. On peut leur faire le reproche que parfois c'est un peu long mais ils le font avec des moyens manuels et cela prend un certain temps. Je tiens d'ailleurs à remercier les dameurs qui font un travail très sérieux et on a rien à envier aux plus grandes stations ; je suis là sur le terrain tous les jours et je pense que je peux en parler efficacement. »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 22 AOÛT 2008

Absents : Pierre-Yves Bonnivard (procuration à Maurice Bozon pour la question de l'école) et Maurice Darves-Bonoz (procuration à Christian Campillo).

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 25 avril 2008.

1 - Ecole

Maurice Bozon donne lecture d'une lettre de Pierre-Yves Bonnivard datée du 22 août 2008. Celui-ci explique qu'il avait pris toutes dispositions pour être présent au conseil communautaire fixé initialement au lundi 18 août et qu'il regrette le report de cette réunion au vendredi 22 août, date à laquelle il ne peut être présent pour des raisons professionnelles. Chargé du dossier de l'école des Villards, qui est à l'ordre du jour de cette réunion, il rappelle les points principaux de ce dossier. Ceux-ci sont alors immédiatement traités.

• Remplacement de l'ATSEM pour les mois de septembre et d'octobre (Céline Mangano, qui occupe le poste, partant en formation pour ces 2 mois). Claude Bérard s'étonne que ce remplacement n'ait pas été étudié en fin d'année scolaire. Maurice Bozon explique que ce départ en formation n'a pu être décidé que tardivement. La délibération décident du principe du recrutement d'une ATSEM afin de remplacer Mme Mangano est prise sans opposition.

• Recrutement d'une personne afin d'ouvrir un accueil périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, pour un horaire quotidien de 4 heures (de 7 h 30 à 9 h 30 et de 17 heures à 19 heures, incluant l'accueil des enfants et le nettoyage du local du restaurant scolaire, où fonctionnera la garde avant et après l'école) : pas d'opposition. Le service visant à maintenir et conforter les effectifs de l'école de la vallée, le principe de sa gratuité est retenu.

• Validation d'une commission « école des Villards » : celle-ci sera composée de personnes de la vallée (élus communautaires ou non, parents d'élèves, etc.)

2 - Subventions

Les élus de Sainte-Marie-de-Cuines expliquent que depuis plusieurs années les subventions aux associations (11 présentes actuellement dans cette commune) sont attribuées selon des critères précis, qu'ils énumèrent :

- 75 euros par animation interne à l'association ;

- 230 euros pour les 2 premières animations ouvertes à tous les habitants de la commune, puis 125 euros à partir de la 3^e ;

- 75 euros en cas de participation de l'association à une animation proposée par une autre ;

- 75 euros pour une action locale d'intérêt collectif (humanitaire par exemple) ;

- 100 euros pour une action concernant le patrimoine communal ;

- subventionnement des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse en fonction du nombre de jeunes concernés (par exemple 150 euros par action concernant jusqu'à 10 jeunes) ;

- 50 euros pour participation à des championnats ;

- 150 euros peuvent être attribués à titre exceptionnel ;

- pour les associations extérieures à la commune mais accueillant certains de ses habitants : 10 euros par adhérent habitant Sainte-Marie.

Chacun de ces postes est plafonné. Sur la base de ces critères, et pour l'année 2008, le conseil alloue un total de subventions de 6 055 euros pour les associations de Sainte-Marie et de 2 020 euros pour les associations extérieures à Sainte-Marie-de-Cuines. Par ailleurs une nouvelle subvention de 2 000 euros est demandée à la communauté de communes pour l'association Cheval notre passion qui intervient aussi sur les Villards. Norbert Combet rappelle que 25 000 euros ont été budgétisés pour les associations, et la moitié a déjà été distribuée.

Sont ensuite examinées les demandes de La Villarine et de Patrimoine et culture. Patrimoine et culture a fourni ses bilans moral et financier (négatif de 45 euros) et demande 500 euros de subvention : pas d'opposition. La Villarine a fait une demande de subvention non chiffrée. Son bilan financier étant positif, la subvention de 500 euros accordée en 2007 est ramenée à 800 euros.

3 - Finances

La délibération votée par le conseil communautaire estimant à 350 000 euros le versement compensatoire de la communauté de communes vers la commune de Sainte-Marie de Cuines a été invalidée par la préfecture de la Savoie : elle aurait dû être précédée de la création d'une commission d'étude composée d'un représentant de chaque conseil municipal (qui pouvait ne pas être un élus communautaire). Le conseil crée immédiatement cette commission (elle sera constituée des 3 vice-présidents et du président de la communauté de

communes), malgré une remarque de Claude Bérard soulignant que le représentant de chaque commune pouvait être désigné par les conseils municipaux.

4 - Maison du tourisme

Le conseil décide de modifier la composition du conseil d'administration de la Maison du tourisme. Désormais il comprendra 13 membres dont 7 élus : un représentant de chaque conseil municipal des communes membres, les maires des communes membres, et le président de la communauté de communes.

5 - Questions diverses

• Stéphane Bozon a réintégré son poste à la communauté de communes depuis le 21 juillet dernier ;

• Une réunion de bilan de la saison touristique aura lieu le 5 septembre à 16 heures entre les élus et le personnel de la Maison du tourisme.

• Christian Campillo présente une demande de la commune de Saint-Alban, qui revoit le schéma directeur d'eau potable et souhaite raccorder le réseau existant à celui de Saint-Colomban (source des Roches, conduite dite de moyenne Maurienne), ce qui nécessiterait peu de travaux, et demande si la communauté de communes peut prendre en charge l'étude de faisabilité, la commune de Saint-Alban prenant en charge les travaux. Les élus de Sainte-Marie-de-Cuines se disent réticents, dans l'attente d'une réflexion plus approfondie sur le traitement par la communauté de communes de la compétence « eau ». Maurice Bozon signifiant qu'il faut en tout premier lieu consulter la DDA, la question sera réexaminée après la réponse de cet organisme.

• Norbert Combet présente une demande de subvention exceptionnelle de 5 000 euros émanant de la directrice de l'école primaire de Sainte-Marie-de-Cuines, pour un voyage de la classe des CM1-CM2 à Paris (5 jours, en octobre). Une discussion s'ensuit : l'intérêt éducatif du projet est réel, mais la demande est tardive et ne s'inscrit pas dans un projet commun à l'ensemble des classes de la communauté de communes. Finalement le conseil alloue une subvention de 500 euros.

• Une réunion de préparation aura lieu entre élus communautaires préalablement à la séance de travail prévue le 5 septembre à 9 h 30 sur la ZAC. Norbert Combet indique que les élus souhaitent revoir ce projet mais que la question se pose des pénalités dues au maître d'œuvre en cas de non observation des engagements pris par la communauté de communes dans les semaines précédant les élections municipales.

En fin de séance, Alfred Bozon pose plusieurs questions relatives aux finances de la communauté de communes : combien la taxe professionnelle représente-t-elle pour la communauté de communes ? Réponse : environ 1,9 million d'euros ; que représente l'annuité de la dette ? Réponse : 585 000 euros ; quelle est la part de chaque commune dans l'apport de taxe professionnelle ? Réponse : les 2 communes des Villards représentent approximativement

1,3 million d'euros (68 % du total) et Sainte-Marie-de-Cuines 600 000 euros environ. Yves Bonnivard exprime son souhait d'une vision cohérente du financement des projets des écoles de la communauté de communes : il déplore par exemple qu'en 2006, le projet de voyage à Paris des écoliers vilarins n'ait pas pu aboutir. Jacqueline Dupenloup pose plusieurs questions relatives à l'école des Villards (*lire brèves page 13*).

ÉCOLE

Ouverture d'un accueil périscolaire

Après la décision prise fin juin 2008 par l'administration de l'Education Nationale de maintenir la 2^e classe de l'école de la vallée des Villards, il incomba à la communauté de communes de mettre en place un accueil périscolaire, confortant le maintien de la scolarisation des élèves sur place.

Des parents travaillant à l'extérieur de la vallée, commençant et finissant leur activité professionnelle avant ou après les horaires scolaires, auraient été, sans ce service, contraints d'emmener leurs enfants dans les écoles de fond de vallée (Saint-Etienne-de-Cuines, La Chambre ou Saint-Jean-de-Maurienne), leur imposant par-là même des trajets à répétition.

Après l'avis favorable de Mme le docteur de la protection maternelle et infantile qui est venue le 8 août visiter les locaux, il fut décidé que l'accueil périscolaire fonctionnerait dans la salle de restauration scolaire Le 22 août, le conseil communautaire délibérait pour organiser l'encadrement de ce service : Mme Céline Mangano, ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), qui intervient auprès des plus jeunes enfants de l'école pendant l'horaire scolaire, allait y consacrer à partir de septembre une part de son temps de travail, mais le recrutement d'une seconde personne s'avérait nécessaire. Il convenait aussi de pourvoir au remplacement de Céline Mangano, en formation en septembre et octobre. Après affichage des offres d'emploi et commission de recrutement, c'est Françoise Darves-Blanc qui assure les fonctions d'ATSEM pour 2 mois, et Laëtitia Cirette sera présente à l'accueil périscolaire toute l'année. Mme Cirette assurera en particulier l'encadrement du car de ramassage scolaire, Françoise Darves-Blanc, elle, veillera à la dizaine d'enfants qui prennent leur repas à la cantine. Alors que Françoise Darves-Blanc monte de Saint-Rémy-de-Maurienne pour prendre chaque jour son poste... dans sa vallée d'origine, Laëtitia Cirette vient de s'installer avec sa famille au hameau de l'Eglise (lotissement de la Doata). Mariée, mère de deux enfants, elle est titulaire d'une maîtrise de langues et de civilisations étrangères d'italien. Aide éducatrice (1999-2000) puis mère au foyer, elle a animé durant un an (Saint-Jean) des ateliers de lecture (élèves de CP), accompagné des séjours en Italie, et assure du bénévolat au Secours populaire.

L'effectif de l'école atteint 24 élèves, de la petite section de maternelle au CM2 (18 à la rentrée 2007) : une classe est composée de 6 enfants de 3, 4 et 5 ans et de 5 CM1-CM2, 13 enfants de CP, CE1 et CE2 étant scolarisés dans la deuxième classe. Comme partout en France, la décision ministérielle supprimant la classe du samedi matin, prise sans concertation ni véritable réflexion sur les conditions de sa mise en œuvre et sur son intérêt éducatif, a été l'occasion d'un joli casse-tête : où placer les 2 heures d'aide personnalisée qui doivent concerner quelques enfants dans chaque classe ? Le montage initialement mis en place par les enseignantes s'est heurté aux obligations d'horaires du car de ramassage scolaire (financé par le conseil général de la Savoie) qui, le soir, doit se rendre au collège après avoir transporté les élèves de primaire. Au bout du compte, les horaires sont donc les suivants : 9 heures / 12 heures le matin, 13 h 30 / 16 h 30 l'après-midi pour tous les écoliers, l'aide personnalisée étant placée de 16 h 30 à 17 h 30 les mardis et vendredis soirs.

Ainsi, la rentrée 2008 a vu de vraies nouveautés à l'école des Villards qui, pour l'heure, a consolidé ses deux classes.

Jacqueline Dupenloup(*)

(*) Conseillère municipale à Saint-Alban.

SAVOIE ENCHÈRES

Maître Jacques LAFOURY
Commissaire Priseur Habilé

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 140 rue du Margeriaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre

Tél. 04 79 56 24 68



LA CAVE JEANDET

Vins Fins - Champagne - Spiritueux

Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année

11, Place de l'Hôtel de Ville

73000 Chambéry

Tél. 04 79 85 61 65



SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU
4 AOÛT 2008

Absent : Catherine Girard et Pierre-Yves Bonnivard (procuration à Anne-Karine Favre-Bonté).

Le compte rendu de la précédente réunion (7 juin 2008) est approuvé avec les modifications suivantes :

- ce n'est pas une « voie de liaison » qui sera réalisée entre le Clos et Nantchenou, mais une « voie skiable d'accès au front de neige » ;
- au sujet de l'aménagement du col du Glandon, supprimer : « et la mise aux normes du chalet du col du Glandon ».

1 - Finances

Suite à l'emprunt contracté par la commune (2 millions d'euros) pour financer des travaux, et compte tenu du fait que ceux-ci ont pris du retard et que la voie d'accès au domaine skiable ne sera pas totalement terminée en 2008 selon le souhait du conseil municipal, le conseil autorise le placement de cette somme et, plus largement, donne délégation au maire en matière de placement de fonds pendant toute la durée de son mandat.

2 - Travaux

• Réseaux secs. Les travaux d'enfouissement des réseaux secs à La Pierre, Nantchenou et les Ponts avaient été attribués par la municipalité précédente à l'entreprise Gramari (Passy, 74), pour 193 029,80 euros HT à La Pierre et 408 619,30 euros HT pour les Ponts et Nantchenou. Ils seront établis sur 2009 et 2010

(prix maintenus). Pour les autres hameaux (Lachenal, haut du Martinan, et haut et bas de Valmaure), les travaux se feront après 2010 mais avant 2014.

• Sentiers. Le conseil accepte les devis de l'ONF pour la fourniture et la pose (8 000 euros hors frais d'hélicoptère) de 2 passerelles démontables dans la combe des Roches, et pour la réalisation de massifs bétonnés (de 6 mètres de portée) avec passerelle et rampe car la hauteur est importante (problème de sécurité) dans la combe de la Croix (7 000 euros). Ces travaux peuvent être subventionnés par le Sivav, le département et l'Europe.

• EDF. Le conseil accepte de réaliser un raccordement EDF au plan d'eau cet automne (le branchement actuel est provisoire) dont le coût sera (avec le transformateur) de 18 000 euros, la tranchée (évaluée à 9 000 euros) étant réalisée par les employés communaux. Le conseil est en outre informé que concernant l'alimentation électrique de la carrière d'ardoise, travaux prévus par l'ancienne municipalité, le câble va être tiré et le branchement effectué (10 000 euros).

3 - Sivav

Les commissions du Sivav sont ouvertes aux élus et non élus des communes membres. Se sont déclarés intéressés pour en faire partie : Pierre-Yves Bonnivard et Anne-Karine Favre-Bonté (agriculture), Patrick Martin-Fardon (Sybelles promotion et Sybelles commercialisation), André Bitz (communication : rédaction du bulletin de liaison du syndicat *Le Colporteur*), Evelyne Rostaing-Troux et Stéphan Pezzani (sen-

tiers : randonnées, VTT, cyclo, signalétiques).

4 - Agence postale

Le conseil recrute Josette Quézel-Mouchet pour assurer le remplacement de Lucie Antonacci durant ses congés annuels. Cette délibération ne concerne que les congés 2008. Pour la suite un nouvel appel à candidatures sera lancé.

5 - Questions diverses

Le conseil :

- approuve le plan de prévention des risques (PPR) adopté en juin 2008, qui sera soumis à l'enquête publique en septembre prochain pour une durée de 1 mois ;

- annule la participation financière de 7 500 euros pour réalisation d'aires de stationnement. A ce sujet Patrick Martin-Fardon fait remarquer qu'il faudrait peut-être revoir le prix car la gratuité n'est peut-être pas la meilleure solution ;

- fixe à 100 % le taux de promotion pour l'avancement de grade des agents communaux ;

- nomme Norbert Combet comme correspondant à la Défense en attendant de connaître si un non élu peut occuper cette charge ;

- est informé de plusieurs problèmes concernant l'écoulement des eaux pluviales à La sausse (Marcel Malburet), à Lachenal (Gilbert Emieux), à Lachal (Laure Tramier, Jean-pierre Tronel-Peyroz et Odile Tronel-Peyroz) ;

- autorise le branchement sur le réseau d'eau à Laurent Favre-Tissot (La Sausse) et sur le réseau d'assainissement à Josette Viollaz (Martinan) ;

- décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain sur une transaction entre Christian Paret et Paul Paret (Martinan, parcelle située section D numéro 543) ;

- approuve les tarifs de ski pour la saison 2008-2009 et demande à la Satvac qu'un geste commercial soit fait pour l'extension à Saint-Sorlin et La Toussuire ;

- est informé que le déplacement du pylône pour la téléphonie mobile coûtera 150 000 euros au conseil général ;

Après l'examen de ces questions, Stéphan Pezzani fait le point sur le dossier de l'immobilier (*lire ci-contre*).

En fin de réunion, Frédéric Masson, boulanger à Saint-Colomban, est intervenu pour indiquer qu'il lui manquait du matériel (une réunion est prévue avec la mairie début août), Alfred Bozon a demandé que soient entretenus des sentiers de randonnées au Carrelet et pour aller au lac de la Croix (par le col du Glandon) (cette question sera posée au Sivav), et Francis Martin-Fardon est intervenu au sujet du chemin piéton qui va du Martinan à la boulangerie.

Claude Gauterin

IMMOBILIER

Nouveau report au Mollaret

Contrairement à ce qu'ils promettent depuis mars aux nouveaux élus de la commune de Saint-Colomban, les promoteurs de la société Conseils loisirs immobilier développement (CLID) ne commenceront probablement pas, cette année, la construction des lits au Mollaret. Ils ne devraient même pas réaliser quelques travaux préparatoires comme l'espérait Maurice Bozon lors de la réunion publique d'information de la municipalité : « *Notre préoccupation est qu'ils commencent les travaux en septembre pour bien faire voir qu'ils sont intéressés à construire, mais aussi pour conforter un peu les projets des personnes de la commune qui voudraient que Saint-Col bouge un peu plus et soit plus crédible dans ses investissements.* »

Et pourtant, le 4 août, lors de la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban, Stéphan Pezzani, conseiller municipal, affirmait encore que, certes, les travaux du Mollaret « étaient reportés à cause des recours (mais) qu'ils devraient commencer début septembre ». Recours qui, en principe, à cette date, auraient dû être levés après que M. Boissay se soit engagé, fin juin, à rembourser M. Maulin des frais que celui-ci a engagés pour déposer (février 2007) un permis de construire sur le même site du Mollaret. Cette question est-elle réglée aujourd'hui ? Si oui, d'autres raisons poussent la société CLID à différer la réalisation de son programme villarin notamment, sans doute, des raisons liées la crise financière. Dans ce cas, il faudra attendre avant de voir des lits aux Villards.

Sur le front de neige, la société CLID devait présenter un nouveau projet pour la fin août. A La Perrière, le dossier est clos avec PISE (l'ordonnance de désistement a été prise le 9 juin 2008), mais la société CLID, qui a pourtant signé une promesse de vente pour acquérir les terrains de ce site, ne serait plus intéressée par ce secteur ni par le bâtiment G. Ces terrains et le bâtiment G (qui est vandalisé et se dégrade) devraient donc revenir à la commune. Les avantages fiscaux accompagnant les programmes immobiliers réalisés dans des zones de revitalisations rurales (comme en Maurienne) finissent fin 2009.

■ BRÈVES

► IMMOBILIER. Dix ans après son passage aux Villards (construction inachevée du bâtiment G), et après plusieurs condamnations (banqueroute, abus de biens sociaux, exercice illégal de la profession d'agent immobilier, et diverses escroqueries), M. Roger Salvador, 56 ans, a été condamné (mars 2008) à quatre ans de prison ferme, avec maintien en détention, pour avoir « vendus », en Savoie et à La Tranche-sur-Mer, des projets immobiliers dont les terrains étaient fictifs, parfois non constructibles, ou tout simplement pas acquis. M. Salvador devra également rembourser ses victimes (133 600 euros) et leur verser des dommages et intérêts sous forme d'intérêts compensatoires depuis la date de leurs versements (2004).

► IMMOBILIER. Autre acteur, un temps, de l'immobilier à Saint-Colomban, la société Transaction immobilière mer et montagne (TIMM) a été placée en redressement judiciaire (4 octobre 2007) puis en liquidation judiciaire (6 décembre 2007). C'est en novembre 2003 que cette société de Menton s'est intéressée aux sites du Mollaret et de La Perrière (pour la 2^e tranche). En janvier 2004, elle signe des promesses de vente avec la commune de Saint-Colomban et, en avril 2004, dépose un permis de construire pour le Mollaret. Mais, 3 mois plus tard, on apprend (délibérations du conseil municipal) que ce permis a en réalité été déposé par la société Universel Participations SA, représentée par la société TIMM..., permis qui sera finalement délivré (novembre 2004) à la société Promotion immobilière du Sud Est (filiale de Universel Participations SA) représentée par M. De Keyser (*lire Le Petit Villarin* numéro 136, juin 2006). Un imbroglio qui ne présageait rien de bon pour les projets villarins.

► AVALANCHE. Cet été, en Fremezan, le service de restauration des terrains en montagne a effectué des travaux (2^e tranche) dans le cadre des accords passés depuis 1955 entre l'Office national des forêts et la commune pour la protection des hameaux et de la forêt domaniale : soit la pose, sur 5 rangées, de 220 mètres de filets métalliques soutenus par des poteaux, métalliques aussi, scellés au sol, pour empêcher le glissement de la neige qui alimente le couloir de la combe de Barral. Ces protections seront complétées par des systèmes paravalanches en bois. Le bois nécessaire est actuellement entreposé au départ de la route de Fremezan en attente d'être acheminé sur le site. – (C. M.)

► AGRICULTURE. La communauté de communes souhaiterait relancer le projet des fumières et, pour cela, trouver un site pour celle de Saint-Colomban (le site de celle de Saint-Alban convenant) après l'abandon, l'an dernier, de l'emplacement initialement choisi (Châtelet). Une réunion avec la chambre d'agriculture aurait eu lieu le 24 septembre.

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
Tél. 04 79 59 12 16

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
4 JUILLET 2008

Absents : Georges Quézel-Ambrunaz (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz).

Avant d'aborder l'ordre du jour, Jacqueline Dupenloup donne lecture des nuances de rédaction qu'elle souhaite apporter au compte rendu de la réunion du conseil du 30 mai 2008 qui est ensuite approuvé, dans sa rédaction initiale, par 5 voix pour et 4 contre.

1 - PGA

Le conseil décide de régulariser, aux frais de la commune, le plan général d'alignement (PGA) du Frêne et entérine les accords résultants des négociations amiables engagées avec certains propriétaires, soit les échanges concernant :

- Mme Jeanine Chaboud-Crousaz, avec cession par Mme Chaboud-Crousaz de la parcelle située section N numéro 1515 (2 m²) et cession par la commune à Mme Chaboud-Crousaz de la parcelle située section N numéro 1545 (5 m²) ;
- M. Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz, avec cession par M. Quézel-Ambrunaz des parcelles situées section N numéro 1541 (3 m², issue de la parcelle section N numéro 166) et section N numéro 1543 (1 m², issue de la parcelle section N numéro 165), et cession par la commune à M. Quézel-Ambrunaz de la parcelle située section N numéro 1544 (4 m²).

2 - Plan local d'urbanisme

Le conseil prend connaissance des conclusions du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable sur toutes les révisions mises à l'enquête ainsi que sur l'incorporation, à la zone U, d'une partie de la parcelle située section M numéro 1324 (140 m² environ) suite à la demande formulée par M. Bastié, et approuve :

- la révision n° 1 (Premier-Villard) avec le classement en zone Ubzg des parcelles actuellement classées en zone N, parcelles situées section E numéros 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 189, 775, et 776 (unanimité) ;
- la révision n° 2 (Plan Mollard) avec le classement en zone Uc des parcelles actuellement classées en zone A, parcelles situées section M numéros 48, 49, 50, et 51 (unanimité) ;
- la révision n° 3 (terres de la Chapelle) avec le classement en zone Ua d'une partie des parcelles situées section M numéros 1324p (70 m² environ) et n° 1323p (140 m² environ) actuellement classées en zone

N (8 voix pour, Patricia Valcke, concernée par cette révision, ne prenant pas part au vote) ;

- la révision n° 4 (Sous le Bessay) avec le classement en zone Ua des parcelles situées section M numéros 982, 983, 984, 985 et 986 (unanimité). Par ailleurs, une personne de Saint-Alban envisage de réaliser une construction sur la parcelle située section G numéro 1619 (Eglise). Pour accéder à sa construction elle devra traverser une zone réservée. Le conseil approuve (5 voix pour et 4 abstentions) une convention qui sera signée avec le propriétaire afin que la modification du profil de l'accès à sa construction soit prise en charge par lui en cas de nécessité lors de la réalisation de la modification de la route communale.

3 - Immobilier

Le maire propose de revendre la maison Vénéra (acquise par la commune par préemption) pour permettre la création d'une habitation dans le village à partir du bâtiment existant, et éviter à la commune des dépenses conséquentes et pratiquement inutiles pour transformer ce bâtiment en parking. Après discussion entre les conseillers, les propositions suivantes (destinées à respecter le formalisme d'une revente suite à préemption) sont mises au vote :

- principe de la revente de ce bâtiment : 5 voix pour et 4 abstentions ;
- proposition de rachat à Mme Vénéra à 2 800 euros : 5 voix pour et 2 abstentions (2 ne prenant pas part au vote) ;
- proposition de vente à M. Gabriel Rota, ancien acquéreur, à 2 800 euros plus 538,79 € de frais payés par la commune soit à 3 338,79 € (5 voix pour, 2 abstentions et 2 ne prenant pas part au vote).

4 - Affaire Bouchon

Après avoir rappelé les faits (remontées des eaux usées), le maire indique que l'assureur de la commune refuse d'indemniser M. Bouchon car les dégâts n'auraient pas eu lieu si son installation avait été conforme aux normes départementales (et/ou au règlement d'assainissement collectif de Saint-Alban). M. Bouchon, qui n'avait pas d'assurance personnelle au moment des faits, souhaite que la commune indemnise en partie ses travaux de remise en état et propose le nettoyage de sa cave par une entreprise (1 100 euros environ) et le séjour en gîte communal pour 2 personnes jusqu'au 15 septembre 2008 (environ 2 mois) offert par la commune (coût : 1 800 euros environ). Le conseil se prononce unanimement contre sa première demande et pour la seconde (prise en charge d'un séjour en gîte).

5 - Chapelle

Un seul devis est présenté pour des travaux à la chapelle du Premier-Villard, celui de l'entreprise Simon Cartier-Lange pour un montant de 10 990,35 € TTC avec le remplacement de la porte, l'autre artisan menuisier de la commune ayant répondu que sa charge de travail ne lui permettait pas de répondre à notre demande. Le conseil attribue donc le marché à Simon Cartier-Lange (l'estimation de l'architecte étant de 11 670 euros HT sans la porte).

6 - Commission
communale

Pour constituer la commission communale des impôts directs, le conseil arrête une liste de 12 personnes titulaires + 12 suppléantes pour permettre le choix de 6 + 6 personnes par la direction des services fiscaux de la Savoie, à savoir :

- habitants la commune : René Emieux, Hubert Capelli, André Gamel, Gilberte Girard, Huguette Jamen, Denis Jamin, Claude Darves-Blanc, Emile Quézel-Yoyon (titulaires) ; Nicolas Routin, Odile Darves-Blanc, Claude Gauthier, Gérard Bozon-Verduraz, Michel Darves-Blanc, Rosette Cordel, Christine Martin-Cocher, Jeanine Jamen (suppléants) ;
- hors commune : Joël Cartier-Lange et Joanny Darves (titulaires) et Marc Clérin et Arlette Lyard (suppléants) ;

7 - Affaires diverses

Le conseil :

- approuve une décision budgétaire modificative concernant la régularisation de la route du Replat et l'aire de jeux du Premier-Villard. Le transfert est alimenté en partie par les économies réalisées sur les réalisations du mur de la Cour et du raccordement d'assainissement du Vacher ;
- attribue 1 prix pour la cyclosportive le Tour de l'Arvan-Villards (14 juillet 2008) soit 1 séjour d'une semaine au gîte d'étape Les Jouvières pour 2 personnes (à utiliser avant le 14 juillet 2009) ;

Enfin, Maurice Darves-Bornoz propose de recueillir durant l'été les souhaits, suggestions et conseils de la population afin d'améliorer la vie au quotidien de tous. Des conseillers seront chargés de ce recueil. Ces informations seront ensuite triées, classées et la réalisation des choses « faisables » seront planifiées avec un calendrier. Une restitution de ceci sera ensuite faite à la population. Jacqueline Dupenloup est chargée de rédiger un questionnaire de « satisfaction » auprès des utilisateurs du gîte.

AMÉNAGEMENT

Une nouvelle route au Bessay ?

Une réunion publique de consultation a été organisée le 11 août en mairie de Saint-Alban pour l'aménagement de la route traversant le hameau du Bessay. Des affiches signées du comité consultatif, formé sur l'initiative de la municipalité, invitaient l'ensemble de la population de la commune à y participer. La composition du comité consultatif n'a pas été annoncée aux participants, mais la réunion était animée par Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, et Irénée Darves-Blanc, conseillère municipale, responsable du comité après que Patricia Valcke en ait été dessaisie lors du conseil municipal du 30 mai dernier pour avoir signé une lettre concernant la piste d'accès à la combe du Merlet (*Le Petit Villarin* numéro 144, juin 2008).

D'après les informations que *Le Petit Villarin* a recueillies, Maurice Darves-Bornoz a tout d'abord précisé qu'il souhaitait au cours de ces réunions réunir le maximum d'informations venant de la population sur des sujets précis (ici, la route du Bessay). Toutes les informations notées seraient analysées avant prise de décision par le conseil municipal. Une trentaine de personnes présentes était donc invitée à s'exprimer librement. Un relevé écrit des idées et propositions fut fait au cours de la réunion.

Plusieurs personnes soulignèrent la nécessité de sécuriser la voie traversant le hameau : difficulté à circuler avec de jeunes enfants, étranglements posant problème en particulier aux camions, empiètement de la voie (qui de ce fait rase les maisons) sur des terrains privés.

L'idée d'élargir la route actuelle fut décriée par plusieurs participants : « *Plus la route va être élargie, plus les automobilistes iront vite.* » L'installation de ralentisseurs fut évoquée, mais « *entre 2 ralentisseurs, les voitures accélèrent davantage que s'il n'y en avait pas.* » « *Alors, il faut plusieurs ralentisseurs doux [...] ou une cha-
cane avec passage alternée.* »

Enfin, quelques intervenants suggérèrent que soit étudiée la création d'une voirie « par le bas », dans le cadre de l'éventuel aménagement de la zone d'aménagement concertée (ZAC), ou « par le haut », avec une route qui suivrait la piste de la conduite d'eau dite de « moyenne Maurienne », avant l'entrée dans le hameau (en venant du Frêne), et déboucherait après le village de Lachenal. Ceci afin d'éviter d' « *encadrer les maisons par des routes* ». Oui mais... « *qui parmi vous fait le tour devant le café Lard et plût que passer par l'intérieur du Martinet ?* »

Il fut rappelé que la voirie communale est inscrite dans les compétences de la communauté de communes de la vallée du Glandon. Notons encore qu'une ébauche d'aménagement de la voirie actuelle avait déjà été étudiée par la DDE lors du mandat précédent. Celle-ci n'a pas été re-proposée à l'examen des participants à la réunion.

Du côté de l'équipe majoritaire du conseil municipal de Saint-Alban, Irénée Darves-Blanc, conseillère municipale, estime que « *ce comité consultatif qui a réuni plus de 30 personnes fut un véritable succès, tant les échanges et les idées proposées furent riches et perspicaces. Le recueil d'informations que nous avons récupéré à l'issue des discussions, parfois animées mais toujours constructives et judicieuses, sera une aide précieuse pour l'étude du tracé final de la route.* »

Et l'élu de poursuivre : « *Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à cet échange, et nous nous engageons à les tenir informées à chaque étape de la réalisation de ce chantier lors des conseils municipaux.* »

■ BRÈVE

- CHEMIN.** La chambre de bois de la famille Frasson-Botton, installée depuis des lustres devant la maison occupée par Lucette, la sœur de Marie-Rose Mermoz récemment disparue, a été, fin août, déplacée de quelques mètres. Cette opération conduite par l'entreprise Jamen a nécessité l'emploi d'un camion-grue et d'une pelle mécanique pour creuser les fondations du socle en béton armé sur lequel repose désormais le grenier plus que centenaire. Au cours des fouilles, le chauffeur a réveillé un nœud de vipères qui avaient élu domicile entre les pierres chaudes. Les cinq reptiles venimeux ont subi un mauvais sort. Malgré quelques atermoiements, le but initial a été atteint : élargir le passage pour permettre aux véhicules (notamment de secours) de passer, les propriétaires Jacques et Michèle Reynier (née Frasson-Botton) ayant accordé une autorisation de travaux à la commune de Saint-Alban. Le financement de cette opération a été supporté par la communauté de communes comme convenu entre élus des deux communes dans un accord bienvenu. – (C. G.)

LA RÉCRÉ A PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14

A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
A St-Col. : le mercredi (février et été)
Commandes sur simple appel



Ets ARLAUD
AGENT Station service ELAN - Automat 24h/24
RENAULT Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Près - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

la mure bianco
Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage

TOTAL
Fluide
Premier

PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

PARET-GRIS
Olivier & Marie-Pierre
U S I N A G E D E P R É C I S I O N
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

ELEVAGE

Les patous, bête noire des randonneurs

Faut-il avoir peur du patou ? Ce chien de berger, qui a été sciemment dressé pour dissuader le loup d'attaquer les brebis cantonnées dans les alpages, est en passe de devenir la bête noire des randonneurs. Un comble pour ce chien blanc comme neige.

Parfois livrés à eux-mêmes, et parfois en proie à la faim..., ces gardiens de l'espace pastoral ont tendance à devenir agressifs quand leur chemin croise celui des randonneurs. Durant une grande partie de l'été, les agressions avec morsures ont été fréquentes mais pas toutes recensées.

Il y a eu des plaintes dans les gendarmeries, dans les mairies mais les chiffres sont loin de refléter la réalité. Et si, aujourd'hui, le bilan de la saison estivale se solde par un net recul de la fréquentation, on peut estimer à près de 10 % le nombre de gens qui ne viennent plus sur les chemins balisés à cause des patous » estime Christian Rochette, président du syndicat du pays de Maurienne. Le maire de Saint-Rémy-de-Maurienne a d'ailleurs demandé à son vice-président chargé du tourisme (Jean-Pierre Jorcin) de porter ce dossier à la connaissance de Michel Barnier, ministre de l'agriculture. « Je crois, ajoute M. Rochette, que le moment est venu de revoir les conditions dans lesquelles le plan anti-loup fonctionne réellement et de proposer aux élus de veuvers d'embaucher un second berger pour assurer une surveillance accrue des troupeaux, de jour comme de nuit, et d'éviter ainsi que les chiens ne s'en prennent à la clientèle de nos montagnes. »

Trois affaires ont particulièrement défrayé la chronique. La première à Saint-Colomban où un cycliste appartenant à un club de vélo de Saint-Jean-de-Maurienne a été sévèrement agressé sur la route départementale et s'est retrouvé à l'hôpital. Sans parler du Villarin qui s'est fait mordre dans les mêmes conditions et qui s'est contenté d'en informer la mairie de Saint-Colomban. La seconde a eu lieu dans le Parc national de la Vanoise où un enseignant de Chartres a été mordu à huit reprises. La troisième à Termignon où l'attaque d'une randonneuse a conduit, fin juillet, le maire de Termignon à prendre un arrêté obligeant l'éleveur à retirer ses chiens de l'alpage. Dans la foulée, le sous-préfet a fait placer les animaux sous contrôle vétérinaire.

Ces faits, repris dans le journal *Le*

Monde avec un titre accrocheur (« Les patous croquent du randonneur »), sont loin d'être isolés.

A Saint-Alban, dans le secteur du Merlet et du Balais, les mêmes causes ont produit les mêmes effets. S'il n'y a eu que deux plaintes enregistrées sur le registre ouvert à la mairie, les agressions ont été nettement plus nombreuses. C'est du moins l'avis de Maurice Darves-Bornoz, maire et pratiquant de la chasse au grand gibier : « Il ne faut pas perdre de vue pour autant que ces agissements sont le résultat d'une politique aberrante qui a consisté à réintroduire le loup dans des zones difficiles où l'on savait d'avance que sa présence serait incompatible avec une activité pastorale à grande échelle. Sans loups, les patous seraient restés chez eux dans les Pyrénées. Les écologistes sont responsables de cette gâterie qui se passe aujourd'hui dans les Alpes avec, parfois, la complicité de quelques fonctionnaires. La solution existe. Elle consiste à placer les loups sous contrôle dans des parcs. Je ne vois pas d'autre alternative. »

En attendant que les choses ne s'enveniment (depuis le début de l'année, 17 chiens de berger sont morts en Maurienne, victimes de boulettes empoisonnées, alors qu'ils gardaient les troupeaux au-dessus de Valloire), les pouvoirs publics ont semble-t-il décidé de traiter la question. Ainsi le sénateur Thierry Repentin vient-il d'interpeller le ministre de l'agriculture mettant en avant : « les conséquences sur la fréquentation touristique [...] et sur la responsabilité des élus locaux ». « Les patous, note-t-il, posent également un problème de gestion aux agriculteurs tant au niveau de la sécurité et de la responsabilité [...] ».

C'est aussi vers l'Etat que se tournent les professionnels du tourisme. Claude Ponson, directeur du développement à l'agence touristique départementale de la Savoie, a ainsi adressé, en son nom propre, un courrier au ministre de l'agriculture, et suggère de retirer, purement et simplement, les patous des alpages.

En attendant, la vie des alpagistes continue, au moins jusqu'en octobre.

Foutu métier tout de même que celui de berger qui doit accompagner, par tous les temps, son troupeau sur les rochers les plus escarpés, dans les prairies les moins grasses, à la recherche des herbes sacrées.

Claude Gauthier

MAISON DU TOURISME

Au travail... !

A la dernière réunion de la communauté de communes, les élus communautaires ont adopté une nouvelle représentativité au sein du conseil d'administration de la Maison du tourisme et de la montagne : 13 membres dont 7 élus conseillers communautaires ou municipaux majoritaires et 6 autres membres nommés et donc « choisis »... par les élus !

La démocratie, qui avait été sérieusement mise à mal par les nouveaux élus, en 1995 (transformation de l'office du tourisme, de type association loi 1901, en régie touristique), puis par les autres nouveaux élus, en 2001, prend un autre sérieux coup en 2008.

Les membres « majoritaires » pourront prendre les décisions qui s'imposent et peut-être mieux gérer les finances, les

animations et la promotion qu'auparavant.

Il va falloir aussi que les membres des associations acceptent de « filer droit » tout en faisant le travail. Les 7 « élus » majoritaires, le président de la communauté de communes en tête, vont devoir montrer la voie en s'investissant dans la vie associative, en tenant par exemple chacun un stand le jour du 15 août. Un challenge intéressant pour les élus des 3 communes.

A contrario, ne pourrait-on pas laisser une place plus importante à l'initiative de chacun par une reconnaissance plus représentative des « travailleurs » associatifs au sein du conseil d'administration, même si la Maison du tourisme n'est pas un syndicat d'initiative ?

Jean Bellard

AMÉNAGEMENT

Gite d'alpage du Merlet

Dans le numéro 144 du *Petit Villarin* (juin 2008), deux articles traitent du projet du gîte d'alpage du Merlet.

• page 10, sous la signature de Christophe Mayoux, il est écrit que « aucun permis de construire n'a été officiellement déposé ». Ceci est inexact (§) : non seulement il a été déposé, mais il a été accordé à la fin de l'année 2007. Lorsque l'on connaît les contraintes pour un projet de ce type (sécurité, environnement, traitement des effluents domestiques et surtout de fabrication), ce résultat est assez remarquable, et, pour ménager l'avenir, il convient de veiller à ne pas laisser le permis se périmé. Car, s'il est vrai que la nouvelle majorité municipale de Saint-Alban n'est pas favorable à sa réalisation, elle a tout de même accepté de voter une suspension et non une simple annulation du projet (réunion du conseil municipal du 22 avril 2008). Et qui sait de quoi demain sera fait... .

• page 14, un article de la rédaction intitulé « Vers l'abandon du projet », où l'auteur présente les arguments des défenseurs du projet. J'ai peu de choses à y ajouter :

- tout d'abord, le gros effort que la communauté de communes a déjà consenti en réalisant la très belle piste d'accès, qui permettra une desserte aisée (pour l'exploitant du gîte et l'exploitant pastoral, et un accès pour les personnes à mobilité réduite, en souhaitant que les marcheurs laissent leur véhicule à l'Echaut). Il serait dommage que cet outil ait été réalisé pour rien ;

- ensuite, le fait que ce projet ait été très

soutenu (et éligible aux aides) par les organismes agricoles de la Savoie (DDAF et chambre d'agriculture) et que la partie touristique ait reçu l'agrément des organismes régionaux et départementaux (subvention accordée de 100 000 euros dans le cadre du contrat « Stations moyennes »). Compte tenu des évolutions actuelles, les pouvoirs publics encouragent les initiatives qui permettent de pérenniser et de développer des activités complémentaires du tourisme hivernal « ski alpin » et de maintenir un environnement façonné depuis longtemps par l'homme et qui se dégrade rapidement si le pastoralisme disparaît.

Et qui ne serait pas d'accord avec la conclusion de l'article du *Petit Villarin* concernant la rentabilité financière du gîte (« Enfin, bien sûr, la rentabilité financière d'un tel gîte laisse beaucoup de Villarins sceptiques. Mais les remontées mécaniques sont-elles... « rentables » ? ») : lorsque l'on songe aux millions d'euros investis depuis des années dans les remontées mécaniques et le domaine skiable, et toujours pas « rentables » à ce jour, le projet du gîte n'est qu'une goutte d'eau, et ce qu'il apportera vaut bien l'effort financier de la collectivité. Et, même si, financièrement parlant, le bilan hivernal est médiocre, que serait aujourd'hui la vallée des Villards sans le domaine skiable ?

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Conseiller municipal de Saint-Alban.

(§) NDLR : cette information nous avait été communiquée par la communauté de communes (C. M.).

■ BRÈVES

► **MICROCENTRALE.** En août et jusqu'au 23 septembre, un dossier d'enquête publique était ouvert en mairies de Saint-Etienne de Cuines et Saint-Alban sur l'implantation d'une microcentrale hydraulique dans le vallon du Bacheux. Dans son mémoire, la Compagnie des hautes chutes de Roques (rattachée par ses dirigeants à « Pyren et Hydrodéveloppement »), qui constituerait avec les 2 communes citées plus haut une société d'économie mixte, donne les caractéristiques de son projet : la prise d'eau se ferait à la cote 1 440, au premier site hors thalweg, au niveau d'un gros rocher où elle pourrait avoir son assise. La conduite forcée, d'une longueur de 3 890 mètres (pour un tronçon dérivé de torrent de 2 990 mètres) serait enterrée sur tout son parcours. Dans le dossier d'enquête publique, on trouve aussi une étude du bureau grenoblois Gay développement qui rappelle que les 2/3 amont du bassin versant du Bacheux sont inclus dans une Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique (type 1) comme la combe des Roches et celle du Merlet. Ces zones, précisément délimitées, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors d'aménagement. « En raison de sa préservation remarquable, le vallon du Bacheux est un site naturel d'une très grande qualité paysagère, typique des versants méridionaux du massif des Belledonne. » Gay environnement conclut à des nuisances temporaires au moment de la réalisation du chantier de la microcentrale mais parle d'un impact global environnemental très modéré. Néanmoins, il préconise des mesures précises en particulier au moment des travaux : volume de remblais et déblais à équilibrer, réhabilitation de la piste après l'enfoncement de la conduite, avec effacement des inégalités de terrain... La fédération départementale de la pêche, elle, constate que « 3 000 m court-circuités, c'est 40 % du linéaire total » et que « la valeur du débit réservé est égale au minimum réglementaire d'où des conditions drastiques

pour le potentiel biologique ». L'usine de production initialement prévue au Pied des Voûtes sera implantée en contrebas du talus de la RD 927 au lieu dit Sous le Nantet (bâtiment style chalet de 140 m² au sol).

► **TABLE D'ORIENTATION.** A cinq minutes de marche de la croix des Charrières, au départ du sentier dit du balcon des Villards, emprunté fréquemment à pied, à cheval, à vélo, et même à... moto, trône, sur un petit tertre, une superbe table d'orientation. Hélas les hautes futaies occultent complètement la vue de ce belvédère, de la partie du paysage comprise entre le Balais et le col du Chaussy. Une taille franche des arbres s'impose donc rapidement sous peine de décourager les randonneurs ayant fait le déplacement. Et c'est quand même dommage de se priver d'un tel panorama, surtout quand la halte est recommandée par les panneaux de balisage du conseil général de Savoie. Une étude est en cours. – (C. G.)

► **SENTIERS.** A longueur d'année, la même ritournelle : « Si seulement chaque propriétaire, permanent ou résident secondaire, nettoyait autour de chez lui, le paysage prendrait une autre allure... » Ce devoir écocitoyen fait partie des priorités à mener dans les hameaux dispersés. D'autant que les élus des deux communes, responsables des commissions « sentiers », ont pris le parti d'utiliser de plus en plus les emplois-jeunes pour entretenir des chemins communaux qui sont aussi empruntés par les touristes, curieux de découvrir l'environnement du pays. Et ils sont nombreux ces sentiers parcourus naguère par des attelages divers et où il est quasiment impossible de faire passer un engin avec remorque pour transporter quelques billes de bois ! Mais pour être efficace, ces travaux devraient être effectués par des jeunes accompagnés par du personnel confirmé pour leur indiquer le travail à faire. Des adjoints des deux communes ont reconnu cette nécessité et, dès l'an prochain, se sont engagés à faire un point avant saison. – (C. G.)

ANNIVERSAIRES

Mélanie Lion et Alexandrine Darves-Blanc ont fêté leur cent ans

MÉLANIE LION, Nini, est née à Saint-Colomban le 2 août 1908, au Martinan, tout comme ses deux sœurs Adeline et Renée Davoli, cette dernière plus connue sous le prénom de Clémence. Sa mère, Philomène Martin-Cocher, de Valmaure, s'était mariée avec Osmino Davoli, un immigré italien arrivé en France en 1900 pour travailler aux ardoisières Girard.

En 1935, Mélanie a épousé un chasseur alpin, Georges Lion. Institutrice, elle a débuté sa carrière en 1928 à Saint-Sorlin d'Arves où son parrain, Jacques Martin-Cocher (Valmaure), l'avait conduite en calèche. Puis ce fut le Bourget, Villarodin, Saint-Béron, La Ravoire, période où naquirent ses deux fils Jean-Paul et Maurice, terminant sa carrière à La Madeleine près de Chambéry. A l'époque, il y avait souvent jusqu'à 45 élèves par classe. Elle garde le souvenir d'un beau métier.

Nini n'a pas changé : toujours élégante, elle fume son paquet de gauloises journalier (mais faut-il croire que cela entretient... ?) et a conservé (et toujours eu) une très bonne mémoire. Ainsi se souvient-elle parfaitement avoir entendu sonner le tocsin avertissant les Villarins de la déclaration de guerre, en août 1914, et avoir vu partir les hommes de son village pour cette guerre. Elle n'avait que 6 ans. Plus récemment, à l'occasion



de la publication d'une photographie de classe, en première page du *Petit Villarin*, après avoir bien regardé tous les élèves, elle a dit : « Ce jour là, il en manquait un sur la photo, il était malade. » Elle se souvient aussi de ses retours à pieds, dans la neige, de Saint-Avre au Martinan, pour les vacances de Noël ; et jamais malade... Comme elle se plaît à dire : « La machine humaine est solide. » Dès qu'elle en avait l'occasion, Mélanie s'exprimait couramment en patois, et ne s'est jamais éloignée de sa culture villarinoise dont elle connaît tous les détails et toutes les subtilités.

Depuis 5 ans, elle est devenue haut Savoyarde et réside à la Mapad de Thonon-les-Bains, pas très loin de Maurice... Son « patrimoine » ? 2 fils, 3 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants. Jusqu'à ce jour, par la pensée, elle n'a jamais quitté Le Martinan, son village, ni ses cousins et ses compatriotes villarins. Il arrive même parfois, le soir, en attendant le sommeil, que Nini se « promène » dans Martinan et passe en revue son village, avec ses vivants et ses disparus.

C'est tout naturellement entourée de tous les siens qu'elle a voulu fêter son « siècle d'existence », au bord du lac Léman, où elle a soufflé allègrement ses bougies, donnant rendez-vous à tous pour l'année prochaine. Et ils y comptent bien !

ALEXANDRINE DARVES-BLANC est née le 10 août 1908 au Mollard (Saint-Alban), dernière d'une fratrie de 8 dont 2 décèdent en très bas âge.

Sa vie débute par un drame : son père Alexandre meurt écrasé dans une galerie de la carrière d'ardoise des Oules qui s'effondre le 28 décembre 1908 ; Alexandre n'a pas 5 mois. Son frère Joseph n'a que 4 ans et sa soeur Louise 2 ans... Leur mère Marie-Josephine (née Darves-Botton) apporte chaque jour le déjeuner à son mari. Ce jour-là, quand elle arrive, peu avant midi, la catastrophe vient d'avoir lieu.... La voilà seule avec six enfants. Alexandre avait 42 ans. Deux mineurs qui étaient avec lui ont eu plus de chance : Julien Martin-Cordier [futur adjoint (1945-1953) puis conseiller municipal (1953-1959) de Saint-Colomban] qui restera quelque peu handicapé, et un Italien qui a quitté Saint-Colomban après l'accident.

Dotée d'un caractère bien trempé (c'est, paraît-il, le moins que l'on puisse dire), Alexandrine, la trentaine venue,



quitte subitement les Villards pour vivre quelques temps chez des parents et notamment chez son frère Joseph à Saint-Egréve.

Mais bientôt elle file sur Avignon pour travailler au collège Saint-Joseph comme employée de service, ne remontant plus aux Villards qu'une fois l'an chez son frère Joseph au Châtelet. Et puis on perd sa trace jusqu'en 1988 où, à l'occasion d'un héritage concernant la famille Darves-Blanc, on la retrouve à Morières-les-Avignon dans une maison de retraite où elle est entrée en 1998 et où elle vit encore aujourd'hui, toujours aussi vive d'esprit et « rebelle »...

C'est là, que le 10 août dernier, Alexandrine a fêté son centième anniversaire entourée de quelques personnalités locales, d'un de ses neveux et de ses enfants. Dans une ambiance chaleureuse, Alexandrine Darves-Blanc a soufflé les bougies sous les encouragements de sa famille qui lui a souhaité encore beaucoup de jours heureux.

NAISSANCES

• Le 4 mars 2008 à Lyon, de Margot, fille de Philippe Arnaud et Sylvie Frasse, et petite-fille de Maurice et Gisèle (†) Frasse (Lachenal).

• Le 3 juin 2008 à Thonon-les-Bains, de Léo-Paul, fils de Norbert et Sophie Viollaz, petit-fils de Maurice et Josette Viollaz, et arrière-petit-fils de Alexandre (†) et Ninette (†) Bozon (Lachenal) et Juliette (†) Bozon (Martinan).

• Le 6 août à Tassin (Rhône), de Victoria, fille de Jean-Philippe et Anne Paret, petite-fille de Daniel et Marie-Jo Paret, et arrière-petite-fille de Antoine (†) et Gabrielle Paret (Martinan).

• Le 31 août 2008 à Paris, de Gabriel, fils de Stéphane Gasser et Sandrine Bellot-Champignon, petit-fils de Roland et Marie-France Bellot-Champignon, et arrière-petit-fils de Félix (†) et Marie (†) Bellot-Champignon (Lachenal).

MARIAGES

• Le 23 août 2008 à Varatojos (Portugal), de Sandra Placido Santos et Eric Vial. Eric Vial est le fils de Pierre et Rosette Vial (Lachenal).

• Le 13 septembre 2008 à Amiens, de Blandine Garet et François-Xavier Maylié. Blandine Garet est la fille de Pierre et Marie-Céline Garet et la petite-fille de M. et Mme Letournel (Martinan).

DÉCÈS

• De M. Victor Dalmasso (Lachenal), le 15 mai 2008 à Aubagne (87 ans).

RECTIFICATIFS

• Contrairement à ce que nous avons publié dans le carnet du numéro 144 du *Petit Villarin* (juin 2008), Pierre Noël est décédé le 17 avril et non le 19 avril 2008 comme indiqué par erreur.

• Le numéro du fax de la communauté de communes n'est pas le 04-79-59-42-81, comme indiqué par erreur dans le numéro 144 du *Petit Villarin* (juin 2008), mais le 04-79-56-70-86.

• Concernant l'association foncière pastorale (AFP) intercommunale, Michel Donda n'a pas démissionné de l'AFP comme nous l'avons écrit abusivement dans *Le Petit Villarin* (numéro 144, juin 2008). Membre du conseil syndical de l'AFP comme représentant de la commu-

ne de Saint-Alban (et non à titre de propriétaire), Michel Donda a abandonné son mandat après son échec aux élections municipales de mars 2008.

• De Mme Suzanne Tronel-Peyroz née Combet (Lachenal), le 2 juillet 2008 à Aubagne (82 ans).

• De Mme Marie-Rose Mermoz née Quézel-Yoyon (Le Bessay), le 10 juillet 2008 à Saint-Jean-de-Maurienne (78 ans) [Durant plusieurs années, Marie-Rose Mermoz a assuré la collecte des abonnements au *Petit Villarin* dans le hameau du Bessay. Que ses proches et ses amis trouvent ici l'expression de notre gratitude.]

• De M. Henri Tronel-Peyroz (Lachenal), le 22 juillet 2008 à Montpellier (91 ans).

• De M. Jacques Favre-Nicolin (Les Roches), le 24 juillet 2008 à Grenoble (79 ans).

• De Mme Jeanine Frasson-Gorret, le 4 août 2008 à Cavaillon (79 ans).

• De Mme Eliane Chianale née Darve (Saint-Etienne-de-Cuines), le 19 août 2008 à Chambéry (76 ans).

• De Mme Angèle Saize née Perruchetti (Le Chef-Lieu), le 20 août 2008 à Grenoble (89 ans).

• De Mme Marie-Rose Girard née Mollaret (dite Lili, La Pierre), le 29 août 2008 à Saint-Jean-de-Maurienne (80 ans).

• De Mme Léonie Tronel-Peyroz née Tronel (Lachenal), le 31 août 2008 à Palavas-les-Flots (93 ans).

• De M. Georges Deye (Les Roches), le 5 septembre 2008 à Tarascon (73 ans).

ne de Saint-Alban (et non à titre de propriétaire), Michel Donda a abandonné son mandat après son échec aux élections municipales de mars 2008.

PRÉCISION

• A la suite de la publication d'une brève concernant les chiens patous (*Le Petit Villarin* numéro 144, juin 2008), nous avons reçu de nombreuses réactions indiquant toutes que « si la présence des patous est nécessaire aux éleveurs compte tenu du contexte lié à la présence du loup dans les alpages, la sécurité des personnes devrait néanmoins être assurée par les bergers sur les chemins et sur la route départementale » (lire page 19, un point de vue sur ce sujet).

LES COMPTES DU « PETIT VILLARIN »

Le bilan de l'exercice 2007-2008 s'est clos avec un déficit de 697,93 euros. Les recettes, en baisse (890 abonnés contre 906 l'an passé, soit -1,8 %), n'ont pas compensé les dépenses, stables, dont les principales ont été engagées pour l'impression (7 823,88 euros, constantes) et les envois (frais postaux de 1 739,54 euros) des 4 numéros publiés. Cependant, compte tenu des exercices bénéficiaires précédents, la présente saison s'ouvre avec un solde de 20 100 euros environ.

La baisse du nombre des abonnés, lente mais continue depuis l'exercice 2001-2002 (939 abonnés), correspond à l'érosion naturelle d'un lectorat âgé qui, peu à peu, ne renouvelle plus son abonnement (éloignement, maladie...). Et comme les jeunes ne

prennent pas ou pas suffisamment le relais...

Il y a 3 ans, nous avions proposé un abonnement « découverte » (à 5 euros) à des jeunes dont *Le Petit Villarin* avait publié l'avis de mariage ou annoncé une naissance. Sur 115 envois nous n'avons reçu que 2 réponses... Dommage.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
- par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.